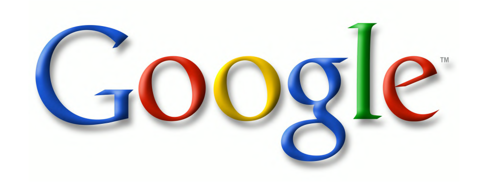
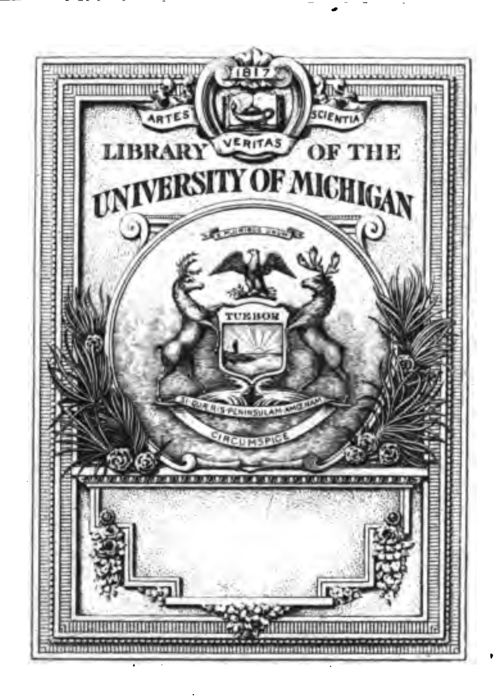
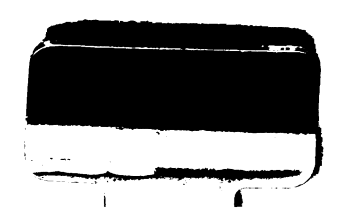



A 1,080,322




1817
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUÆRIS PENINSULAM AMŒNAM
CIRCUMSPICE



BIBLIOGRAPHIE

ALSACIENNE

LAUSANNE — IMPRIMERIE GEORGES BRIDEL

BIBLIOGRAPHIE

ALSACIENNE

— 1873 —

CINQUIÈME SÉRIE

(Histoire contemporaine, littérature, nécrologie, variétés curieuses.)

PAR

P. RISTELHUBER

STRASBOURG

Chez J. NOIRIEL, libraire.

1874

A

Monsieur Edouard Teutsch

député

de l'arrondissement de Saverne.

Monsieur,

En passant en revue dans la présente année, les faits importants de l'an de disgrâce 1873, je devais naturellement songer à vous dédier mon travail. C'est vous qui avez osé dire à l'Allemagne qu'elle avait excédé son droit de nation civilisée en contraignant la France vaincue au sacrifice d'un million et demi de ses enfants. Au nom des Alsaciens-Lorrains vendus par le traité de Francfort, vous avez protesté contre l'abus de la force dont notre pays était victime. Si le caractère d'irrécon-

ciliable, d'intransigeant est sujet à contestation dans les faits de politique intérieure, il s'impose à ceux que l'on dépouille de leur patrie, qui deviennent étrangers sur le sol qui les a vus naître. Que d'autres, dans un esprit de secte ou un intérêt de boutique, caressent la chimère de l'autonomie, se félicitent même de voir qu'on daignera les consulter sur la meilleure manière de leur tirer des subsides, vous n'êtes point entré dans ces combinaisons équivoques, vous avez déployé franchement un noble drapeau et la vraie Alsace vous en sera à jamais reconnaissante.

Veuillez agréer, monsieur, l'hommage de mes sentiments de haute considération.

P. R.

PREMIÈRE PARTIE

BIBLIOGRAPHIE

PREMIÈRE PARTIE

BIBLIOGRAPHIE

I. PÉRIODIQUES

paraissant pour l'année 1874.

JOURNAUX POLITIQUES

L'*Industriel alsacien*, journal quotidien, 41e année. (Directeur, M. Zorn.) Mulhouse, imp. veuve Bader. Prix : 46 fr.

Le *Journal de Mulhouse*, paraissant le mardi, le jeudi et le samedi. 68e année. (Directeur, M. Ed. Dollfus.) Mulhouse, imp. Kœnig. Edition paraissant trois fois par semaine, prix : 16 fr. Edition d'une fois par semaine : 8 fr.

Neue Mülhauser Zeitung, quotidien. (Directeur, M. Trost.) Mulhouse, imp. Münch. Prix : 24 fr.

Le *Journal de Belfort et du Haut-Rhin*, paraissant le samedi. 43e année. Belfort, imp. Clerc.

Le *Libéral de l'Est*, journal républicain. Belfort, (Directeur et imp., M. Spitzmuller.)

Elsässische Volkszeitung und Colmarer Anzeiger, quotidien. (Directeur, M. Rogge.) Colmar, imp. Decker.

Amstblatt für den Bezirk Ober-Elsass, paraît une fois par semaine. Colmar, imp. Decker.

Journal hebdomadaire, paraît le jeudi. 79e année. Colmar, imp. Hoffmann.

Journal de Sainte-Marie-aux-Mines, paraît le dimanche. 30e année. Sainte-Marie, imp. Jardel. Prix : 8 fr.

Rappoltsweiler Kreisblatt, paraît le dimanche. Ribeauvillé, imp. Braunschweig.

Altkircher Kreisblatt, Journal d'Altkirch, paraît le samedi. 7e année. Imp. Bœhrer. Prix : 6 fr.

Journal de l'arrondissement de Guebwiller. (Directeur, M. Rochette.) Paraît le dimanche. 20e année. Imp. Dreyfus.

Thanner Kreisblatt, paraît le samedi. 4e année. (Direct., M. Kieffer, à Cernay.) Altkirch, imp. Bœhrer.

Elsässer Journal, Journal d'Alsace, quotidien. (Directeur, G. Fischbach.) Strasbourg, imp. Fischbach. Prix : 44 fr.

Strassburger Zeitung und Amtliche Nachrichten für Elsass-Lothringen, quotidien. 5e année. (Rédacteurs, Küpper et Renaud.) Strasbourg, imp. Wolff. Prix : 24 fr.

Niederrheinischer Courier, le *Courrier du Bas-Rhin*, quotidien. 87e année. (Rédacteurs, Piper et Endrulat.) Strasbourg, imp. Schauenburg. Prix : 44 fr.

Amstblatt des Bezirks Unter-Elsass, in-4, paraissant à époques indéterminées. Strasbourg, imp. Wolff.

Abdruck des Gesetzblattes für Elsass-Lothringen, allemand-français, paraissant à époques indéterminées, in-4. Strasbourg, imp. Schultz.

Bekanntmachungen des Oberpräsidenten von Elsass-Lothringen, betreffend die Verwaltung der directen Steuern, 4 pag. in-4, parais. à époques indéterminées. Strasbourg, imp. Schultz.

Amstblatt der kaiserlichen Eisenbahn-Verwaltung in Elsass-Lothringen, in-4. Strasbourg, imp. Schultz.

Kreisblatt für den Stadt-und Landkreis Strassburg, sowie für den Kreis Erstein, 4 pag. in-4, paraît deux fois par semaine. Strasbourg, imp. Schultz. Prix : 4 fr.

Strassburger Bote, Wochenblatt für Elsass-Lothringen. 4e année. 4 pag. in-4, paraît le dimanche. (Rédacteur, A. Wolff.) Strasbourg, imp. F. Wolff. Prix : 2 fr.

Elsässische Correspondenz. (Rédacteur, Alfeld.) Publication officieuse autographiée, allemande-française.

Elsässisches Volksblatt für Stadt und Land. 5e année, paraît le vendredi, in-4. (Rédacteur, Führer.) Strasbourg, imp. Wurst. Prix : 6 fr.

Molsheimer Kreisblatt, Journal de Molsheim, paraît le mercredi et le samedi depuis le 2 décembre 1871. Molsheim, imp. Schultheiss. Prix : 8 fr.

Weissenburger Wochenblatt, 72e année, paraît le mercredi et le samedi. Wissembourg, imp. Wentzel. Prix : 6 fr.

Hagenauer Zeitung und Amtliche Bekanntmachungen für den Kreis Hagenau. 4e année, paraît le jeudi et le dimanche. Haguenau, imp. Gilardone. Prix : 12 fr.

Wochenblatt von Bischweiler, *Affiches de Bischwiller*, paraît le samedi. Bischwiller, imp. Posth. Prix : 9 fr.

Feuille d'affiches, annonces et avis divers de l'arrondissement de Saverne, 65e année, paraît deux fois par semaine, le mercredi et le samedi, depuis le 11 octobre 1871. Saverne, imp. Gilliot. Prix : 7 fr.

Elsässische Nachrichten, paraiss. le mardi. Schlestadt, imp. Helbig

---

JOURNAUX ET RECUEILS NON POLITIQUES

Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse, mensuel, in-8. Mulhouse, imp. Bader.

Alsatica, Anzeigen und Besprechungen der über das Elsass erschienenen Schriften (par Aug. Stœber), annuel, in-8. Mulhouse, imp. Kœnig.

Le *Moniteur des employés de chemins de fer*, hebdomadaire. Belfort, imp. Spitzmuller.

Affiches alsaciennes, Elsässischer Anzeiger, bi-hebd. Colmar, imp. Jung. Prix : 5 fr.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar, annuel (depuis 1860), in-8. Colmar, imp. Decker.

Elsässisches Schulblatt, Centralorgan für Erziehung und Unterricht, bi-mensuel, 16 pag. in-8. (Directeur, M. Hatt, à Molsheim.) Strasbourg, imp. Schultz. Prix : 8 fr.

Revue d'Alsace, trimestrielle, in-8. (Directeur, M. Liblin.) Mulhouse, imp. Bader.

Affiches de Strasbourg, 142e année, bi-hebd. Strasbourg, imp. Fischbach. Prix : 12 fr.

Indicateur de Strasbourg, bi-hebd. Strasbourg, imp. Wurst. Prix : 12 fr.

Indicateur central d'Alsace-Lorraine, bi-hebd. Strasbourg, imp. Hubert. Distribué gratis.

Submissions-Anzeiger, für Süd-und Westdeutschland, hebdomadaire. Strasbourg, imp. Arensmeyer. Prix : 2 fr.

Landwirthschaftliche Zeitung für Elsass-Lothringen, bi-mensuel. (Rédacteur, Vogel.) Schlestadt, imp. Helbig.

Feuille des eaux de Niederbronn, 38e année, 4 pag. in-4. Strasbourg, imp. Hubert. Prix pour la saison : 2 fr. 50.

Amtliche Sammlung der Acten des Oberconsistoriums und des Directoriums der Kirche Augsburg. Confession, paraissant à époques indéterminées, in-4. Strasbourg, imp. Heitz.

Le *Progrès religieux*, paraissant le samedi, 6e année. (Directeur, M. Gerold.) Strasbourg, imp. Heitz. Prix : 6 fr.

Elsässisches evangelisches Sonntagsblatt, 11e année, paraît le dimanche. (Directeur, M. Bœgner.) Strasbourg, imp. Heitz. Prix : 3 fr. 50.

Evangelisch-lutherischer Friedensbote aus Elsass-Lothringen, 4e année, paraît le dimanche, 16 pag. in-8. (Directeur, M. Ihmé, pasteur à Bærenthal; éditeur, M. Weyermüller à Niederbronn.) Haguenau, imp. Gilardone. Prix : 5 fr.

Evangelisch-protestantischer Kirchenbote für Elsass-Lothringen, hebd. 4 pag. in-4. (Rédacteurs, MM. Baum et Erichson.) Strasbourg, imp. Fischbach, lib. Bull. Prix : 5 fr. 50.

Journal de pharmacie d'Alsace-Lorraine, mensuel, 16 pag. in-8. (Administrateur, M. Beno.) Strasbourg, imp. Fischbach. Prix : 5 fr.

Der Volksfreund. Ein Sonntagsblatt für christliche Familien, paraît le dimanche, in-8. (Directeur, M. l'abbé P. Reibel.) Strasbourg, imp. Leroux. Prix : 2 fr. 50.

Annalen der Verbreitung des Glaubens (trad. du français), paraît tous les deux mois. Strasbourg, imp. Leroux.

Der Schulfreund. (Directeur, M. Orth à Benfeld.) Paraît deux fois par mois. Wissembourg, imp. Wentzel. Prix : 12 fr.

Der elsässische Bienenzüchtler, mensuel. (Directeur, M. Bastian.) Wissembourg, imp. Wentzel. Prix : 2 fr.

Der Zwischenact. Strassburger Theaterzettel und Theaternachrichten. (Cinq fois par semaine pendant la saison théâtrale.)

Programme du Casino. Strasbourg, imp. Hubert.

Gazette médicale de Strasbourg, 34e année, paraît le 1er du mois, in-4. (Directeur, M. Ed. Lauth.) Strasbourg, imp. Schultz. Prix : 12 fr.

Blätter für Gefangene, in-8. (Rédacteur, M. Horning.) Paraît à époques indéterminées. Strasbourg, imp. Schultz. Prix : 10 c. les quatre pages.

Journal de la Société d'horticulture du Bas-Rhin, paraît tous les deux mois, in-8. Strasbourg, imp. Fischbach. Prix : 5 fr.

Nouveaux mémoires de la Société des sciences, agriculture et arts du Bas-Rhin, in-8, paraissant à époques indéterminées. Strasbourg, imp. Heitz.

Elsässische Blätter für Stadt und Land, 8 pag. in-4, illustrations, paraît tous les dimanches. Strasbourg, imp. Arensmeyer. Prix : 12 fr.

Illustrirte Zeitschrift für die deutsche Feuerwehr, mensuel, in-4. Haguenau, imp. Gilardone.

Bibliographie alsacienne, annuelle, in-8 (depuis 1870), par P. Ristelhuber. Lausanne, imp. Georges Bridel; Strasbourg, Noiriel; Paris, Sandoz et Fischbacher.

Eisenbahn-Post-und Telegraphen-Coursbuch für Elsass-Lothringen, bi-annuel, in-16. Strasbourg, imp. Schultz.

II. RELIGION, MORALE

Apparitions de la sainte Vierge à Kruth (Neubois), par un Alsacien, in-18, 83 pag. Paris, imp. Goupy, lib. Palmé.

BAUM. *Alte Reime von der praktischen Theologie,* neu herausgeg. und glossirt zum Nutzen und Frommen der Wahlkörper, etc. 20 pag. in-8. Strasbourg, imp. Fischbach.

BIDAL. *Les Pèlerins du Capricorne, l'Alsace et l'invasion de 679, etc.,* in-32, 187 pag. Paris, imp. Renou; lib. du *Rosier de Marie.*

EICHER (le P.). *Le Cœur*, étude morale et chrétienne, in-18, 83 pag. Paris, imp. Goupy, lib. Douniol.

FREPPEL (Mgr.). *Clément d'Alexandrie.* Cours d'éloquence fait à la Sorbonne, en 1864-65; 2e édition, in-8, 419 pag. Abbeville, imp. Briez, Paris, lib. Bray.

— *Conférences sur la divinité de Jésus-Christ*, in-18, 312 pag. Paris, imp. De Soye, lib. Palmé. Prix : 3 fr.

GUTHLIN (A.). *Les doctrines positivistes en France.* Nouvelle édition, VI-408 pag. Abbeville, imp. Briez, Paris, lib. Bray.

HOFF. *Vie de M. Luther.* 2e édition, in-12, 439 pag. Paris, imp. Martinet, Société des traités religieux, 35, rue des Saints Pères. Prix : 3 fr.

Installation de M. le pasteur Lichtenberger à la chapelle Taitbout, in-8, 27 pag. Paris, imp. Meyrueis, lib. Sandoz.

LICHTENBERGER. *L'Alsace en deuil.* Sermon prononcé à Strasbourg, 10e édition, in-8, 16 pag. Paris, imp. Meyrueis, lib. Sandoz.

— *L'Alsace pendant et après la guerre.* Conférence faite à Paris, in-8, 44 pag. Paris, imp. Meyrueis, lib. Sandoz.

« Ceux qui sont restés sont plus à plaindre que ceux qui sont partis. Ces derniers ont trouvé une patrie pleine de sollicitude et d'affection pour eux, tandis que les premiers sont condamnés au contact permanent avec un vainqueur implacable et ne peuvent étouffer qu'avec peine ces semences d'irritation et de haine que des tracasseries et des violences incessantes font lever dans les cœurs.....

» Au lieu du dégrèvement des impôts, de l'autonomie provinciale, que voyons-nous? Les impôts, loin d'être diminués, sont augmentés, les forêts sont mises en coupe réglée et prodigalement exploitées, les routes par contre sont mal entretenues; l'administration allemande a la main plus lourde, elle est plus paperassière, elle s'immisce beaucoup plus dans les affaires de la vie privée, les débouchés ouverts au commerce et à l'industrie ne compensent pas la perte de l'ancienne clientèle..... »

M. L. fait erreur en disant que l'université de Strasbourg a un budget qui dépasse celui de tout l'enseignement supérieur en France. Le budget des facultés françaises est pour 1875, de 5,124 581 fr. Le budget ordinaire de l'université de Strasbourg, pour 1874, est de 980,850 fr. La *Revue critique* (N° du 4 janvier 1873) répète l'erreur de M. Lichtenberger.

LICHTENBERGER. *Histoire des idées religieuses en Allemagne depuis le milieu du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours.* 3 vol. in-8. Paris, imp. Meyrueis, lib. Sandoz. Prix : 22 fr. 50.

MUEG. *Le Presbytère de Saint-Gilles.* In-8, 164 pag., illustrations. Limoges, imp. et lib. Barbou. Bibliothèque chrétienne et morale.

OTT (A.). *De la Raison.* Recherches sur la nature et l'origine des idées morales et scientifiques. In-8. Paris, lib. Sandoz.

Disciple de Buchez, M. Ott s'est déjà fait connaître par des travaux estimés sur la philosophie allemande; il entreprend aujourd'hui d'asseoir sur des bases nouvelles la théorie de la raison. Pour lui, la raison n'est point une faculté spéciale, propre à l'esprit humain; elle réside au contraire dans l'ensemble des idées que chacun de nous possède pour les avoir acquises, et notamment dans les croyances morales et religieuses; elle suppose la société et l'histoire. La raison n'est donc pas exempte d'erreurs ni de lacunes, mais elle est progressive. Le dernier chapitre de l'ouvrage traite de l'autorité et des droits

de la raison. Sans vouloir juger ici les principes sur lesquels s'appuie M. Ott, nous dirons que son livre renferme des idées qui méritent d'être méditées.

PITRA. *Vie du R. P. Libermann.* 2e édition, in-8, XII-676 pag. Tours, imp. Mame, Paris, lib. Poussielgue.

PLOBSHEIM-DAUBENSAND. *Ein Stück elsässischer Kirchengeschichte aus der Gegenwart.* 32 pag. in-8. Strasbourg, imp. Schultz, lib. Vomhoff.

— SCHADE. *Antwort aus Obenheim auf das Stück elsässischer Kirchengeschichte,* von einem friedlichen anonymen Beobachter. 24 pag. in-8. Strasbourg, imp. Heitz.

RÆSS. *Die Convertiten seit der Reformation.* Elfter Band. Erster Nachtrag, vom Anfange der Reformation bis 1566. 522 pag. in-8. Colmar, imp. Hoffmann, Fribourg, lib. Herder.

RIEFFEL (l'abbé). *L'Eucharistie.* In-32, 47 pag. Paris, imp. Azur.

SCHLEININGER (l'abbé). *Angstgeschrei vor Gegenwart und Zukunft.* 84 pag., in-12. Strasbourg, imp. et lib. Leroux.

STEEG. *L'Unité religieuse.* Sermon prononcé à l'église Saint-Nicolas, le dimanche 2 mars 1873. 20 pag., in-8. Strasbourg, imp. Fischbach, lib. Treuttel.

— *Histoire de l'Eucharistie.* In-18, 36 pag. Bordeaux, imp. Duverdier, lib. Laporte. Prix : 75 cent.

Vie d'Oberlin, pasteur au Ban-de-la Roche. 4e édition, in-12, 192 pag., gravure. Toulouse, imp. Chauvin, lib. Lagarde.

III. JURISPRUDENCE, ADMINISTRATION

Alphabetisches Verzeichniss der Gemeinden in Elsass-Lothringen, mit Angabe der Einwohner und Häuserzahl. 2e édition, 64 pag. in-8. Strasbourg, imp. Wolff, lib. Bull.

AUBRY et RAU. *Cours de droit civil français,* d'après Zachariae, 4e édition, tom. VI, in-8, 749 pag. Paris, imp. Dumaine, lib. Cosse. Les huit volumes, prix : 72 fr.

BEAURIN. *Oraison politique pendant la quête pour les émigrés de l'Alsace-Lorraine,* à la messe du 17 novembre pour l'assemblée

nationale, in-8, 8 pag. Compiègne, imp. Edler, Paris, lib. Dentu.

Berggesetz und Bergwerkssteuergesetz für Elsass-Lothringen, vom 16. december 1873, mit Erläuterungen von Dr Brassert. Bonn, Marcus. — Extrait de *Zeitschrift für Bergrecht*, Jahrg. XV, Heft 1.

Bevölkerung (die) der Gemeinden in Elsass-Lothringen nach der Zählung vom 1. december 1871. Herausg. von dem statistischen Bureau des Oberpräsidiums. 126 pag., in-8. Strasbourg, imp. et lib. Berger-Levrault.

Bureau de bienfaisance de Strasbourg, compte de 1872. In-8, 56 pag. Strasbourg, imp. Fischbach.

Elections pour le conseil général. Ville de Strasbourg, 21 et 22 juin 1873, in-8, 56 pag. Strasbourg, imp. Fischbach.

FLACH (G.) *De l'enseignement du droit chez les Romains*. Des droits et obligations qui naissent du bail à loyer, thèse de doctorat. In-8, 320 pag. Strasbourg, imp. Fischbach.

TABLE DES MATIÈRES DU PREMIER TRAVAIL

Première partie : Enseignement accessoire donné par les praticiens. — Chap. I. Epoque antérieure à Tiberius Coruncanius. — II. Le premier enseignement. — III. Développement scientifique du droit.

Deuxième partie : Les écoles de droit à l'époque classique. — Chap. I. Changement dans les formes de l'enseignement. II. Considération dont sont entourés les professeurs. — III. Les écoles de droit. — IV. Emplacement des écoles. — V. Le professorat et ses priviléges. — VI. Les *responsa* et le *jus respondendi*. — VII. Les honoraires des professeurs. — VIII. Les étudiants. — IX. Les professeurs connus. — X. Les proculiens et les sabiniens. — XI. Les écoles des provinces.

Troisième partie : Les écoles publiques impériales. — Chap. I. Caractère gouvernemental des écoles. — II. Priviléges accordés au professorat. — III. Nomination des professeurs. — IV. Programme des études avant Justinien. — V. Les étudiants avant Justinien. — VI. La discipline scolaire avant Justinien. — VII. La constitution *Omnem*. — VIII. Les professeurs sous Justinien. — IX. Programme des études de Justinien. — X. Les étudiants sous Justinien.

LAPORTE (Henri). *De quelques traits de la politique prussienne en Alsace et dans le monde.* 2e édition, in-8, 39 pag. Reims, imp. Malot-Braine. Prix : 75 cent.

— *République ou monarchie*, in-8, 39 pag. Reims, imp. Malot-Braine. Prix : 50 cent.

— *De l'union et de la conciliation des partis en France*, in-8, 43 pag. Reims, imp. Malot-Braine. Prix : 60 cent.

LAUTH (Eugène). *Histoire du droit privé gréco-romain*, par Zachariae, trad. par Lauth, in-8, 176 pag. Paris, imp. Hennuyer, lib. Durand. Prix : 3 fr. — Extrait de la *Revue historique du droit français et étranger*.

Namentliche Nachweisung der am Mai 1873 approbirten Medicinal-Personen. 6 pag. in-4. Strasbourg, imp. Wolff. — Extrait de l'*Amtsblatt*, N° 17.

SCHRICKER. *Elsass-Lothringen im Reichstag*. 304 pag. in-8. Strasbourg, imp. Wolff, lib. Trübner.

STEINHEIL. *La république et la question ouvrière*, in-32, 16 pag. Magny-en-Vexin, imp. Petit, Paris, lib. Franklin. Bibliothèque républicaine. Prix : 20 cent.

Verordnungen und amtliche Nachrichten für Elsass-Lothringen, aus der Zeit vom Beginn der deutschen Occupation bis Ende März 1872. herausg. vom Oberpräsidialbureau. In-8. Strasbourg, imp. Wolff, lib. Trübner. Prix : 5 fr.

Verordnungen über die Prüfung der Candidaten des höheren Schulamts in Elsass-Lothringen. In-12. Strasbourg, imp. Wolff, lib. Trübner. Prix : 75 cent.

Verordnungen über die Erfordernisse zur Anstellung im Pfarramte der Kirche Augsb. Confession in Elsass-Lothringen. In-12. Strasbourg, imp. Wolff, lib. Trübner. Prix : 50 cent.

WACHTER. *Notes relatives à la constitution des approvisionnements de l'armée en effets d'habillement, etc.* 44 pag. in-4. Paris, imp. Kugelmann.

WAGNER (Ch.). *De la condition juridique des étrangers dans les législations anciennes et le droit moderne*. In-8, XI-158 pag. Toulouse, imp. Hébrail.

IV. SCIENCES ET ARTS

Auswahl der vorzüglichsten geistlichen Gesänge für katholische Schulen und Kirchen, darunter die Gesänge des Normallehrplans für Elsass-Lothringen. In-12. Strasbourg, lib. Herder.

BEAUNIS et BOUCHARD. *Nouveaux éléments d'anatomie descriptive et d'embryologie*. 2e édition, in-8, fig., XVI-1103 pag. Corbeil, imp. Crété, Paris, lib. J.-B. Baillière.

Bericht der permanenten Eisenbahn-Commission über den Bau einer Eisenbahn zur Verbindung der Eisenbahnen im Elsass mit der badischen Bahn, etc. In-8, Mulhouse.

Bericht über die Frage einer einheitlichen Garn-Numerirung. In-8. Mulhouse.

BERNHEIM. *Note sur un cas de typhus exanthématique*, observé à la clinique médicale de Nancy (service de M. Hirtz). 11 pag. in-8. Paris, imp. Martinet, lib. Masson. — Extrait de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie.*

— *Sur un cas de hernie diaphragmatique.* 8 pag. in-8. Paris, imp. Martinet, lib. Masson. — Extrait de la *Gazette hebdomadaire de médecine et de chirurgie.*

BUEZ. *Une mission au Hedjaz.* 135 pag. in-8. Paris, imp. Martinet. lib. Masson. — Extrait de la *Gazette hebdomadaire de médecine.*

CHAUFFOUR (Ign.). *Musée de Colmar.* Société Schœngauer. Compte rendu de l'administration du comité. 28 pag. in-8. Colmar, imp. et lith. Jung.

DUVAL et LEREBOULLET. *Manuel du microscope dans ses applications au diagnostic et à la clinique.* In-18, XI-364 pag. Paris, imp. Raçon, lib. Masson. Prix : 5 fr.

Entwurf neuer Bestimmungen betreffend die Beschäftigung von Kindern in Fabriken. Der Handelskammer vom Oberpräsidium mitgetheilt. In-8. Mulhouse.

FÉE. *Cryptogames vasculaires du Brésil.* In-4, IX-115 pag. Nancy, imp. et lib. Berger-Levrault.

— *Sur la longévité humaine.* 8 pag. in-8. Paris, imp. Martinet. Extrait du *Bulletin de l'Académie de médecine*, séance du 23 juillet.

GÉRARD. *Les artistes de l'Alsace pendant le moyen âge.* Tom II, in-8, 491 pag. Colmar, lib. Barth Prix : 8 fr.

GERHARDT et CHANCEL. *Précis d'analyse qualitative*, 3e édition, 715 pag. in-18, Paris, imp. Martinet, lib. Masson. Prix : 7 fr. 50.

GRAD (Ch.). *Considérations sur la géologie et le régime des eaux du Sahara algérien.* 32 pag. in-8. Abbeville, imp. Briez, Paris, lib. Delagrave. — Extrait du *Bulletin de la Société de géographie*, décembre 1872.

HOLBING. *Ueber die technischen Verhältnisse einer eingeleisigen Verbindung der elsässischen mit der badischen Bahn in der Richtung Mulhausen-Mülheim.* Autogr. in-8.

KIENER et FISCHER. *Species général et Iconographie des coquilles*

vivantes, etc. Liv. 139 et 140, in-8, IV. IV-128 pag. et pl. 37 à 42. Paris, imp. Raçon, lib. J.-B. Baillière. Prix : 12 fr.

KILIAN. *Kurzer Abriss der Physiologie des menschlichen Sprech-Instrumentes.* Strasbourg, lib. Bull.

KLIPFFEL. *Le pas de l'infanterie,* in-12, 20 pag. Paris, imp. Carion, lib. Tanera. Prix : 50 cent. — Publication de la réunion des officiers.

Kurze Bemerkungen über die Vorlage des neuen Münzgesetzes durch die Handelskammer in Mulhausen. In-8. Mulhouse.

LANTZ. *Notice historique et statistique sur le syndicat industriel du Haut-Rhin siégeant à Mulhouse.* 86 pag. gr. in-8. Mulhouse, imp. Bader, lib. Bufleb.

LIBERMANN. *De la valeur de l'aspiration au point de vue du diagnostic et du traitement.* 50 pag. in-8. Paris, imp. Dumaine, lib. Rozier.

— *Des inhalations de chlorhydrate d'ammoniaque dans les affections chroniques des voies respiratoires.* 8 pag. in-8. Paris, imp. Malteste. — Extrait de l'*Union médicale,* du 30 août.

LINDER. *Sur l'origine des aurores polaires.* Discours prononcé à l'Académie de Bordeaux. 13 pag. in-8. Bordeaux, imp. Gounouilhou. — Extrait des Actes de l'académie de Bordeaux.

— *Des granules magnétiques qu'on observe dans quelques dépôts du bassin de la Gironde.* 8 pag. in-8. Bordeaux, imp. et lib. Coderc. — Extrait des Actes de la Société linnéenne de Bordeaux.

MARTNER. *Des nouveaux chemins de fer de l'Alsace-Lorraine.* In-12, 11 pag. Paris, imp. Carion, lib. Tanera. Prix : 25 cent. — Publications de la réunion des officiers.

1. « Thionville n'est pas en relations directes avec la Prusse. Pour combler cette lacune, on a projeté une ligne qui, longeant la Moselle sur sa rive droite, irait déboucher à Conz sur le chemin de fer de Trêves à Cologne.

2. La ligne de Courcelles à Boulay va être prolongée par Teterchen jusqu'à Sarrelouis et de là rejoindre le point de Turkismühle, station du chemin de fer de Sarrebruck à Bingerbrück.

3. La ligne de Sarrebourg à Sarreguemines, ouverte récemment, a une importance considérable, car elle peut se substituer à la ligne de Sarreguemines à Haguenau par Bitche.

4. La ligne de Nancy à Château-Salins va être prolongée par Bermering jusqu'à Sarralbe, où elle rejoindra la ligne Sarrebourg-Sarreguemines et ouvrira plus tard une nouvelle communication avec le Palatinat.

5. Comme complément de la ligne précédente, il nous faut mentionner le projet d'une communication nouvelle projetée entre Bitche et Deux-Ponts.

6. On a projeté une ligne qui, partant de Strasbourg, longerait la rive gauche du Rhin en passant par Seltz et Lauterbourg et se rattacherait à Germersheim au chemin de fer actuel.

7. La pensée d'un chemin de fer de Colmar à Neuf-Brisach va être mise à exécution.

8. Un tronçon joindra Saint-Louis, station de la ligne Bâle-Strasbourg, à Leopoldshöhe de la ligne Bâle-Heidelberg, etc.

MONOYER. *De la cure radicale de certaines formes de tumeurs lacrymales au moyen de l'excision partielle du sac, etc.* In-8, 18 pag. Paris, imp. Parent, lib. Asselin. — Extrait des *Archives générales de médecine*, N° de janvier 1873 et suivants.

M. *Der Schwindel mit Geheimmitteln, welche alle Krankheiten heilen.* Ein Vortrag gehalten in den Arbeitssälen zu Basel. 24 pag. in-8. Bâle et Mulhouse, Detloff.

Règlement provisoire sur l'instruction à pied et à cheval dans les régiments d'artillerie. 2 vol. in-32, 876 pag. Nancy, Paris et Strasbourg, imp. et lib. Berger-Levrault.

RITTER. *Manuel de toxicologie*, par Dragendorff, trad. par Ritter, avec grav., in-8, VII-712 pag. Paris, imp. Raçon, lib. Savy. Prix : 7 fr, 50.

STRAUS. *Cas de pachyméningite cérébrale*; leçon faite par M. Béhier, recueillie par Straus et Liouville, in-8, 15 pag. Paris, imp. Martinet, lib. Masson.

— *Des récents travaux sur les gaz du sang et les échanges respiratoires*, in-8, 32 pag. Paris, imp. Parent, lib. Asselin.

WACHTER. *Des fournitures militaires*, in-8, 32 pag. Paris, imp. Schiller, lib. Lachaud. Prix : 25 cent.

V. LITTÉRATURE

A. ÉDUCATION, ENSEIGNEMENT

BRÉAL. *Quelle place doit tenir la grammaire comparée dans l'enseignement classique*, in-8, 16 pag. Paris, imp. Pillet, lib. Didier. — Extrait de la *Revue archéologique*.

HEINHOLD. *Petit dictionnaire français-allemand et allemand-français*, à l'usage des deux nations, 23e édition, in-16 à deux col. XVI-802 pag. Nancy et Paris, imp. et lib. Berger-Levrault.

Kuhff. *Langue allemande. Les rhythmes et les rimes.* 206 pag. in-16. Leipzig, imp. Breitkopf, Paris, lib. Hachette.

Kuhff et Eissen. *Les humanités modernes.* Méthode organique. Langue anglaise. Rhythmes et rimes. Texte en vers avec traduction. Exercices et grammaire (classe de 8e et de 7e). In-18, xiii-376 pag. Paris, imp. Gauthier-Villars, lib. Hachette.

Martha-Beker. *L'instruction primaire laïque et obligatoire, etc.*, in-8, 62 pag. Clermont-Ferrand, imp. Thibaut, Paris, lib. Didier.

Stamm. *Ecole du travail.* 34 pag. in-8. Paris, imp. Blot, lib. Madre. Prix : 75 cent.

Verzeichniss der Vorlesungen an der Universität Strassburg im Sommersemester 1873 ; — im Wintersemester 1873-74. 30 pag. in-8. Strasbourg, Heitz.

Weill (Alex.). *Cinq mille mots logiquement inhérents à la langue française*, omis par tous les dictionnaires et restitués. In-8, 24 pag. Paris, imp. Fillion, lib. Dentu. Prix : 30 cent.

Willm. *Deutsches Lesebuch für die mittlern Klassen.* 20e Auflage, in-12. xii-263 pag. Nancy et Strasbourg, imp. et lib. Berger-Levrault.

Wirth (Mlle E.). *Le livre de lecture courante des jeunes filles chrétiennes.* In-18, xi-292 pag. Coulommiers, imp. Moussin, Paris, lib. Hachette. Prix : 90 cent.

Programm des Collegiums zu Mulhausen auf das Schuljahr 1872-1873. Die deutsche Sprache im Elsass, von D. A. Herrmann, in-8. Mulhouse.

Programm des Collegiums zu Hagenau. Einladung von Hilgers. 28 pag. in-8. Haguenau, imp. Gilardone. — Alvera. *Ueber die Curven des dritten Grades* $xy = a^3$. 34 pag. in-8. Strasbourg, imp. Wurst.

Programm des Collegiums zu Bischweiler, womit einladet Dr Gerhardt. 32 pag. in-8. Bischwiller, imp. Posth.

Collegium zu Oberehnheim. *Programm*, mit welchem einladet Dr Moormeister. 16 pag. in-8. Strasbourg, imp. Wolff.

Kaiserliches Lyceum zu Strassbourg. *Programm. Facere und fieri*, von Dr Decke. 88 pag. in-8. Strasbourg, imp. Schauenburg.

Protestantisches Gymnasium zu Strassburg. *Programm. Beiträge zur Strassburger Schulgeschichte*, von Dr Albrecht. 50 pag. in-8. Strasbourg, imp. Heitz.

Programm des Collegiums zu Weissenburg. Die Strassennamen zu Weissenburg, von Dr Bossler. 26 pag. in-8. Wissembourg, imp. Wentzel.

Collegium zu Zabern. *Programm*, womit... einladet Dr Peltzer. 28 pag. in-8. Saverne, imp. Gilliot.

Jahresbericht über das Collegium in Barr, womit einladet Dr Ludwig. 70 pag. in-8. Strasbourg, imp. Schauenburg.

Collegium in Buchsweiler. *Bericht über das Schuljahr*, von Dr Bauer. *Abhandlung über den Minnesinger Rudolf von Fenis*, von Dr Pfaff. 30 pag. in-8. Strasbourg, imp. Fischbach.

B. POÉSIE, ROMANS, CRITIQUE

About. *Alsace 1871-1872*. 3e édition, in-18, 352 pag. Paris, imp. Raçon. lib. Hachette. Prix : 3 fr. 50.

Bergmann. *Strassburger Volksgespräche erläeutert*. 174 pag. in-8. Strasbourg, imp. Fischbach, lib. Trübner. Prix : 5 fr.

Bossert. *Gœthe et Schiller*. xviii-410 pag. Corbeil, imp. Crété, Paris, lib. Hachette. Prix : 6 fr. — Cours de littérature allemande fait à la Sorbonne, III.

Bouchet. *Les cuirassiers de Reichshoffen*. Légende populaire (vers). 12 pag, in-8. Vendôme, imp. Lemercier.

Costa. *Les soupirs de ma lyre*. 23-53 pag. in-8. Marseille, imp. Olive, lib. Camoin. Option des Alsaciens-Lorrains, etc.

Charbonnel. *Sur la nouvelle frontière*. Les Lorrains et les Allemands. Dialogue, 15 pag. in-12. Montpellier, imp. Cristin.

Culmann (F. W.). *Das Geheimniss des Spiritus asper mehrseitig beleuchtet*. 2te Auflage, 104 pag. in-8. Leipzig, Fleischer.

Ducros (de Sixt.). *Chants du droit et de l'épée*, dédiés à l'Alsace-Lorraine. 128 pag. in-32. Paris, imp. Raçon, lib. Haton. Prix : 1 fr.

Daudet. *Contes du lundi* (le Juge de Colmar). 262 pag. in-18. Paris, imp. Claye, lib. Lemerre. Prix : 3 fr.

Ekkehardi *primi* Waltharius, ed. R. Peiper. 128 pag. in-8. Berolini, apud Weidmannos. Prix : 5 fr.

ERCKMANN-CHATRIAN. *Histoire d'un paysan.* 8e édition, 377 pag. in-18. Paris, imp. Carion, lib. Hetzel. Prix : 3 fr.

— *Mme Thérèse*, 23e édition, 381 pag. in-18. Paris, imp. Noblet, lib. Hetzel. Prix : 3 fr.

— *L'invasion*, 14e édition, 322 pag. in-18. Saint-Germain, imp. Heutte, Paris, lib. Hetzel. Prix : 3 fr.

— *Waterloo*, 24e édition, 378 pag. in-18. Saint-Germain, imp. Toinon, Paris, lib. Hetzel. Prix : 3 fr.

ERCKMANN (Jules). *Claudine.* Histoire d'un enfant naturel, in-18, 418 pag. Paris, imp. Hennuyer, lib. Dentu. Prix : 3 fr. 50.

ERNST (Amélie). *Rimes françaises d'une Alsacienne.* 168 pag. in-16, Genève, imp. Fick, Paris, lib. Sandoz.

ESCHENAUER. *Echos.* (Poésies.) 266 pag. in-12. Paris, imp. Claye, lib. Dentu.

FABRE. *Denfert.* Hymne à l'illustre défenseur de Belfort. 2 pag. in-4, à 2 col. Béziers, imp. Bertrand.

FLAXLAND. *Monsieur Georges.* Roman alsacien. 220 pag. in-16. Strasbourg, imp. Schauenburg.

FRITSCH (dit Lang). *Impressions et Souvenirs*, poésies, par Eug. Fritsch, de Belfort. 162 pag. in-12. Lyon, imp. Vingtrinier.

FUCHS (Jos.). *Les Inondés.* Poésie, 3 pag. in-8. Paris, imp. Vert. Prix : 25 cent. — Dite par M. Ernest Bienfait, à l'Alcazar.

GARAND (Ch.). *Le Chien des cuirassiers.* Scène dramatique, jouée au théâtre de la Gaîté, le 10 mars 1871, reprise le 6 avril 1873, au théâtre de l'Ambigu. 16 pag. in-12. Paris, imp. Claye, lib. Lévy. Prix : 1 fr.

GLEY. *Une excursion dans les Vosges.* Remiremont, Gérardmer, le Hohneck. Conférence. 30 pag. in-8. Epinal, imp. Gley. — Extrait des *Annales de la Société d'émulation des Vosges*, tom. XIV.

HIEN. *Alsace-Lorraine.* Chant patriotique, 1 pag. in-8. Clermont, imp. Mont-Louis. Prix : 10 cent.

HIEN (de Phalsbourg). *Revanche (la).* Chant patriotique, 1 pag. in-8. Saint-Etienne, imp. Toussaint. Prix : 10 cent.

HORAWITZ (Ad.). *Beatus Rhenanus literarische Thätigkeit* in den Jahren 1530-1547. In-8. Wien, Gerold.

HUGO (V.). *La libération du territoire.* 16 pag. in-8. Paris, M. Lévy.

> Quand des frontières sont par la force usurpées,
> Quand un peuple gisant se voit le flanc ouvert,
> Avril peut rayonner, le bois peut être vert,
> L'arbre peut être plein de nids et de bruits d'ailes,

Mais les tas de boulets noirs, dans les citadelles,
Ont l'air de faire un songe et de frémir parfois,
Mais les canons muets écoutent une voix
Leur parler bas dans l'ombre, et l'avenir tragique
Souffle à tout cet airain farouche, sa logique.

INGOLD (A.). *Dusselbach-Husselbach.* Légende de la vallée de Massevaux. 3e édition, 14 pag. in-8. Mulhouse, imp. Kœnig.

JÆGER. *Elsässischer Musen-Almanach.* 259 pag. in-16. Strasbourg, Bull. Prix : 2 fr. 50.

KARCHER. *Rienzi.* Drame en cinq actes et en vers. 3e édition, v-159 pag. in-8. Rethel, imp. Torchet, Paris, lib. Lacroix. — Extrait de la *Revue du progrès.*

KIEFFER (X.). *Esquisse d'un voyage en Roumanie.* 82 pag. in-12. Altkirch, imp. Bœhrer.

LECONTE. *Fidèles au malheur.* Ode publiée au profit des Alsaciens-Lorrains, 8 pag. in-8. Saint-Omer, imp. Fleury-Lemaire.

LEHR (E.). *Scènes de mœurs et récits de voyage dans les cinq parties du monde.* 2e série, avec 12 dessins de H. Zuber et Demarle. VI-262 pag. in-8. Strasbourg, imp. et lib. Berger-Levrault.

LOUSTAUNAU. *Libération du territoire* (au profit de l'œuvre des Alsaciens-Lorrains).

C'est là, avec la pièce de Victor Hugo, tout ce qu'a produit le grand fait de l'évacuation. Il y a d'ailleurs de l'émotion et un sentiment très juste dans ces vers d'un poëte qui s'écrie :

Il n'aura point cessé notre asservissement
Tant que les prisonniers de l'Alsace-Lorraine,
Nos frères gémiront sous la verge et la chaîne
D'un garde-chiourme allemand !

MANSO. *L'option.* Vers. 4 pag. in-8. Lille, imp. Robbe. Prix : 10 cent.

Mauvaise (la) queue de 1870, 2 pag. in-8, signées P. Riegert. Benfeld, le 11 juillet 1873.

Nous arrivons au général *Mac-Mahon*
Qui est un homme doué d'une forte *constitution ;*
Surtout s'il parvient à tenir la république *debout,*
Le monde entier tombera à ses *genoux.*

MUSTAPHA (Jung). *Voyage autour de ma tente.* Souvenirs militaires, dessins de Lahalle, officier d'état-major. 329 pag. in-18, Paris, imp. et lib. Plon.

NEU. *Alsace et Lorraine,* ou un bienfait n'est jamais perdu. Saynète en deux parties, présentée à la jeunesse, 51 pag. in-18. Paris, imp. Martinet, lib. Leroy. Prix : 1 fr.

NORMAND. *L'Emigrant alsacien.* Récit en vers, avec une gravure de G. Doré. 15 pag. in-8. Paris, imp. Chamerot, lib. du XIXe siècle. Prix : 1 fr.

Offrande (l'), par la Société des gens de lettres. Aux Alsaciens et aux Lorrains, 336 pag. in-8, avec gravures. Paris, imp. Gauthier-Villars, lib. de la Société des gens de lettres.

PICK (A.). *Anno 1873. S'ys're Mann's Büchel.* 60 pag. in-16, avec vign. Strasbourg, imp. Fischbach.

REINFRIED. *L'Alsace et la Lorraine.* Vers. 2 pag. in-8. Lons-le-Saulnier, imp. Lançon.

RÉSENER. *Fables* inédites en patois du pays. Récitées par l'auteur au concert donné au théâtre de Montbéliard, le 13 octobre 1872, 6 pag. in-12. Montbéliard, imp. et lib. Barbier. Prix : 20 cent.

RISTELHUBER (P.). *Contes (les) et facéties d'Arlotto de Florence,* avec introduction et notes, xx-118 pag. in-12. Paris, imp. Claye, lib. Lemerre. Prix : 5 fr. — Bibliothèque d'un curieux, quelques exemplaires sur papier de Chine, à 25 fr.

ROGET DE BELLOGUET. *Ethnogénie gauloise,* 4e partie : les Cimmériens, XII-123 pag. in-8. Paris, imp. Claye, lib. Maisonneuve.

— *Mélanges de littérature.* Prose et vers 1814-1835, 258 pag. in-8. Paris, imp. Claye. Publié par la veuve de l'auteur et tiré à cent exemplaires pour être offert à des amis.

ROSSEEUW SAINT-HILAIRE. *Légendes de l'Alsace.* (Trad. de l'allemand.) Nouvelle série, 227 pag. in-18. Paris, imp. Meyrueis, lib. Sandoz.

SABATIER. *De l'influence des femmes sur la littérature française.* Conférence faite à Strasbourg, à Mulhouse, à Sainte-Marie-aux-Mines, à Bischwiller. 60 pag. in-18. Paris, imp. Meyrueis, lib. Sandoz.

SATTLER (F.). *Einnahme (die) von Reichenweyer, oder unsere Väter im dreizigjährigen Kriege.* Schauspiel in 5 Aufzügen geschrieben im Jahre 1863. 52 pag. in-8. Colmar, Decker.

L'auteur né en 1849 mourut en 1869. Comme la pièce a été écrite en 1863, il avait alors quatorze ans. Quelques mots de préface nous apprennent que l'œuvre n'est pas purement de fantaisie, qu'elle est le résultat de recherches consciencieuses, et que les faits historiques qui en constituent le sujet principal ont été recueillis par son jeune auteur dans les archives communales de Riquewihr. En effet, ces archives, classées et inventoriées il y a une dizaine d'années seulement, constatent d'abord que le 11 mai 1635 des colonnes autrichiennes, après avoir pris possession, sans coup férir, des places fortes de Kaysers-

berg, d'Ammerschwihr et de Kientzheim, se portèrent devant Riquewihr; que la petite ville fut ensuite assiégée du 11 mai jusqu'au 25 juillet, et que sa population ne se rendit qu'après avoir essuyé plusieurs assauts, et qu'après avoir éprouvé des pertes considérables par le fer, le feu et des maladies pestilentielles.

Cet épisode de la guerre de trente ans, si intéressant au point de vue de notre histoire locale, se prête assurément à une œuvre dramatique. Si le jeune auteur qui l'a traité n'a pas su donner à son sujet tout le développement dont il était susceptible sous une plume plus expérimentée, il n'en a pas moins tiré un parti qui dénote que, sans sa mort prématurée, il eût fait suivre son premier essai d'autres travaux qui lui eussent assigné une place remarquable parmi les écrivains de notre province.

SCHMIDT (Ch.). *Gottfried de Haguenau, poëte du XIIIe siècle.* 36 pag. in-8. Mulhouse, imp. Bader. — Extrait de la *Revue d'Alsace.*

SCHNÉEGANS. *Souvenir de l'arbre de Noël de 1872.* Discours prononcé par M. S., président de la Société de secours mutuels alsacienne-lorraine de Lyon. 10 pag. in-8. Lyon, imp. Storck.

SIEBECKER. *Arbre de Noël de 1872.* (Vers.) 1 pag. in-folio, avec vig. Paris, imp. Pougin.

— *L'Alsace*, récits historiques d'un patriote, ill. par Lix, liv. in-4, 8 pag. Paris, imp. Debons, lib. Polo.

STŒBER (Aug.). *Erzählungen, Märchen, Humoresken, Phantasiebilder und kleineren Volksgeschichten.* 324 pag. in-8. Mulhouse, Kœnig.

— *Drei Aehren im Ober-Elsass.* Gedichte. IV-71 pag. in-8. Mulhouse, imp. et lib. Kœnig. Prix : 1 fr. 25.

Tony Brenner, récit alsacien, par Mme C. E. 201 pag. in-8. Périgueux, imp. et lib. Bonnet.

VILLEMAN. *Souvenir du 16 septembre 1873. Le Vaterland,* hymne guerrier au césar germanique, en réponse à une chanson allemande. 3 pag. in-12. Paris, imp. Vert, lib. Lécrivain.

WEILL (Alex.). *La ligue des hommes de talent.* 4 pag. in-fol. Paris, imp. Dupont, chez tous les libraires. Prix : 25 cent.

WEISER. *Das Münster zu Strassburg.* Eine Dichtung in 4 Liedern. Verfasst im Felde den 1 October 1870 zu Arnouville vor Paris. Herausg. zur Feier des dritten Jahrestages der Uebergabe von Strassburg. In-8. Carlsruhe, Gutsch.



VI. HISTOIRE

A. HISTOIRE GÉNÉRALE

Aux généraux de l'empire. Comment on manœuvre contre les Prussiens, campagne de l'insurrection allemande en 1849, par un Alsacien. 48 pag. in-12. Beauvais, imp. Laffineur, Paris, lib. Sagnier.

Andlau (d'). *Metz, campagne et négociations*. 10e édition, xv-512 pag. in-8. Paris, imp. Henmeyer. lib. Dumaine.

Benoit (A.). *M. de Couvonge, de la maison de Stainville*. 16 pag. in-8. Nancy, imp. Crépin-Leblond. — Extrait des *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*.

Fririon. *Relation de l'insurrection des troupes espagnoles détachées dans l'île de Seeland, sous les ordres du général Fririon, en 1808*, avec les pièces justificatives destinées à compléter la relation, par E. Fririon, capitaine au 8e de ligne. 94 pag. in-8. Limoges, imp. et lib. Charles.

Fritsch. *Campagne de 1870*. Opérations du corps du génie allemand, travail rédigé par Gœtze (trad. par Grillon et Fritsch) tom. I, in-8, vii-343 pag. Paris, imp. et lib. Plon.

Humbel. *Campagne de 1870-1871*. Opérations du 5e corps prussien, par Stieler de Heydekampf (trad. par Humbel). 375 pag. in-8. Paris, imp. et lib. Dumaine. Prix : 6 fr.

Jung. *Vérité (la) sur le* Masque de fer (*les empoisonneurs*), d'après des documents inédits des archives de la guerre et autres dépôts, 1664-1703, grav. et pl., in-8, 466 pag. Paris, imp. et lib. Plon. Prix : 8 fr.

Keller. *Le général de Lamoricière, sa vie politique et religieuse*. 2 vol. in-8, 896 pag. Paris, imp. et lib. Dumaine. Prix : 13 fr.

Leclerc. 1870-71. *Guerre de l'Allemagne contre la France*, tableaux statistiques des pertes des armées allemandes. 2 vol. in-4. xvi-1986 pag. Paris, imp. et lib. Dupont. Prix : 28 fr.

Le Saint. *Histoire de la guerre entre la France et la Prusse*, 120 pag. in-12, grav. Limoges, imp. et lib. Ardant. — Bibliothèque pour l'enfance et la jeunesse.

Pessard et Wachter. *Guerre (la) de 1870-71*, illustr. par Darjou, liv. in-8. Clichy, imp. Dupont, Paris, lib. Lachaud.

Tevfyg. *Histoire de la guerre franco-allemande de 1870* (en turc), par le major Tevfygbey, professeur à l'école militaire, 2 vol. avec cartes et plans. Constantinople, l'an 1289 de l'hégire.

B. HISTOIRE D'ALSACE

Alexi. *Der Tod des Herzogs Bernhard von Weimar*, nach einem authentischen Aktenstücke aus dem Bezirksarchiv zu Colmar. In-8. Colmar.

La pièce dont il s'agit dans ce titre est une lettre du commandant weimarien, probablement le colonel Bertram de Hersbach, au duc Guillaume de Saxe-Weimar, du 11/21 juillet 1639. Elle doit servir à prouver que Bernard de Saxe mourut d'une fièvre typhoïde accompagnée d'accès de colique. Néanmoins M. Trauttwein de Belle veut rendre Richelieu responsable de cette mort, une imputation de plus contre un ministre français n'est pas pour arrêter un journaliste berlinois. M. Spach (qui depuis... mais alors...) s'exprime ainsi : « Le bruit public portait qu'il avait été empoisonné. Rien ne prouve une pareille supposition qui semble calomnieuse et absurde. Une vie de fatigues, d'émotions, d'exaltation politique et religieuse, une carrière semée d'incidents et de péripéties, de joies et de douleurs, comme l'était celle de Bernard de Saxe, tue aussi sûrement que le poison le plus actif. Richelieu, d'ailleurs, devait regretter le bras droit qu'il perdait dans ce jeune héros, dont les plans politiques, un peu téméraires et illusoires, devaient au fond médiocrement inquiéter un génie positif, trempé comme l'était celui du cardinal. »

Alsace-Lorraine. *Devoir de la France*, 82 pag. in-18. Paris, Sandoz. Prix : 1 fr.

Arbois de Jubainville (D'). *M. Félix Blanc*, décédé archiviste du Haut-Rhin, inspecteur des archives communales et hospitalières de l'Alsace. Notice biographique, 19 pag. in-8. Nancy, imp. Sordoillet.

Barre. *Ueber die Bruderschaft der Pfeiffer im Elsass*. Ein Vortrag. 54 pag. in-8. Colmar, imp. Decker. Prix : 1 fr. 50.

Barth (E.). *Histoire de la construction du canal du Rhône au Rhin*. In-8. Mulhouse, imp. Bader. — Extrait de la *Revue d'Alsace*.

Benoit (A.). *Notes sur quelques localités anciennes*, citées dans les *Acta Sanctorum*. 7 pag. in-8. Nancy, imp. Crépin-Leblond. — Extrait du *Journal de la Société d'archéologie lorraine*. (Hirschland, Ottwiller.)

— *Conférences (les) de Haguenau*, 1815. 8 pag. in-8. Mulhouse, imp. Bader, 1873. — Extrait de la *Revue d'Alsace*.

— *Recueil de quelques inscriptions lapidaires des bords de la Sarre*

(anciens départements de la Meurthe, de la Moselle, du Bas-Rhin et de la Sarre). 22 pag. in-8. Mulhouse, imp. Bader, 1873. — Extrait de la *Revue d'Alsace*.

Bœll (Balthasar). *Der Bauernkrieg um Weissenburg, anno 1525*, nach einem verbrannten Manuscript. 130 pag. in-8. Wissembourg, imp. et lib. Wentzel. Prix : 3 fr. 50.

Bulletin de la société belfortaine d'émulation, 1872-73. Belfort, imp. Pélot. 110 pag. in-8. Contenant :

I. Autorisation préfectorale. — II. Statuts de la société. — III. Liste des membres (plus de 200). — IV. La Miotte. (Extrait de Descharrières.) — V. Un fragment de tapisserie, avec gravure. (J. Dietrich.) — VI. L'assîse de Belfort. (Stoffel.) — VII. Du champ de bataille de César et d'Arioviste, avec un plan et une carte. (Cestre.) — VIII. Le neveu du maréchal de Bassompierre. (D.) — IX. Attirail de guerre au château de Belfort en 1585. (M. Frantz.) — X. Voltaire et l'église de Belfort. (Menétrez.) — XI. Une pierre tombale à l'église de Brasse. (J.-J.) — XII. Note sur la vaccination. (Dr Marquez.) — XIII. Une charte de 1291 concernant le fief de Rougemont. (J.-J.) — XIV. Les classes latines de Belfort au XVIIIe siècle. (Dietrich.) — XV. Un mot sur les environs de Rosemont. (F. Voulot.) — XVI. Le château de Weckenthal, avec gravure. (Dietrich.) — XVII. Description hydrologique des environs de Belfort, avec carte hydrographique, par Parisot. — XVIII. Société météorologique de Belfort. Observations faites par M. Armbruster, inspecteur primaire. — XIX. Procès-verbaux des séances du comité.

Colonel (le) Denfert et ses détracteurs, par un officier du génie auxiliaire de la garnison de Belfort, 24 pag. in-8. Langres, imp. Dangier, Paris, lib. Dentu.

Crevaux. *Wissembourg*, 16 pag. in-8, avec carte. Paris, imp. Parent, lib. Hurtau.

Der deutsch-französische Krieg 1870-71. Redigirt von der kriegsgeschichtlichen Abtheilung des grossen Generalstabes. — Erster Theil : Geschichte des Kriegs bis zum Sturz des Kaiserreichs. Heft. 3 : Die Schlacht bei Wœrth und die Schlacht bei Spicheren, mit Plan 2 und 3 und 3 Holzschnitten im Text. Berlin, 1873. Ernst Siegfried Mittler und Sohn, königliche Hofbuchhandlung. Grand in-8.

La bataille de Wœrth (6 août) est décrite pag. 215-297.

Dollfus (Ed.). *Biographien berühmter Elsässer*. 208 pag. in-8. Mulhouse, Kœnig.

Ducrot. *Guerre des frontières. Wissembourg*. Réponse à l'état-major allemand, 32 pag. in-8, et carte. Paris, imp. Balitout, lib. Dentu.

DUVAL (Louis). *Un épisode de la révocation de l'édit de Nantes.* Exil à Guéret du premier magistrat de Strasbourg, en 1685, 11 pag. in-8. Limoges, imp. et lib. veuve Ducourtieux. — Extrait de l'*Almanach limousin pour 1873.*

FÆSI (J.-Conrad). (*Zurich 1768.*) *Kurze Beschreibung der Stadt Mulhausen.* 37 pag. in-8. Mulhouse, imp. et lib. Kœnig. Prix : 1 fr.

FISCHBACH. *La manufacture de tabac de Strasbourg.* Notes sur son histoire et ses ateliers. 64 pag. in-16. Strasbourg, imp. Fischbach. — Extrait des *Affiches de Strasbourg, 1872-73.*

FISCHER (D.). *Notice historique sur le château de Greifenstein.* In-8. 24 pag. Saverne, imp. Gilliot.

— *Jämmerliche Zerstörung der uralten bischöflichen strassburgischen Residenz-Stadt Zabern im Jahr 1677.* Neue vollständige Ausgabe nach dem im Zaberner Archiv befindlichen Original, nebst ungedruckten Dokumenten (besonderer Abdruck aus der *Alsatia*). 34 pag. in-8. Mulhouse, Kœnig.

— *Notice historique sur le château de Hunebourg* (près de Neuwiller). 24 pag. in-8. Mulhouse, imp. Bader. — Extrait de la *Revue d'Alsace.*

— *Notice historique sur l'ancien bailliage de Herrenstein.* 64 pag. in-8. Mulhouse, imp. Bader. — Extrait de la *Revue d'Alsace.*

FLECK. *Siége et bombardement du fort Mortier, près Neuf-Brisach,* 105 pag. in-8. Paris, imp. Debons.

FOUCHER (P.). *Les siéges héroïques* (Strasbourg, etc.). 347 pag. in-18. Paris, imp. Meyrueis, lib. Sandoz. Prix : 3 fr. 50.

FRANTZ (Constantin). *Was soll aus Elsass-Lotringen werden?* In-8, 32 pag. München, Huttler.

« Nous ne pouvons nous associer à la première partie de ce travail où M. Frantz cherche à justifier la brutale annexion de 1871 au nom des principes de morale publique et d'éternelle justice. Il faut, pour le dire en passant, que la légitimité de cette annexion préoccupe bien vivement, au fond, la conscience des Allemands pour que tout écrivain honnête qui touche à la question alsacienne, éprouve le besoin de se faire à lui-même un petit plaidoyer pour dissiper ses scrupules.

» Toute la première partie de l'argumentation de M. Frantz repose sur de pures illusions historiques. Il est historiquement inexact que la France au XVII[e] siècle ait *volé* l'Alsace à l'Allemagne. Nous savons que cette fable forme depuis longtemps le fond des arguments ressassés en Allemagne pour y entretenir la haine contre l'*Erbfeind*..... Ce que les Allemands tâchent d'oublier parce qu'ils en sont profondément humiliés, c'est que les Alsaciens allemands de par leur origine et leur situation géographique se sont volontairement attachés à la

France et sont Français de cœur, ce qui vaut à nos yeux un peu plus que d'être germains de race. Et depuis quand cette évolution capitale s'est elle produite? Est-ce, comme on l'a dit, depuis la révolution française seulement? Ce serait déjà un laps de temps respectable, l'espace de trois générations. Mais en réalité ce n'est pas de trois générations, c'est de trois siècles qu'il faut remonter. Depuis l'époque de la réforme, depuis le temps de Jacques Sturm, l'Alsace, ou du moins ses grandes villes et ses princes laïques gagnés à la cause protestante se sont séparés de l'empire qui persécutait les protestants et ont commencé à graviter dans l'orbite de la France qui protégeait les protestants au dehors... » E. LEHR.

GELDERN (de). *Les sièges de Paris et de Belfort en 1870-71* (trad. de l'allemand par V. Grillon, capitaine du génie). VII-174 pag. in-8, 4 pl. Paris, imp. et lib. Dejey. Prix : 4 fr. — Publication de la réunion des officiers.

GLUCK. Guerre de 1870-71. *Le 4e bataillon de la mobile du Haut-Rhin*, journal d'un sous-officier. In-8. Mulhouse, imp. Bader.

GROSS. *Fuhrer durch Elsass und Lothringen.* 2e édition. 151 pag. in-8. Heidelberg, Gross.

Lacunes et inexactitudes.

HACK. *Statistische Mittheilungen über die Stadt Mulhausen 1872.* 154 pag. in-8. Mulhouse, imp. Münch.

HUTZELMANN. *Angriffe Frankreichs auf Elsass und Lothringen.* IV-54 pag. in-8. Nürnberg, Schmidt. Prix : 2 fr.

LAPORTE (Michel). *L'Alsace reconquise*, 279 pag. in-18. Saint-Germain, imp. Heutte, Paris, lib. Franklin. Prix : 3 fr.

LEHR. *Notice historique et généalogique sur les comtes de la Petite-Pierre.* In-8. Mulhouse, imp. Bader. — Extrait de la *Revue d'Alsace.*

LEPAGE. *Les prétentions de la Prusse. La Lorraine allemande*, etc. 51 pag. in-8, carte. Nancy, imp. Crépin-Leblond, lib. Wiener. — Extrait des *Mém. de la Société d'archéologie lorraine.*

Ligue (la) d'Alsace. 1re série, 1871-72, VI-243 pag. in-18. Paris, imp. Gauthier-Villars, lib. Lemerre. Prix : 3 fr.

C'est la chronique des efforts de l'Alsace-Lorraine, de ses protestations et de ses luttes contre les conquérants. La ligue d'Alsace stimule le patriotisme, flétrit les désertions, ravive les souvenirs de la patrie. Cette sorte de charbonnerie organisée, riche, intrépide, tient en échec l'empire d'Allemagne et ne regarde point comme accomplie l'œuvre de son ministre. Elle a ses presses, ses armées de distributeurs et de contrebandiers, ses dépôts, ses réunions régulières, et la police allemande sent autour d'elle l'influence de cette ligue insaisis-

sable. Le livre se vend au profit de l'œuvre d'Alsace-Lorraine. Ce n'est pas une œuvre de littérature, c'est une œuvre de patriotisme.

J. CLARETIE.

LÖPER. *Zur Geschichte des Verkehrs in Elsass-Lothringen.* 288 pag. in-8. Strasbourg, imp. Fischbach, lib. Trübner.

MAZE. *Les orphelins d'Alsace-Lorraine.* Discours prononcé dans la matinée patriotique donnée le 11 mai 1873. 16 pag. in-8. Paris, imp. Martinet, lib. G. Baillière.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain. Troisième série. Ier volume. Nancy, imp. Crépin-Leblond, 1873 :

1. *Les seigneurs de Ribeaupierre, famille de la chevalerie lorraine en Alsace,* par M. E. Meaume.

Une branche de cette noble famille existerait encore en Suisse (?)

2. *Documents inédits sur la correspondance de dom Calmet et dom Fangé,* par M. l'abbé Guillaume.

Pag. 144-147. Séjour de Voltaire en Alsace.

MERKLEN (l'abbé). *L'abbé Ch. Martin, premier directeur du Gymnase catholique de Colmar.* 198 pag. in-12, phot. Colmar, Jung.

— *Jeunesse, famille et amis de Grandidier,* notes extraites de ses mémoires inédits. 32 pag. in-8. Mulhouse, imp. Kœnig, Colmar, lib. Barth.

— *Mélanges d'histoire et de littérature en Alsace,* in-8. Colmar, imp. Jung, lib. Barth. — Extrait des *Affiches alsaciennes.* On y a joint, avec pagination séparée : *Les écoles et les écoliers d'autrefois en Alsace,* qui ont paru en 1872. Le tout tiré à 50 exemplaires.

MISMER. *Troisième lettre aux Alsaciens.* 15 pag. in-8. Paris, imp. Malteste, lib. Lechevalier. Prix : 30 cent.

— *Quatrième lettre aux Alsaciens. Entretien sur l'armée.* 22 pag. in-8. Paris, imp. Malteste, lib. Lechevalier. Prix : 30 cent.

MOSSMANN (X.). *Un chef de bande des guerres de Bourgogne.* 24 pag. in-8. Mulhouse, imp. Bader. — Extrait du *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.*

Ce chef de bande est Ulrich Traber, originaire de Mulhouse. Il se mit au service des héritiers de Charles le Téméraire pour disputer la Franche-Comté au roi de France. Il mourut en 1479. Les communications de M. Amiet, de Soleure, et de M. Castan, de Besançon, ont permis à M. Mossmann d'offrir un travail qui ajoutera quelques traits à ce que nous savons des guerres de Bourgogne.

MUNTZ (E.). *L'atelier monétaire des comtes de Hanau-Lichtenberg à Wœrth.* 8 pag. in-8. Paris, Didier. — Extrait de la *Revue archéologique.*

Cet atelier était situé à l'endroit où se trouve aujourd'hui la maison de M. Trauttmann, marchand de fer. C'est là que prend naissance le Müntzgæssel, c'était aussi là que le Müntzbæchel se jetait autrefois dans la Sauer. Cette dernière circonstance autoriserait à croire que J.-J. Eichelstein (1612) a employé la force motrice de ce cours d'eau pour ses premières expériences. Les curieuses recherches de M. Muntz ont pour base le registre paroissial commencé en 1572 et conservé aujourd'hui aux archives de la mairie.

NEUHAUS. *Der Friede von Ryswick und die Abtretung Strassburgs an Frankreich 1697.* In-8. Freiburg, Herder.

RATHGEBER. *Colmar und die Schreckenszeit.* 116 pag. in-8. Stuttgart, imp. Mäntler, lib. Kröner.

— *Colmar und Ludwig XIV.* (1648-1715.) 212 pag. in-8. Stuttgart, imp. Mäntler, lib. Kröner.

REUSS (R.). *Beschreibung von der Stadt Strassburg.* (1672-1684.) 138 pag. in-8. Colmar, Jung.

— *Les statuts de l'ancienne université de Strasbourg.* In-8. Mulhouse, imp. Bader. — Extrait de la *Revue d'Alsace.*

— *La chronique strasbourgeoise de J.-J. Meyer.* In-8. Strasbourg, Noiriel. — Extrait du *Bulletin de la Société des monuments.*

RISLER et LAURENT-ATTHALIN. *Neuf-Brisach,* souvenirs de siége et de captivité. 132 pag. in-16, carte. Nancy et Paris, Berger-Levrault.

SAINT-GENEST. *Lettres d'un soldat. Frœschwiller, etc.* 300 pag. in-18. Paris, imp. Donnaud, lib. Dentu. Prix : 3 fr.

SÉE (Julien). *Ambrosius Müller's Stamm und Zeitbuch, Hauschronik eines Bürgers von Colmar zur Zeit Ludwigs XIV (1678-1705).* xv-74 pag. in-8. Colmar, Jung, lib. Barth. Prix : 2 fr. 50.

Le *Mémorial d'Ambroise Müller* est aujourd'hui après six générations la propriété de M l'instituteur Aug. Müller qui a autorisé M. Sée à en prendre copie et à en publier les parties les plus intéressantes. Voici un des récits de Müller :

« Une pauvre vieille femme boiteuse, originaire de la vallée de Munster, admise à l'hospice civil de Colmar, passait pour sorcière. On la craignait comme la peste. Et il y avait de quoi : ne savait-on pas que pour lui avoir fait la charité, Elie Lang avait vu fondre, coup sur coup, les plus affreuses calamités sur sa demeure ? Aussi voyez le dénouement : la pauvre mendiante est chargée avec ses hardes et une paillasse sur un char pour être ramenée dans sa vallée ; des gars, des soldats s'assemblent autour d'elle ; elle est transportée dans l'un

des fossés de la ville, fourrée dans sa paillasse, brûlée vive...; pour en finir, un sergent, qui se prétendait ensorcelé par elle, lui passe l'épée à travers le corps... Personne, ajoute le chroniqueur, n'eut pitié d'elle; personne n'informa les autorités de ce qui se passait; aucun des coupables ne fut châtié. Fût-elle innocente ou coupable? Dieu le sait. »

— *Johann Joner's Notanda.* Tägliche Notizen eines Stettmeisters von Colmar zur Zeit Ludwigs XIV (1678-1705). xi-124 pag. in-8. Colmar, imp. Jung, lib. Barth. Prix : 3 fr.

La *Chronique de Joner* (6 fascicules in-4 et 42 fragments de dimensions variées) a été retrouvée par M. Mossmann dans une liasse de papiers non inventoriés.

Siège (le) de Huningue, par un officier de la garnison qui défendait cette place en 1813 et en 1814. 60 pag. in-8. Mulhouse, imp. Kœnig.

SLAWYK (J.). *Heimathskunde von Elsass-Lothringen.* 4e édition. 46 pag. in-8. Guebwileer, lib. Boltz. Prix : 75 cent.

Pour parler de la géographie d'un pays, il importe de le connaître à fond. Par quelques citations que nous nous proposons de faire, nos lecteurs seront en mesure d'apprécier aisément si l'auteur était à même de remplir ces conditions élémentaires. Un hors-d'œuvre, à notre avis du moins, ce sont les sarcasmes lancés contre les Alsaciens qui, dans les villes surtout, continuent à se servir de la langue française dans leurs conversations. Le nom allemand de l'Alsace est indéclinable pour notre auteur, comme pour les Allemands en général, tandis que d'ancienne date ce mot est déclinable chez nous.

Parmi les montagnes qui sont mentionnées, nous trouvons le Hoheneck, dans la vallée de Munster, avec une altitude de 909 mètres; jusqu'à présent on l'indiquait comme étant de 1366 mètres. Le Donon (l'auteur écrit Donnon, contrairement à l'usage) serait de 700 mètres, tandis qu'en réalité il est de 1010 mètres. Le Champ-du-Feu, ainsi que le Ungersberg, aux environs de Barr, sont passés sous silence, de même que le Pigeonnier, près Wissembourg, qu'avec son altitude de 487 mètres on cite chez nous comme le point le plus élevé de l'arrondissement de Wissembourg; en revanche, nous trouvons les noms de cinq autres montagnes de cette partie de l'Alsace, que jusqu'à présent nous n'avons guère vu citer chez nous, ce qui, à la vérité, ne prouve autre chose que notre ignorance. Le mont Sainte-Odile, si souvent visité, appelé dans notre livre Mont Sainte-Ottile, est mentionné à diverses reprises : une fois il est dit qu'il est situé à deux lieues et demie de Barr; enfin, en parlant d'Obernai, on apprend aux Alsaciens qu'à proximité de cette ville se trouve une montagne appelée Holembourg avec les ruines d'un vieux couvent. M. Slawyk ne s'est pas douté que l'ancienne abbaye de Hohenbourg est précisément située sur la montagne en question. Nous ferons encore remarquer que le Ban-de-la-Roche, ainsi que le pasteur Oberlin, le célèbre bienfaiteur de cette contrée, sont passés sous silence.

Nous apprenons par notre auteur que la Moder est une rivière navi-

gable; les riverains de ce cours d'eau ne manqueront pas d'être reconnaissants de cette découverte. Un affluent de la Moder serait le Rossbach; on a probablement voulu parler du Rothbach.

Dans nos pérégrinations nous avons souvent eu l'occasion de voir des noyers le long des routes; notre auteur, de son côté, les a rencontrés dans les champs au milieu du blé; il indique comme un fait général ce qui, de loin en loin, se voit dans l'extrême Haut-Rhin. Une autre découverte que nous lui devons, ce sont les manufactures de tabac à Erstein et à Geispolsheim. Nous engageons ceux que leur curiosité pousse, à visiter diverses usines signalées par notre manuel : une fabrique de vitriol à Niederbronn, une fabrique d'armes à Bouxwiller, un moulin à papier à Oberbronn, une fabrique de verre à vitres à Ingwiller; quant à cette dernière, l'auteur a peut-être entendu dire que les voituriers d'Ingwiller exportent les produits de la verrerie de Wingen, située à huit kilomètres de leur résidence.

Une autre découverte faite par M. Slawyk, c'est le château de Bischheim, commune située à trois kilomètres au nord de Strasbourg; à cette occasion, nous ferons remarquer que nos cartes devront être rectifiées, puisque Schiltigheim serait situé à cinq kilomètres de la capitale de l'Alsace.

A Avenheim, notre auteur signale une source qui offre la particularité remarquable qu'en hiver les eaux en sont chaudes, tandis qu'elles sont froides en été. Jusqu'à présent nous admettions que c'était le cas à peu près pour toutes les sources.

Les habitants de Wissembourg apprendront par notre manuel de géographie que leur ville est située à une lieue des frontières de la Bavière. D'autres nouveautés sont les suivantes : Lauterbourg est maintenant encore une place forte; Fort-Louis est une forteresse située sur une île du Rhin, l'auteur ne sachant pas que depuis 1814 elle a cessé d'exister. Et puisque nous parlons de forteresses qui n'existent guère que dans l'imagination de l'auteur, nous relèverons la forteresse de Rhinau, démolie par suite du traité de paix de Westphalie, donc depuis seulement 225 ans, et qui n'en figure pas moins chez notre inspecteur primaire.

Spach (L.). *Moderne Culturzustände im Elsass.* 2 vol. in-8, III-316 et IV-319 pag. Strasbourg, Trübner. Prix : 11 fr. 25.

Stevenson. *Alsace and Lorraine. — Past, present and future.* In-8. Hardwicke. Prix : 4 sh.

Stieve. *Vogesenfuhrer durch Elsass-Lothringen.* XIX-184 pag. in-8. Strasbourg, imp. et lib. Schauenburg. Prix : 2 fr. 50.

Stöber (Aug.). *Das ehemalige Städtchen Wattweiler im Ober-Elsass:* 2te Bearbeitung, 60 pag. in-8. Mulhouse, Kœnig.

— *Alsatica.* Anzeigen und Besprechungen von im Jahr 1872 über das Elsass erschienenen Schriften. 92 pag. in-8. Mulhouse, imp. et lib. Kœnig. — Tiré à 75 exemplaires.

— *Alsatia. Beiträge zur elsässischen Geschichte*, etc. 1868-1872, IV-483 pag. in-8. Colmar, Barth; Mulhouse, Risler. Prix : 7 fr.

STOCKERT. *Das Reichsland Elsass-Lothringen.* 79 pag. in-8. Strasbourg, lib. Bull. Prix : 1 fr.

THIERRY (E.-C.). *Les vieux châteaux de l'Alsace et leurs légendes. Le Hugstein, près Guebwiller.* 9 pag. in-folio, 2 pl. et 18 vign. imprimées dans le texte. Mulhouse, imp. Bader, lib. Perrin. Prix : 6 fr.

Cette publication artistique était destinée à avoir une suite qui n'a point paru.

VAUTREY (L.). *Notices historiques sur les villages du Jura bernois.* 396 pag. in-8, tom. III. Porrentruy, Gurtler. Prix : 2 fr. 50.

— *Le monastère des R. M. Annonciades de Porrentruy,* 60 pag. in-8. Porrentruy, Gurtler. Prix : 80 cent.

— *Les capucins de Porrentruy,* 24 pag. in-8. Porrentruy, Gurtler. Prix : 40 cent.

— *Le couvent des Ursulines de Porrentruy,* 52 pag. in-8. Porrentruy, Gurtler. Prix : 60 cent.

VOULOT. *A B C d'une science nouvelle. Les Vosges avant l'histoire.* 18 liv. in-4. Mulhouse, imp. Bader.

WULCKER. *Urkunden und Schreiben betreffend den Zug der Armagnaken 1439-1444.* 58 pag. in-4. Frankfurt.

Pag. 24-56. Il y a des lettres du magistrat de Haguenau, tirées des archives municipales de Francfort.

Strasbourg, sa description, ses fortifications, son rôle militaire avant la guerre de 1870. 21 pag. in-8. Paris, imp. Dutemple, lib. Tanera. Prix : 50 cent. — Publications de la réunion des officiers.

CARTES

BURGI. *Carte en relief du massif des Vosges, Bas-Rhin,* réd. 1/10000, d'après la carte de l'état-major. Prix : 18 fr.

M. B. d'Alschwiller, Bâle-Campagne, a déjà publié, il y a quelques années, la carte du Haut-Rhin. Celle du Bas-Rhin n'est pas moins soignée.

GLAS. *Wandkarte von Elsass-Lothringen.* 1 : 350 000 chromolith. in-folio. Munich, Mey et Widmayer. Prix : 22 gr.

FOLTZ. *Souvenirkarte von Strassburg,* 6 Ansichten in Stahlstichdruck. Zurich, Locher. Prix : 50 cent.

Plan der Stadt Strassburg nebst Umgegend, lith. in-folio. Mannheim, Bensheimer. Prix : 1/4 Thaler.

Plan der Stadt Strassburg. Strasbourg, M. Schauenburg. Prix : 50 cent.

Specialkarte der deutsch-französischen Reichsgrenze, Bearbeitung des grossen Generalstabes, 1 : 80 000. 2 feuilles lith. in-folio. Berlin, Mittler. Prix : 2/3 Thaler.

SLAWYK (R.). *Wandkarte des Kreises Gebweiler*. Guebwiller, lith. Dreyfus, lib. Boltz. Prix : 8 fr.

VII. VARIA

Almanach de Strasbourg pour 1873. 72 pag. in-8, à 2 col., vign. Nancy, imp. Hinzelin.

Belagerung von Strassburg, 1870. 20 Blätter photogr. Aufnahme der Breschen, Uebergänge, Thore, etc. Aufgenommen in den Tagen vom 1-3 October unter Leitung des Ingenieur-Major Albrecht. In-folio. Strasbourg, Trübner. En carton, 16 th.

Catalogue d'une collection de livres classiques qui seront vendus au plus offrant par M. Noiriel, libraire. 32 pag. in-8. Strasbourg, imp. Fischbach.

Catalogue de la bibliothèque de feu M. Mæder, pasteur à l'église réformée de Strasbourg. 60 pag. in-8, autographié.

Catalogue de livres d'histoire. 34 pag. in-8. Strasbourg, imp. Wolff, lib. Trübner.

Catalogue de livres de droit, 26 pag. in-8, ib. id.

— de livres de philologie orientale, 22 pag. in-8, ib.

— de linguistique, 30 pag. in-8, ib.

Grand (le) messager de Strasbourg, almanach intéressant pour l'année 1874, 80 pag. in-8, à 2 col., vign. Dôle, imp. et lib. Bluzet-Quinier.

Lager-Katalog der Buchhandlung von Emilie Freiesleben in Strassburg. IV. Theologie, Philosophie, Pedagogik, 2420 Nos. 65 pag. in-8. Strasbourg.

Messager (le) d'Alsace et de Lorraine, almanach illustré pour 1874. 72 pag. in-8, à 2 col., avec fig. Nancy, imp. Berger-Levrault, Strasbourg, lib. Noiriel. Prix : 50 cent.

VENTES ET CATALOGUES

Nous n'avons à mentionner qu'une vente, celle des livres de feu M. Antoine Ernst, ancien avoué à Colmar, et de plusieurs professeurs qui ont quitté Strasbourg. La vente s'est faite le 26 mai à la librairie Simon :

L. *Ancien (l') gymnase de Colmar*, in-8. Colmar, 1865, 5 fr.

AUFSCHLAGER. *L'Alsace*, 5 fr.

BAYER (Aug. de). *La cathédrale de Strasbourg*, 11 planches, 11 fr.

Bulletin de la Société des monuments historiques d'Alsace, les quatre premiers volumes, 30 fr.

BUSSIÈRE (Th. de). *Les anabaptistes*, in-8. Paris, 1853, 10 fr.

DAUBRÉE. *Description géologique du Bas-Rhin*, 8 fr.

ENGELHARDT. *Herrad von Landsperg*, 1818, 7 fr.

— *Der Ritter von Stauffenberg*, 4 fr.

GÉRARD. *L'ancienne Alsace à table*, 9 fr.

GOLBÉRY et SCHWEIGHÆUSER. *Antiquités d'Alsace*, 2 vol., 80 fr.

GRANDIDIER. *Œuvres hist. inédites*, 6 vol., 30 fr.

GYSS (l'abbé). *Histoire d'Obernai*, 2 vol. in-8, 8 fr.

HERTZOG. *Edelsasser Chronick*, 32 fr.

KIRSCHLEGER. *Flore d'Alsace*, 3 vol. in-12, 25 fr.

LEVRAULT. *Sainte Odile et le Heidenmauer*, 3 fr.

LIBLIN. *Chronique de Colmar*, 3 fr.

MARCOGNET. *Détails de la cérémonie funèbre de Rapp*, 1821, 7 fr.

MÉRIAN. *Topographia Alsatiæ*, 31 fr.

MICHIELS. *Les bûcherons des Vosges*, 9 fr.

NEYREMAND. *Petite Gazette des tribunaux d'Alsace*, 10 fr.

PETIT-GÉRARD. *Quelques études sur l'art verrier*, 13 fr.

PITON. *Strasbourg illustré*, 95 fr.

RHEINWALD. *L'abbaye et la ville de Wissembourg*, 5 fr.

RUMPLER. *Histoire véritable de la vie d'un chanoine*, etc., 5 fr.

SCHŒPFLIN. *Alsatia diplomatica*, 90 fr.

— *Historia Zaringo-Badensis*, 26 fr.

SILBERMANN. *Local-Geschichte*, 15 fr.

SPACH. *Inventaire des archives*, 4 vol. (Tom. I, 1re et 2e p., tom. II, 2e p., tom. III, 1re p.), 35 fr.

SPECKLE. *Karte vom Elsass*, 25 fr..

— *Architectura von Vestungen*, 15 fr.

STŒBER (E.). *Vie d'Oberlin*, 3 fr.

STRAUB. *Un mot sur l'ancien mobilier d'église*, 4 fr.

VÉRON-RÉVILLE. *Histoire de la révolution dans le Haut-Rhin*, 6 fr.

WEISLINGER. *Friss Vogel oder stirb. Strassburg, 1726*, in-8, 4 fr.

— *Huttenus delarvatus, Constanz, 1730*, in-8, 2 fr.

FRESENIUS. *Anti-Weislingerus, S. l. 1731*, in-8, 2 fr.

Ajoutons que le 9 mai et jours suivants avait eu lieu à Paris une vente dont le catalogue s'est distribué chez Baur, libraire, et contient une série d'alsatiques. Voici les prix atteints par les principaux ouvrages :

Courrier littéraire, rédigé par une société de gens de lettres Strasbourg, J.-P. Silbermann, 1823. 12 livraisons, br., 3 fr. 25.

COURVOISIER. *Notes sur le siége de Huningue*. Strasbourg, 1863, in-18. 1 fr.

Les Epingles, revue critique de Strasbourg. Juin 1841, in-18, 2 fr. 25.

FAUDEL. *Découverte d'ossements fossiles humains à Eguisheim*. Colmar, 1867, in-8. 2 fr. 50.

GRANDIDIER. *Anecdotes relatives à une ancienne confrérie de buveurs*. 8 fr. 50.

HEYDEN (von der). *Strasbourg et ses environs*. 7 pl. obl. 11 fr. 50.

Hymne à la Liberté, chanté à la fête de la publication de l'acte constitutionnel, le 25 septembre 1791, mis en musique par Pleyel. Strasbourg, Dannbach. 5 fr.

Hymnes, couplets et vers patriotiques, imprimés par ordre de l'agent national du district de Strasbourg. 15 pièces in-8 br. (1791-93.) 12 fr.

IMLIN. *Vues des châteaux d'Alsace, 1815 à 1819*. 22 pl. in-4. 5 fr. 50.

LARCHEY. *Niederbronn, août 1868*. 16 pag. in-8. 2 fr. 50.

LORENTZ. *Oraison funèbre de Maurice de Saxe*. Strasbourg, 1751. 5 fr. 50.

MASSÉ. *Echo (l') du théâtre*, 6 janvier-29 avril 1856. 6 fr. 50.

Mémoire pour servir à l'histoire de l'ordre de la Boisson. Nancy, 1804. 3 fr.

MULLER (H.-Ch.). *De l'harmonie dans les arts.* In-4 obl. Manuscrit contenant trois dissertations de ce dessinateur alsacien. 4 fr.

Die Pietisterei im Fischbeinrock, comédie. In-8. Strasbourg, 1841. 4 fr. 50.

RISTELHUBER. *La bonbonnière inodore,* chanson. Strasbourg, 1858. In-8. 2 fr.

RICHER. *Chronique de Senones.* Trad. publiée par Jean Cayon. Nancy, 1842. 22 fr.

SCHERZ. *Glossarium germanicum medii ævi,* Argent. 1781-84. 20 fr.

SILBERMANN. *Souvenirs d'une excursion dans le nord de l'Italie.* Strasbourg, 1860. In-12. 5 fr. 50.

La Société gastronomique ou le Dindon gras, comédie par G. A. C. Altkirch, 1841, in-8. La représentation a été interdite par l'autorité. 4 fr. 50.

SPACH (L.) Seize brochures avec un portrait de l'auteur en capitaine des guides de la garde nationale par Ch. Lallemand. 9 fr.

Recueil factice de pièces rares. Strasbourg, in-folio parch. 30 fr.

Tam-Tam. Journal officieux et officiel du café-concert, par A. Nœtinger. Strasbourg, 1867. Sept numéros. 6 fr.

Vierundzwanzig Stunden im Hohwald (Strasbourg, typogr. Silbermann), 14 pag. in-4, texte destiné aux *Bûcherons des Vosges.* 3 fr.

Nouvelle revue germanique, Paris, 1829-33, 15 vol. in-8. 1 fr.

LEHR. *Etudes sur l'histoire et la généalogie de quelques maisons souveraines.* 1 fr. 50.

Bibliographe (le) alsacien, par Ristelhuber, etc. Strasbourg, 4 vol. in-8, 1862-69. 25 fr.

Point de lendemain, conte attribué à Denon, publié par Mehl, employé à la préfecture du Bas-Rhin. Strasbourg, 1861. Papier de Hollande, 18 fr. 50.

RISTELHUBER. *Liber vagatorum : le livre des gueux.* Papier de Hollande. Strasbourg, 1862, in-12 broché. 8 fr. 50.

Le même, sur papier vélin rose. 12 fr.

CUNIER, ACKERMANN et CARON. *Le Vespilion ou le triomphe de l'innocence,* tragédie en 3 actes, en vers, représentée à Strasbourg, en 1859. 9 fr.

DEUXIÈME PARTIE

CHRONIQUE

DEUXIÈME PARTIE

CHRONIQUE



I. HISTOIRE CONTEMPORAINE

Les annalistes ou *annuairistes* d'outre-Rhin traitent des affaires d'Alsace avec un tel sans-façon, ils impriment d'un cœur si léger les plus grandes impertinences sur notre compte que nous avons senti le besoin de reprendre leurs récits, sauf à différer dans notre commentaire. Procédons par ordre chronologique :

12 février. — Loi sur l'instruction publique. L'application de cette loi a été réglée par une ordonnance du 10 juillet, dont voici les principales dispositions :

L'enseignement secondaire (Gymnases et *Realschulen*) est soumis au contrôle et à la direction du président supérieur; l'enseignement primaire (écoles normales d'instituteurs et d'institutrices, écoles supérieures de filles, écoles moyennes, écoles primaires et salles d'asile) est soumis à la surveillance et à la direction des présidents de district.

Ouverture d'école. — Quiconque veut ouvrir école doit être âgé de 25 ans et prouver par ses certificats qu'il est capable de donner l'enseignement de deux matières essentielles au moins à la classe supérieure de l'établissement qu'il veut ouvrir. — Il devra prendre une part immédiate à l'enseignement ou au maintien de la discipline.

Engagement des maîtres. — Avant d'engager un maître, le directeur de l'établissement devra en demander l'autorisation à l'autorité compétente ; sa demande devra être accompagnée de certificats attestant la moralité du postulant et ses aptitudes à l'enseignement qui doit l'occuper. L'autorisation peut statuer certaines restrictions quant aux matières d'enseignement ou aux classes qui pourront lui être confiées.

Leçons particulières. — La licence d'enseigner accordée à un sujet allemand par les autorités d'Alsace-Lorraine implique autorisation de donner des leçons particulières. Les Allemands qui n'ont pas cette licence et les étrangers devront en demander l'autorisation au président du district. — Ce dernier peut faire dépendre l'autorisation demandée d'une entrevue avec le postulant. Le diplôme de bachelier n'est pas un titre suffisant à l'obtention de l'autorisation de donner des leçons particulières. Cette autorisation peut être accordée avec des restrictions relatives aux localités et aux matières ; elle n'a d'effet que dans les limites du district où elle a été accordée.

Autres dispositions. — Le président supérieur fixe les vacances, la durée des classes, les livres de classe, les examens et les inspections. Le président supérieur fixe en

outre les délais dans lesquels les écoles déjà existantes devront opérer leur transformation, conformément à la présente ordonnance et aux programmes officiels (*Regulativ*).

Cette ordonnance, en attribuant à l'administration la direction des écoles libres, supprime de fait la liberté d'enseignement.

17 mars. — M. Rapp, vicaire général, reçoit l'ordre de quitter le territoire d'Alsace-Lorraine dans les vingt-quatre heures :

« Les associations sont répandues dans toute l'Allemagne et vous savez quelles grandes choses ont été produites par elles dans tous les domaines de la science, de la politique et de la littérature, ainsi que dans l'économie rurale. C'était là pour nous une bonne aubaine. Le vicaire général Rapp a cru, dans son innocente naïveté, que cette aubaine revenait aussi à l'Alsace. Voilà pourquoi il a tramé la conspiration à la suite de laquelle il a été banni. Il s'est entendu avec une dizaine de citoyens. M. l'architecte Petiti fut nommé président de l'association, MM. Morin, Heimburger et d'autres en faisaient partie. Ces messieurs réunirent un capital de trois cents thalers. Ils avaient rédigé plusieurs écrits qu'on venait à peine de répandre dans l'Alsace. Bref, ce n'était là qu'un faible commencement d'une association comme l'Allemagne en compte par milliers. Pour vous convaincre à quel point ces messieurs croyaient être dans leur droit, je vous dirai que M. Petiti s'était rendu auprès du président supérieur pour l'informer de son dessein, qu'il accumulait sur son bureau les impri-

més et les correspondances, de sorte que la police, en faisant irruption chez lui, n'avait pas besoin de faire de longues recherches : tout se trouvait étalé sur la table. Je crois, messieurs, que si l'on prépare une insurrection, si l'on veut renverser un gouvernement, on s'y prend d'une manière plus rusée. »

(L'abbé Guerber, au Reichstag.)

7 avril. — M. Lauth, maire de Strasbourg, est révoqué pour avoir dit qu'il ne restait en Alsace qu'en attendant le retour des Français.

15 avril. — Le conseil municipal est suspendu pour deux mois, parce que vingt-huit de ses membres sur trente-trois ont déclaré qu'ils n'accepteraient pas de président qui ne fût membre du conseil.

17 avril. — Les trois adjoints sont révoqués pour n'avoir pas retiré leur protestation, et remplacés par l'assesseur de Reichlin, tandis que le commissaire central est chargé des fonctions de maire.

16 mai. — Discussion au Reichstag sur l'administration de l'Alsace-Lorraine. Le 17, M. Sonnemann prononce un discours qui produit une vive impression. Le voici :

« Messieurs, je regrette de venir, à une heure si avancée, critiquer le rapport qui nous est soumis ; ce n'est pas ma faute. Depuis cinq semaines ce document se trouve entre nos mains, et, même en retranchant de ce compte les quinze jours pendant lesquels M. le chancelier de l'empire a été absent, nous aurions eu du temps de reste pour nous en occuper plus tôt et plus en détail ; je crois que les intérêts d'une population, qui est politiquement tenue en tutelle et

qui n'a pas d'autre moyen de se faire entendre que si elle trouve dans cette chambre quelqu'un qui parle pour elle, auraient mérité que l'on consacrât à la discussion de ce rapport plus de temps qu'il n'est possible d'y en donner aujourd'hui.

» Si je veux porter un jugement sur la manière et la façon dont la dictature, que le Reichstag a passée au conseil fédéral, est exercée, je ne trouve pas pour cela d'autre base ni de base meilleure que l'examen du programme qui a été consenti par ce même conseil fédéral, en acceptant cette dictature, et ce programme nous a été posé notamment dans les différents discours que M. le chancelier de l'empire a prononcés au Reichstag, dans le cours de la discussion de la loi sur l'annexion de l'Alsace-Lorraine. M. le chancelier de l'empire a reproduit, en effet, aujourd'hui un point de son programme d'alors; il a dit expressément que l'Allemagne n'avait surtout annexé l'Alsace-Lorraine que comme besoin de garantie nationale et que les questions de politique proprement dite n'avaient pas, pour lui du moins, occupé dans ses considérations la première place; et cette déclaration a été faite comme protestation contre la pensée qu'il pût s'agir d'une simple reprise de territoire allemand. M. le chancelier de l'empire a complété ensuite son programme, en ajoutant : « Les Alsaciens » cesseront d'autant plus vite d'être Français, qu'ils se » sentiront plus Alsaciens. »

» Partant de là, il nous a exposé que son premier soin serait de fortifier le particularisme de l'Alsace et qu'il espérait pouvoir donner aux Alsaciens une autonomie des plus

larges possible, se faisant ici l'avocat de ces mêmes Alsaciens contre d'autres prétentions et exprimant la pensée de pouvoir bientôt faire que les autorités communales en Alsace-Lorraine procédassent exclusivement de l'élection par les citoyens. Il a dit, en outre, que le gouvernement agirait à l'égard de l'Alsace-Lorraine plus modérément que ne l'eût souhaité la majorité du Reichstag.

» Or, messieurs, comment ce programme a-t-il été exécuté? Je pourrais citer encore les paroles qui m'ont été reproduites par un membre de la députation d'Alsace-Lorraine et que M. le chancelier de l'empire lui a dites à lui-même alors ici, à Berlin, pendant ou avant la discussion. Il disait: « Je ne puis penser à vous garantir ce que vous désirez » (c'était probablement la restitution à la France), mais » je toucherai le moins possible à vos institutions; vous » pouvez vous considérer comme une république qui se » gouverne elle-même. » Ces paroles ont été dites par M. le chancelier de l'empire à la députation d'Alsace-Lorraine, qui était ici à Berlin.

» Or, messieurs, si je considère ce programme comme la base de ce qui s'est fait depuis deux ans en Alsace-Lorraine, je dois avouer que, à mon avis, avis que je me suis formé par un long séjour dans le pays en différentes circonstances, par l'observation calme des faits et par mes conversations, tant avec des employés allemands qu'avec des Alsaciens de toutes les classes de la société, on s'est beaucoup, énormément même, écarté de cette voie, et que l'on s'est hâté avec précipitation de changer des choses qui n'auraient jamais dû être changées dans une province, à

laquelle on avait en quelque sorte fait espérer une entière autonomie; dans une province qui n'a jamais, à l'extérieur, par des troubles et par rien qui pût menacer la sécurité publique, autorisé à penser qu'elle songeât à se soustraire au sort qui lui a été fait. Je veux dire qu'on aurait pu retarder jusqu'à un règlement définitif les mesures qui ont été prises. Deux ans de dictature ont rendu la chose évidente, et je crois qu'elle ne sera pas contestée par les Allemands qui ont vécu en Alsace-Lorraine et dont plusieurs se trouvent parmi nous.

» Qu'aujourd'hui, après deux années d'occupation, les dispositions de la grande majorité de la population soient un peu moins favorables qu'elles ne l'étaient en 1871 *(Ecoutez!* au centre), alors que, confiant dans les promesses qu'on avait reçues, on envisageait l'avenir avec de grandes espérances, c'est un fait qui ne saurait être contesté par aucun des correspondants officieux établis en si grand nombre en Alsace-Lorraine; car c'est la vérité! Et pourquoi en est-on arrivé à ce degré de mécontentement? Vous n'attendez pas de moi que je formule une accusation sur des camarades d'école ou sur des affaires ecclésiastiques, et vous n'en entendrez pas non plus; je n'ai pas eu occasion de m'entretenir avec cette partie de la population en Alsace-Lorraine, quoique je doive reconnaître que, partout où l'on enfreint les lois, où les lois ont été outre-passées, où l'on a pris des mesures illégales, les Alsaciens trouvent en moi un appui contre ces mesures, tous indistinctement, qu'ils soient ultramontains ou non. *(Bravo! Très bien!* au centre.)

» Messieurs, permettez-moi de vous parler de quelques branches de l'administration, — et je dois le faire, — j'ai été invité de différents côtés de l'Alsace-Lorraine à porter au Reichstag les faits les plus flagrants, et cela par la partie la plus indépendante et la meilleure du pays, puisque tout autre moyen de protestation a été enlevé aux Alsaciens-Lorrains, puisqu'une pétition adressée ici a été écartée pour des motifs de forme, quoique rien de formel n'ait été opposé contre elle.

» Messieurs ! Les principaux griefs de l'Alsace-Lorraine, d'après ce que j'ai constaté, sont ceux qui se rapportent aux écoles et à l'emploi forcé immédiat de la langue allemande. A mon avis, on a été, sous ce rapport, beaucoup trop loin et beaucoup trop vite. Je ne parle pas, messieurs, de l'instruction obligatoire, qui a été saluée avec joie par la partie libérale de la population de l'Alsace-Lorraine ; c'est une demande que depuis longtemps cette province avait faite à la France, et, sous ce rapport-là, il ne m'est parvenu aux oreilles aucune plainte ; mais on a commencé une véritable guerre d'extermination contre la langue française, même dans les parties mixtes du pays. On a, dans les écoles de Strasbourg... (Une voix : *Ce n'est pourtant pas mixte !)* Je reviendrai tout à l'heure là-dessus. On a, dans les écoles de Strasbourg, ainsi que je l'ai appris par une lettre d'un instituteur distingué, actuellement hors de service, et comme il me l'avait déjà été dit à moi-même ; on a, dis-je, mutilé et réduit l'enseignement des écoles communales au point qu'elles sont devenues à peu près des écoles de campagne, pour pouvoir les mettre au niveau

de certaines écoles allemandes. On a été jusqu'à s'immiscer dans les établissements privés, où l'on s'est permis d'interdire l'usage de la langue française. La femme d'un haut fonctionnaire allemand de Colmar m'a dit à moi-même : « Je regrette qu'on ait procédé de la sorte relativement » aux écoles. Non-seulement on a mis les enfants dans » l'impossibilité de frayer avec les enfants français, mais » encore les enfants qui, en Alsace-Lorraine, ont pu ap- » prendre le français, dont ils ont besoin, ne peuvent pas » arriver à l'apprendre régulièrement. » *(Hilarité.)*

» J'arrive maintenant à un fait de population mixte. Mulhouse est une population qui est essentiellement mélangée. A Mulhouse, il y a une haute école professionnelle; là, après beaucoup d'hésitation, on a fini par admettre que l'enseignement serait donné, une moitié du temps en allemand, et l'autre moitié du temps en français. Il n'y aurait rien à dire à cela, et je ne m'en plaindrais point : mais l'exécution de la mesure a été confiée à l'autorité allemande. Or, comment s'y est-on pris ? On s'y est pris ainsi, — et vous trouverez cela dans le programme d'études que je mets à votre disposition : histoire en langue allemande, géographie en langue allemande, calligraphie en langue française *(Hilarité)*, dessin en langue française. *(Hilarité.)* Nonobstant ce qui avait été convenu, à savoir que la moitié de l'enseignement se ferait en français et l'autre moitié en allemand, l'enseignement essentiel, celui qui forme la base de toutes les connaissances, se fait en allemand, non plus en français. *(Très bien !* à droite. — Une voix : *C'est abominable !)*

» Oui, messieurs, vous dites : Très bien ! Vous voulez faire violence à toute une population pour la contraindre à être allemande (Une voix : *Ils sont déjà Allemands !*) : cela ne vous réussira pas. Je n'ai qu'à rappeler les paroles de M. le chancelier de l'empire, qui, en 1871, ne laissait pas entrevoir une germanisation de vive force. Je me contenterai de citer la mesure vraiment inutile et révoltante qu'on a prise à Strasbourg et à Mulhouse pour les noms de rues : aux noms français on a substitué des noms allemands, contre la volonté du conseil municipal. Quel mal y aurait-il eu à ce qu'on laissât aux Alsaciens les noms de leurs rues pendant quelques années ? On aurait pu mettre les noms allemands à côté. On a été si peu heureux dans l'exécution de cette mesure, qu'à Mulhouse on n'a trouvé personne qui pût écrire correctement les noms allemands, de sorte que la plupart de ces noms ont été estropiés.

» Le changement des droits sur le vin a encore beaucoup mécontenté. Le budget d'Alsace-Lorraine, comme vous le savez, n'est pas tellement mauvais qu'on fût obligé d'élever brusquement l'impôt sur les vins peu de temps avant le terme de la dictature, le 1er avril, de 96 centimes à 3 francs 75 centimes. Cette mesure, d'abord annoncée comme une réforme, a fait faire beaucoup de mauvais sang et à énormément contribué à accroître le mécontentement. Les mesures hâtives qu'on a prises ensuite relativement aux avocats, notaires et huissiers, étaient inutiles et ont beaucoup mécontenté aussi, au point que la plus grande partie de ces professions ont abandonné leurs

places et quitté le pays. C'est un fait qu'à Metz il n'était pas resté un seul avocat et qu'on a dû en appeler un du Palatinat. Je ne veux pas défendre le système français sur les avocats. Il est défectueux. Mais des choses qui existent depuis si longtemps, on aurait pu attendre la fin de la dictature pour les modifier.

» Il en a été de même pour les tribunaux de commerce. A Metz, par exemple, on a tout de suite augmenté de vingt ou vingt-cinq le chiffre des notables appelés à élire ce tribunal, ce qui a extraordinairement froissé le haut commerce de la ville, attendu qu'on avait toujours tenu à ce qu'il n'y eût que les maisons respectables qui figurassent parmi les notables commerçants. Aussi qu'est-il arrivé? C'est que, peu de jours après l'élection de la chambre de commerce, — chose inouïe en France, — deux des commerçants nommés notables faisaient faillite.

» Mais ce qui a produit le plus mauvais effet, c'est l'introduction trop précipitée du recrutement militaire. Qu'avez-vous obtenu par cette mesure? Ainsi que vous pouvez le voir par le rapport, sur 33000 conscrits il ne s'en est présenté que 7000, à peine le quart. Les autres trois quarts ont quitté le pays. Vous avez chassé de la sorte la partie la plus vigoureuse et la meilleure de la population. Voilà ce qu'a fait la dictature. *(Grande agitation.)*

» Vous ne pouvez pas exiger de gens qui ont été élevés à la française et qui, en partie, sont des Français venus de l'intérieur, vous ne pouvez pas exiger de ces gens-là, dis-je, qu'ils se fassent soldats allemands de bonne grâce!

(Agitation.) Vous ne pouvez pas exiger cela ! *(Nouvelle agitation.)* Et vous ne pouvez pas non plus en vouloir à ces gens de quitter de guerre lasse le pays.

» Messieurs ! L'autre point, qui a excité le plus de mécontentement et contribué à l'émigration d'un si grand nombre de personnes, c'est la dureté avec laquelle a été traitée l'affaire de l'option. Vous pouvez voir, par les chiffres donnés dans le rapport, qu'à côté de ceux qui ont déclaré leur option en Alsace-Lorraine il y en a 378 777 qui ont déclaré leur option à l'étranger ; ce sont ceux qui avaient déjà émigré avant le 1er octobre ou ceux qui vivaient à l'étranger depuis plus longtemps, mais qui, dans tous les cas, auraient fini tôt ou tard par revenir en Alsace-Lorraine. Pour ceux-là, vous avez brisé le lien qui les attachait à leur pays. Quiconque habite l'Alsace-Lorraine a aujourd'hui à l'étranger des proches parents qui ne peuvent plus revenir. Que des mesures semblables, si durement exécutées, excitent le mécontentement, il n'y a rien là qui m'étonne le moins du monde. Et aujourd'hui encore, que le terme de l'option est passé depuis six mois, comment se comporte-t-on ? Si un négociant, qui demeurait à Mulhouse et qui a opté, revient à Mulhouse et y reste deux, trois jours, il se voit aussitôt menacé de l'emprisonnement, de l'expulsion et de je ne sais quoi encore. *(Adhésion au centre. — Tumulte à droite et à gauche.)*

» L'Allemand va et vient librement en France. Pourquoi le Français ne pourrait-il aller et venir librement en Allemagne ? Je ne dirai rien de la mesure prise à l'égard du maire de Strasbourg, car la conduite de M. Lauth a été

blâmée sous certain rapport par les Français mêmes, qui lui ont reproché de n'avoir pas agi diplomatiquement, en exprimant tout haut ce qu'il aurait pu garder pour lui. *(Hilarité.)* Mais, comme symptôme des dispositions de la population, le fait est très significatif ; car l'ancien maire de Strasbourg est un des hommes les plus modérés que j'aie connus dans cette ville. *(Grande agitation à droite et à gauche.)* C'était aussi un des hommes les plus modérés du conseil municipal, où vous n'avez pu trouver personne pour le remplacer. Comment, d'ailleurs, concilier la suspension du conseil municipal avec les promesses d'autonomie de M. le chancelier de l'empire ? Louis XIV lui-même, qui annexa Strasbourg, n'avait pas dissous le conseil municipal, qu'il laissa en pleine activité ; et, sous ce rapport encore, notre gouvernement est en arrière sur Louis XIV. *(Grande agitation à droite et à gauche. Cris : Oh ! Oh !)*

» Pour ce qui concerne Metz, les mesures qu'on y a prises ont un caractère plus oppressif encore. Cette ville, en effet, a les neuf dixièmes de sa population français, et l'on n'a pas hésité à introduire l'usage de la langue allemande dans toutes les administrations. Une grande partie des habitants ne la comprend pas : de là des conflits incessants. Aussi la population est-elle tombée de 50 000 à 33 000 âmes, sans, pour cela, que les impôts aient été diminués, bien que le commerce, d'ailleurs, soit complétement ruiné. »

M. Sonnemann cite ensuite quelques exemples de tracasseries de la police à Metz et à Mulhouse, puis il termine ainsi :

« Messieurs, la population n'a pas d'autre organe, pas d'autre moyen pour porter de semblables faits à la connaissance de l'Allemagne que la tribune du Reichstag; elle n'a pas de presse. *(Une voix :* Et *la Frankfurter Zeitung?)* Comment mettre fin à cet état de choses ? La cessation de la dictature ne suffira pas. Je crois qu'avant la fin de cette session on devrait enfin donner à l'Alsace-Lorraine la représentation qui lui a été promise. Les conseils généraux ne peuvent pas en tenir lieu, parce que ces conseils n'ont que des attributions trop restreintes et qu'avec les lois françaises qui les régissent ce ne sont pas des corps politiques. Constituer une représentation provinciale d'Alsace-Lorraine, ce serait, à mon avis, le seul moyen de distinguer ce qui est vrai de ce qui ne l'est pas, les plaintes justes des plaintes injustes, et d'obtenir avec le temps que cette province s'intéresse aux affaires allemandes. Mais par la force vous ne réussirez à rien. »

21 et 22 juin. — On procède aux élections pour le conseil général et le conseil d'arrondissement; Mulhouse et Colmar pratiquent l'abstention. Le maire et les adjoints révoqués sont élus à Strasbourg.

6 août. — Ordonnance concernant le serment des membres des conseils généraux et d'arrondissement:

§ 1. Dans le serment que les membres des conseils généraux et d'arrondissement doivent prêter conformément aux articles 12 et 27 de la loi du 22 juin 1873 (*Bulletin des lois*, IXe série, n° 235), les mots « obéissance à la constitution » seront remplacés par les mots « obéissance aux lois, » jusqu'à l'entrée en vigueur de la constitution de l'empire, de

telle sorte que le serment sera formulé comme suit : « Je jure obéissance aux lois et fidélité à l'empereur. »

18 août. — Ouverture des conseils d'arrondissement. A Schlestadt et à Thann, la majorité des membres refuse de prêter serment.

28 août. — Ouverture des conseils généraux. A Colmar la majorité des membres refuse le serment. A Strasbourg, le conseil parvient à se constituer.

3 septembre. — Le président de la Basse-Alsace envoie au personnel enseignant une circulaire lui intimant que, conformément à l'ordonnance du 30 juin 1872, l'enseignement du français auquel quatre heures par semaine étaient consacrées et seulement dans les divisions supérieures des écoles, doit complétement cesser à partir du 1er octobre. Cette mesure produit le plus mauvais effet. Au point de vue de l'enseignement, il vaut mieux doter les élèves de deux langues que d'une. D'ailleurs beaucoup de familles ne possèdent pas les ressources suffisantes pour faire suivre à leurs enfants les leçons des établissements d'instruction supérieure, et prolonger les leçons au delà de l'âge qui forme la limite de l'enseignement dans les écoles primaires.

Enfin, les besoins des relations internationales exigent l'étude de la langue du pays voisin.

22 octobre.—Loi sur la tutelle. Une disposition de cette loi oblige les maires, en certains cas déterminés, à faire la déclaration de l'ouverture d'une tutelle, sous peine d'être punis.

27 novembre. — Loi relative à la réintroduction du divorce.

Art. 1er. La loi du 8 mai 1816 abolissant le divorce (*Bulle-*

tin des lois, 7e série, no 645) est supprimée ; les dispositions qui par suite avaient perdu leur force légale, rentrent de nouveau en vigueur, en tant qu'elles ne sont pas contraires aux lois publiées depuis la réunion de ce pays avec l'empire d'Allemagne.

Art. 2. Les faits qui, d'après le code civil, autorisent la demande du divorce, sont valables et produisent leur effet lors même qu'ils se sont produits avant la publication de la présente loi.

Art. 3. Celui qui, sous l'empire de la loi du 8 mai 1816, a obtenu la séparation de corps et de biens peut, en se fondant sur le jugement intervenu, demander le divorce d'après la procédure régulière, en tant qu'une réconciliation ne s'est pas opérée.

Dans les procès qui sont pendants, la demande en séparation de corps et de biens peut être remplacée par celle du divorce; la procédure ne sera pas changée par là.

— Le mariage tel qu'il existe en Alsace est entré profondément dans les habitudes de la population de tous les cultes. Nous ne nous doutions pas qu'il y eût urgence ou même intérêt à changer cet état de choses, et nous n'avons pas entendu dire qu'il se soit élevé aucune voix en faveur de l'introduction du divorce en Alsace-Lorraine.

23 décembre. — Loi sur la position légale des fonctionnaires. Elle abolit l'amovibilité des juges de paix.

26 décembre. — Loi relative au notariat :

§ 3. L'action des notaires en paiement de leurs honoraires et déboursés se prescrit par cinq ans à partir du jour de l'existence de la créance.

Les art. 2274, 2275 et 2278 du code civil sont applicables à cette prescription.

La prescription est interrompue par la signification d'un exécutoire.

§ 4. Les notaires sont tenus d'avoir un registre sur papier libre, coté et paraphé par le président du tribunal et dans lequel, sans intervalle ni interlignes, ils auront à inscrire leurs déboursés et honoraires, et en même temps, dans une section spéciale, les paiements qui leur auront été faits. Ce registre devra être présenté tous les trois mois au juge de paix pour être visé.

Chaque fois que la taxe sera contestée, le registre devra être présenté au président du tribunal; si le registre n'est pas présenté ou s'il est tenu irrégulièrement, la demande en paiement d'honoraires pourra être rejetée comme non recevable.

§ 5. Les déboursés des notaires, pour le timbre de l'enregistrement, portent de plein droit des intérêts à 5 %.

L'intérêt légal cesse de courir après une année à partir du jour où les déboursés ont été faits.

§ 6. La présence de témoins ou d'un second notaire n'est exigée que pour les testaments et les actes mentionnés en l'art. 2 de la loi du 21 juin 1843, sur la forme des actes notariés.

§ 7. Le chancelier de l'empire détermine le nombre des notaires et désigne leur résidence, d'après les besoins du service et de manière qu'il y ait au moins un notaire dans chaque arrondissement de justice de paix.

Tous les notaires exercent leurs fonctions dans l'étendue

du ressort du tribunal de l'instance où ils résident; leur compétence territoriale dépendra toujours des limites de ce ressort.

§ 8. Les notaires sont placés sous la surveillance du procureur-général. Celui-ci peut charger les procureurs impériaux et les syndics des chambres de notaires de la vérification de chaque étude. En cas de voyage, ces derniers recevront les mêmes indemnités de voyage et de séjour que celles allouées aux membres des tribunaux de première instance. Pour ces vérifications l'art. 54 de la loi du 22 février an VII sur l'enregistrement est applicable, avec cette modification que la durée des séances est laissée à l'appréciation des fonctionnaires vérificateurs.

§ 9. En cas de vacance d'une étude de notaire, le président du tribunal de première instance ordonne, sur les réquisitions du procureur impérial, le dépôt provisoire des minutes et registre du dernier titulaire. Le procureur-général désigne le notaire auquel seront remis définitivement les minutes et répertoires.

§ 10. Toutes les minutes conservées dans les archives des notaires antérieures à la loi du 26 septembre-6 octobre 1791, devront être déposées dans les archives du département.

Les archivistes devront, sur la demande des parties, en délivrer des copies certifiées; ils prélèveront à cet effet les mêmes émoluments que les notaires pour la recherche et l'expédition.

§ 11. Les prescriptions sur la tenue et le dépôt du double du répertoire sont abolies.

Pour l'examen de cette loi, nous renvoyons au livre récent de M. Georges Flach, dont nous extrayons toutefois ce passage relatif au § 10 :

« Il est préjudiciable aux intérêts du public et même onéreux pour lui, lorsqu'il s'agit de communes éloignées du chef-lieu d'arrondissement, de voir les actes qui l'intéressent sortir de leur dépôt actuel, où ils étaient à toute heure à portée des personnes ayant le désir de les consulter.

» D'autre part, l'expédition des affaires sera évidemment rendue plus lente et plus difficile, par le fait que ces archives, qui maintes fois sont nécessaires au notaire pour la rédaction de ses actes, sont confiées à un dépôt public qu'il ne peut pas aborder à toute heure et que, de plus, il ne peut atteindre sans subir, sinon des frais de déplacement, du moins une perte de temps. »

II. LITTÉRATURE

La plus belle forme des œuvres littéraires, c'est la poésie, et quand cette forme est cultivée par une femme, l'intérêt redouble. Pareille fortune nous échoit cette année. Mme Amélie Ernst, qui lit si bien les vers des autres, a publié les *Rimes françaises d'une Alsacienne.* Ces rimes sont datées du mois d'août 1872, « du jour de mon option pour la France, » dit Mme Ernst. Elles sont l'hommage filial d'une Alsacienne à la patrie. L'auteur dit qu'elle obéit, en les publiant, à un devoir patriotique, ne fût-ce, dit-elle,

que pour exciter des voix plus puissantes et plus poétiques que la mienne à crier avec moi : *Alsace et Lorraine!*

Nous sommes heureux de rendre justice à ce livre qui émeut et qu'un noble et même sentiment anime d'un bout à l'autre. L'œuvre d'art est à la hauteur de l'œuvre du patriotisme, Mme Amélie Ernst a trouvé dans son cœur des accents pénétrants pour sa chère Alsace :

Ah ! s'ils prennent un peuple, ils n'en prennent point l'âme:
Elle échappe à leur rapt, à leur viol infâme;
Ils font des prisonniers et non des citoyens!
A l'ambulance étaient de bons Alsaciens
Qui parlaient avec moi la langue d'Allemagne,
Le français n'étant point d'usage en leur campagne :
Ces rudes paysans trouvent son chant trop doux.
Mais en braves soldats ils succombaient pour nous,
De l'Alsace, en mourant, rêvaient la délivrance,
Et dans leur allemand disaient : Vive la France!

C'est ce sentiment très juste, très poignant, qui fait le prix du joli et touchant volume de Mme Amélie Ernst.

Un autre recueil mérite de nous arrêter quelques instants. La Société des gens de lettres, unie dans une communauté de sentiments nationaux, a voulu donner à ces Alsaciens et à ces Lorrains, que l'Allemagne exile et dépouille, un témoignage de sa sympathie; elle a voulu apporter son don patriotique aux Français chassés de leur pays, et elle a demandé à l'élite de ses membres de s'associer pour écrire un livre dont le produit serait versé, tout entier, à la caisse de la souscription ouverte en faveur des Alsaciens et des Lorrains.

Tous ont répondu à l'appel du comité de la société, dont les membres seuls s'excluaient de cette œuvre d'honneur. Ce livre, qui se nomme d'un seul mot court, éloquent et fraternel, *l'Offrande,* réunit côte à côte, dans un seul but et une seule pensée, des hommes d'opinions diverses qui, pareils à des soldats dans le rang, marchent cette fois avec un même cri sur les lèvres et un même amour dans le cœur.

« Œuvre noble et bien française que celle-là, a dit M. Claretie, œuvre de combat et de dévouement, où Victor Hugo donne la main à George Sand, où républicains et légitimistes marchent du même pas, où Erckmann-Chatrian brûle la cartouche aux côtés de M. de Pontmartin, où Philarète Chasles rend à Edmond About le salut des compagnons d'armes. »

Deux morceaux entre tous ceux qui composent ce livre de l'*Offrande*, dont le succès a été très grand, deux fragments, une pièce de vers et une lettre, méritent l'attention la plus grande.

La pièce de vers est de Victor Hugo, la lettre est de George Sand.

— *Alsace et Lorraine*, s'écrie Victor Hugo, poussant un appel de patriotisme blessé et furieux.

— *Lorraine et Alsace,* répond tristement George Sand, sur le ton d'un adieu, mais avec l'adoucissement de l'espoir.

— Non, nous n'oublierons pas, dit le poëte de l'*Année terrible*,

Non, nous n'oublîrons pas! Rois, ce que vous cherchez,
Le butin, puis la paix dans la forêt déserte,

Ce que vous attendez, vous ne l'aurez pas, certe;
Mais ce que vous aurez, vous ne l'attendez pas;
C'est le gouffre. Avancez dans l'ombre pas à pas,
Allez, marchez. Toujours, derrière la victoire,
L'avenir, livre obscur, réserve pour l'histoire
Un feuillet noir ou blanc, et qu'on nomme un revers.
Les naufrages profonds devant vous sont ouverts.
Allez, hommes de nuit. Ah! vous êtes superbes,
Vous régnez! O faucheurs, vous pliez sous vos gerbes
De cadavres, de fleurs, de cyprès, de lauriers:
Conquérants dont seraient jaloux les usuriers!
Mais vous comptez en vain, voleurs de ma Lorraine,
Sur mon peu de mémoire et sur mon peu de haine:
Je suis un, je suis tous, et ce que je vous dis,
Tous les cœurs furieux vous le disent, bandits!
Non, nous n'oublîrons pas! Lorraine, Alsace, ô villes,
O chers Français, pays sacrés, soyez tranquilles,
Nous ne tarderons point. Le glaive est prêt déjà
Que Judith pâle au flanc d'Holopherne plongea;
Eternel souvenir! Guerre! Guerre! Revanche!

Ah! ton peuple vivra, mais ton empire penche,
Allemagne. O révolte au fond du tombeau sourd!
O tocsin formidable au clocher de Strasbourg!
Ossements remués! dressement de fantômes!
Czars, princes, empereurs, maîtres du monde, atomes,
Comme ces grands néants s'envolent dans la nuit!
Comme l'éternité des rois s'évanouit!
Des hommes, jeunes, vieux, hurlant; des paysannes
Des paysans, ayant des faux pour pertuisanes,
Ah! le jour de la lutte, il en viendra plus d'un!
Metz imitera Lille, et Strasbourg Châteaudun;

Vos canons contre vous retourneront leurs gueules,
Les pierres se mettront en marche toutes seules
Et feront des remparts contre vous, et les tours
Vous chasseront, hiboux, milans, corbeaux, vautours!
On verra fourmiller le gouffre des épées;
Alors revivra, fière, au vent des épopées,
La Révolution, debout, le sabre au poing;
Et pâles, vous de qui l'avenir ne veut point,
Vous verrez reparaître, ô rois, cette Gorgone
A travers le branchage effrayant de l'Argonne;
La France embrassera l'Alsace, embrassera
La Lorraine, ô triomphe! et l'Europe sera!

Ces vers sont fort beaux, mais peut-être est-il plus digne, au moment où nous sommes, de laisser dormir jusqu'à l'heure de sa puberté cette revanche qui n'est encore qu'au berceau; peut-être est-il plus fier de demeurer devant la Prusse comme le prisonnier indien qui reste debout, sévère et silencieux, devant l'ennemi qui l'a dépouillé et veut le scalper.

« Quand les spectres de l'Alsace et de la Lorraine se dressent devant moi, dit George Sand dans son admirable article du livre *l'Offrande,* la nuit m'enveloppe et ma main n'écrit plus. »

Et, songeant à ceux que la destinée enchaîne là-bas, aux villes esclaves, à ces Venise de l'est de la France: Strasbourg, Metz, Thionville, Mulhouse, Colmar, où le Prussien traîne son sabre:

« *Leur parlerons-nous de revanche?* dit-elle. *Il n'en faut pas parler à cette heure de désolation. Le joug qui*

courbe tant de nobles fronts serait rendu plus lourd et plus serré par des mains brutales ; c'est presque en secret, dans le secret de nos cœurs, qu'il nous faut rêver de meilleures destinées pour la France, aujourd'hui paralysée par l'antagonisme des idées et l'ambition des partis rétrogrades. »

L'Alsace et la poésie se sont encore rencontrées dans une autre circonstance ; nous voulons parler de la fête de l'arbre de Noël célébrée dans la salle de l'Elysée-Montmartre.

L'arbre était un beau sapin des Vosges que la vénérable Mme Kestner, toujours fidèle à de chères traditions, avait fait choisir tout exprès dans ses propriétés de Thann. Elle-même se trouvait là, entourée des dames et des demoiselles du comité, qui allaient tout à l'heure puiser à pleines mains dans les corbeilles les dons préparés d'avance par leurs soins et appropriés à chaque âge.

La distribution commença par les livres destinés aux enfants admis comme boursiers dans les écoles et les colléges de Paris sous le patronage de l'association. Puis elle continua sans interruption pendant plus d'une heure à tous les autres enfants, conduits par leur père ou leur mère, défilant devant l'assistance qui partageait l'émotion que chacun de ces jeunes visages trahissait, tantôt par un joyeux sourire, tantôt par des larmes d'attendrissement et de reconnaissance.

Vers trois heures, un roulement de tambour annonçait une interruption de quelques instants et commandait le silence, pour entendre M. Coquelin aîné venu pour dire la poésie intitulée : *l'Option,* de M. Manuel.

C'est l'histoire profondément touchante de l'une de ces nombreuses familles chassées du sol natal par la conquête.

Une jeune veuve enceinte, obéissant au vœu suprême de son mari mourant, quitte son village envahi par l'étranger et vient mettre son fils au monde sur le sol de France, où elle arrive enfin, au prix de quels dangers et de quelles fatigues! M. Manuel nous le raconte :

. . . .

Ah! l'on vous redira dans les temps qui viendront,
Héroïques récits de ces obscurs courages,
Et comment la patrie, à ses lointains mirages,
Sous le regard jaloux des reîtres triomphants,
Par delà la frontière attirait ses enfants!

Et le poëte nous fait lui-même un récit pathétique, dont nous voulons détacher quelques traits qui font tableau :

Dans un humble logis d'un village d'Alsace,
Morne, le front penché sur la couche, en pleurant,
Une femme est assise au chevet d'un mourant.
Le mari, dévoré par une lente fièvre,
Voulait parler : elle est suspendue à sa lèvre
Et suit avec effroi, la main pressant la main,
Les battements du cœur qui cesseront demain!
Pauvre homme! son histoire est simple : il fallut vivre!
Emigrer, quand le pain coûte cinq sous la livre,
Et que la femme est grosse, et qu'on est sans métier!
Car, que peut faire ailleurs un garde-forestier?

Il meurt donc sans avoir pu opter; mais écoutons les instructions dernières qu'il donne à sa jeune femme :

« Toi, ne perds pas un jour après mes funérailles ;
Car je veux que l'enfant, libre dans tes entrailles,
Naisse au pays français, loin des yeux ennemis !
Songe bien que j'y compte et que tu l'as promis !
Tu peux seule apaiser le remords que j'emporte,
Je n'ai pas accompli mon devoir : sois plus forte ! »

Et la voilà qui entreprend son douloureux voyage d'exil :

O noble femme ! Elle est depuis l'aube en chemin.
Pâle, pressant le pas, un paquet dans la main,
Elle va devant elle, énergique et souffrante,
Quoi qu'elle puisse voir, à tout indifférente,
L'esprit, de loin, tourné vers un but inconnu !
Ni la pente escarpée au flanc de granit nu,
Ni le soleil dardant sur chaque grain de pierre
Un rayon dont la flamme aveugle la paupière ;
Ni les ravins qu'il faut franchir, ni les sentiers
Qu'à peine braveraient les garde-forestiers,
Ni le pâtis glissant, ni le roc, ni la ronce,
Ni l'horreur des grands pins où la route s'enfonce,
Ni le sol incertain des bois marécageux,
Ni le terme fuyant, ni le soir orageux,
Rien ne l'arrête ! Elle a son espoir et sa tâche !
Elle sent qu'il est temps : elle va sans relâche,
Tremblante d'être vue ; elle a soif, elle a faim :
Partout la solitude et les Vosges sans fin !...
Parfois, avec l'enfant qui remue et veut naître,
Elle cause : « Non, non ! ne viens pas, mon doux être !
Attends ! Prends patience encore, ô mon amour :
J'ai juré sur la tombe et n'ai pleuré qu'un jour ! »

. . . .

Dès qu'elle voit dans l'ombre un passant, elle y court.
« Pour arriver en France, est-ce là le plus court ? »
Elle écoute, et repart, et tandis qu'on s'étonne,
Elle n'a qu'un refrain farouche et monotone :
« La frontière ? »
Là-bas enfin, près du coteau,
Des masures, un pont, une borne, un poteau :
C'est la France ! Vas-tu mourir, ô digne femme ?
Est-ce un effort stérile ? Allons, ferme, mon âme !
« C'est le terme ! » dit-elle. Elle se traîne encor,
Elle a passé la borne, elle a touché le port,
Une maison est proche ; elle frappe à la porte
Et tombe, inerte et froide. On s'empresse, on l'emporte,
On la sauve ! Elle reste ainsi jusqu'au matin,
Et comme elle entr'ouvrait ses yeux voilés, soudain,
Un faible cri d'enfant arrive à son oreille,
Elle écoute et tressaille, et revit, et s'éveille.....
Une voix dit : Un fils !
« O Dieu, tu m'exauçais !
Sois loué ! c'est un fils, dit-elle ; il est Français ! »

L'émotion produite par les derniers vers de M. Manuel n'était pas encore calmée, quand M. Siebecker vint, à son tour, faire vibrer les cœurs aux mâles accents de sa verve patriotique. Il traduisit les sentiments de tout l'auditoire en faisant parler, dans une éloquente évocation, Metz, la ville elle-même dont la chute entraîna celle de la patrie.

Le roman et le théâtre n'ayant rien de particulier à nous dire, nous nous tournons vers la critique, cette branche du savoir si féconde à notre époque.

Gottfried de Haguenau, médecin et chanoine de Saint-

Thomas, mort en 1313, est l'auteur d'un long poëme latin *Liber sex festorum beatæ Virginis*, de quatre chansons pieuses latines et de deux pièces de vers allemands. Le manuscrit qui contenait ses œuvres complètes a été brûlé dans le bombardement de Strasbourg ; heureusement M. Ch. Schmidt en possédait une copie. Après une courte esquisse de la vie de Gottfried, pour laquelle il a mis à profit, outre les renseignements donnés par l'auteur lui-même, quelques documents tirés des archives de Strasbourg, M. Schmidt donne un bref résumé de son grand poëme, en cite quelques passages particulièrement intéressants, en indique les sources probables, en apprécie la valeur et en étudie la forme. Gottfried a semé son poëme de mots tellement barbares qu'il a été obligé de les expliquer lui-même par des gloses marginales. Plusieurs de ces mots sont empruntés au français *(cornare, follus, trutannare, regibrare*=regimber, etc.), et indiquent que Gottfried avait appris à fond notre langue en étudiant à l'université de Paris ; d'autres sont grecs *(pan, ge, pir, pneuma, ptisis, usia, ocis, para,* etc.). La versification de Gottfried, qui consiste à faire des hexamètres léonins où la fin des vers et l'hémistiche riment par deux syllabes et où deux vers sont astreints à la même rime :

Hæc mea scriptura si forsan apocrifa plura
Dixit in hac cura, non sunt tamen hæc ruitura...

est le comble de la puérilité. Le rhythme de ses chansons est très compliqué, mais moins choquant ; ses petites pièces allemandes ne sont pas sans valeur. En somme, Gottfried

méritait à différents points de vue une étude et il a eu le bonheur de tomber en de très bonnes mains.

Les recherches historiques continuent d'exercer de l'attrait sur nos compatriotes. Dans sa *Notice sur les comtes de la Petite Pierre,* M. E. Lehr s'est proposé de résumer tout ce que les archives alsaciennes et les recueils de chartes nous ont transmis d'authentique sur l'une des trois anciennes familles comtales de la Basse-Alsace, sur les comtes de Lutzelstein. Schœpflin, dans son *Alsatia illustrata,* leur consacre déjà une page et publie leur généalogie. M. Lehr a cherché à la compléter et, en certains points, à la rectifier d'après les documents inédits qu'il a pu réunir. Malgré des investigations patientes, il n'a pas encore résolu toutes les difficultés du problème. Les documents sur les Lutzelstein sont relativement rares et surtout jettent peu de lumière sur leur filiation, ils ne fournissent guère que des noms isolés. Si M. Lehr n'a pas reculé devant la publication de son travail, c'est qu'il espérait aider d'autres chercheurs à élucider les parties de cette histoire restées obscures. Le premier comte connu est Hugues qui, en 1220, est obligé de faire hommage de son château à l'évêque de Strasbourg et de l'accepter de lui en fief héréditaire. Guillaume emporta dans la tombe le nom des Lutzelstein, en 1460. Le peu de biens que les derniers comtes avaient sauvé du naufrage échut au fils de leur sœur, Philibert-Philippe de la Palu, comte de la Roche et seigneur de Varambon. Le fils de Philibert, Claude, les vendit, en 1485, aux Ribeaupierre.

Nous indiquerons deux corrections : à l'année 1271, lire

parve petre, non *patre ;* à l'année 1299, lire *Diefbach,* au lieu de *Dietbach.* Diefbach s'est écrit jusqu'en 1870 Tietfenbach, les Allemands lui ont retranché un *f*, conformément au système de leurs derniers grammairiens, mais n'ont pas repris l'orthographe des chartes de ce moyen âge auquel ils veulent nous ramener.

Un chercheur moins exact, plus téméraire que M. Lehr, c'est M. Voulot, auteur de : *A B C d'une science nouvelle. Les Vosges avant l'histoire. Etude sur les traditions, les institutions, les usages, les idiomes, les armes, les ustensiles, les habitations, les cultes, les types de race des habitants primitifs de ces montagnes.* Selon l'avis aux lecteurs, ce travail, exempt de toute forme savante, convient aux esprits peu cultivés comme aux gens instruits. Dans la deuxième partie viendront se ranger des déductions plus ou moins vraisemblables. « N'ayant pas pour ses hypothèses une aveugle sollicitude paternelle, l'auteur ne leur attribue qu'une valeur toute provisoire, prêt à les sacrifier dès qu'on saura les remplacer avec avantage. » Nous croyons que M. Voulot pourrait sacrifier ses hypothèses même avant de les voir remplacées. L'ignorance vaut mieux qu'une fausse science. A B C d'une science nouvelle ! Qu'est-ce à dire ? Est-ce qu'une science qui commence d'être se laisse facilement réduire à des premiers principes ? M. Voulot n'est donc pas satisfait d'avoir été jadis aplati par M. l'abbé Straub ? Celui-ci l'a convaincu d'avoir inexactement dessiné, mal lu et traduit invraisemblablement l'inscription d'une cloche, et M. Voulot recommence !

Sic voulo, sic jubeo, sit pro ratione vouluntas

semble être sa devise. L'introduction de cet ouvrage, qui a eu trois titres différents, rend hommage à la bienveillance de M. Aug. Dollfus et des membres de la Société industrielle de Mulhouse, mais quel est, en somme, le savant qui, de la plume ou de la parole, a osé patronner les fantaisies de M. Voulot? M. le docteur Faudel, cité dans la même introduction, s'est tenu coi et M. Aug. Stœber a prié l'auteur de rogner les ailes à son imagination : il ne reste à son actif que les éloges du *Progrès religieux* et du vicaire du pasteur de Barr.

Nous n'irons pas plus loin que la première page du chapitre Ier : « En examinant les principales formes du mot Vosges usitées autrefois, et en remontant graduellement l'échelle des siècles, dit M. Voulot, il me semble possible d'arriver au sens primordial. Au moyen âge, on disait *Wasichen, Wasgau, Wasagum;* plus anciennement encore, on retrouve les désignations de *Vosagus, Vosegus, Vosego.* Toutes ces formes me paraissent interpréter la même idée. En effet, les premières ont une grande analogie avec l'allemand *Wasen,* dont la signification est *gazon;* les autres doivent sans doute avoir une commune origine avec les mots latins et grecs, *bos, bous, ago,* dont les premiers rappellent le bœuf, le gros bétail, et dont le dernier a le sens de pousser, diriger. » Autant de bourdes que de mots. Si M. Voulot avait « remonté l'échelle des siècles, » il serait arrivé à cette inscription trouvée à Bergzabern et publiée par Gruter, I, 94 :

VOSEGO
MAXSIIMINUS
V. S. L. L.

Vosego étant un datif latin, nous enlevons la terminaison et il reste *Voseg,* dans lequel on peut trouver la formule dérivative *eg* (voy. Zeuss, *Gr. celtica,* 2e édition, pag. 795) ou mieux encore voir un composé de *vos* et de *eg.* Les auteurs latins changeaient la diphtongue gauloise *ai* en *ae ;* César parle de l'Allobroge Aegus, B. C., III, 59 (voy. Zeuss, pag. 30), il nous est donc permis de remplacer *eg* par *aeg* et *aig,* formes qui nous mènent à un mot irlandais signifiant hauteur, montagne. L'*eg* de Voseg s'est conservé avec redoublement chez les Helvètes et leurs descendants les Suisses : Wildegg, etc., et, en Alsace, Marckolsheim a pour annexe Sponeck. Grimm n'a-t-il pas donné comme second sens de l'allemand *eck : jugum montis* et rapproché plus loin les mots latins *acies* et *acumen ?* Quant à *vos,* rappelons que le *v* est étranger comme lettre initiale à toutes les langues celtiques, mais qu'il se vocalise selon l'initiative prise par le sanscrit[1]; d'autre part, la sibilante *s'* est remplacée par *sg,* ainsi *vis'a,* eau = irlandais *uisge,* (Voy. Pictet, *De l'affinité des langues celtiques,* pag. 65.)

---

[1] Bötzenegg (Suisse) et Bötzberg (id.) = *mons Vocetius,* ont conservé un *b* celtique, de même que Βωσεγος, nom donné à la Vosge par Julien. D'autre part, on trouve dans Kausler, *Würtembergisches Urkundenbuch,* N° 18, à l'année 777, un *Uosgo,* dont la parenté est aussi frappante avec l'*uisge* celtique qu'avec la Vosge française. Dronke *(Traditiones fuldenses,* 663) cite aussi un *Usgo mons,* près Fulda. (Voy. Förstemann, *Altdeutsches Namenbuch.*)

Nous pouvons donc traduire Voseg par *aquosus mons, Wasserberg* (voy. les dénominations similaires dans Stoffel, *Dictionnaire du Haut-Rhin)*, et nous nous rencontrons avec Ermold le Noir qui, au IX[e] siècle, fait parler le *Wasacus* ainsi :

Hic fugit ad fontes conjecta cerva sagitta,
Hac spumosus aper flumina nota petit.
Quid de pisce loquar? vario sum pisce repletus,
Fluminibus parvis sum quia dives ego.

Après cette petite dissertation, nous n'avons plus qu'à souhaiter que M. Voulot renonce à expliquer les noms de lieux par le système naïf de l'analogie et cesse de confondre, dans une monstrueuse alliance, les mots allemands, latins et grecs.

Le deuxième volume de l'ouvrage de M. Ch. Gérard sur les *Artistes de l'Alsace* n'est ni moins riche en documents nouveaux et précieux, ni moins remarquable par la ferme et sagace critique, ni moins attachant par le mérite de l'exposition que le premier. M. Gérard entre dans de minutieux détails sur les points controversés de la vie de Martin Schœn et de ses parents, peintres et graveurs comme lui, sans donner toutefois, ce qui eût été fort intéressant, un tableau de l'activité esthétique du vieux maître colmarien. L'ouvrage est une suite de monographies disposées par ordre chronologique et sans transition des unes aux autres. Il ressemble à un dictionnaire ; au premier abord, la lecture en paraît sèche et aride. L'érudition minutieuse, la critique approfondie des détails semble être le principal souci de l'auteur, à l'exclusion de l'histoire vivante des

hommes et du récit dramatique des événements. Puis, quand on avance au milieu de ces controverses et de ces digressions, on voit apparaître des personnages très animés, se dessiner des épisodes attachants, se dérouler des scènes pleines d'intérêt. Rien de plus pittoresque que ce monde extraordinairement varié et mobile d'artistes et même d'artisans de toute sorte : peintres, sculpteurs, graveurs, architectes, calligraphes, miniaturistes, imagiers, enlumineurs, lapidaires, etc., dont M. Gérard restitue les physionomies, suit les pérégrinations, recherche les influences, caractérise les œuvres. Ce que son livre montre avec une clarté particulière, c'est la puissance de l'activité esthétique et le mouvement continuel des artistes d'un pays à l'autre pendant le moyen âge. Ulrich Ritter, de Strasbourg, bâtit l'église Sainte-Marie de Dantzig ; Nicolas Wurmser peint le Karlstein en Bohême ; Erhard Han construit les machines des salines de l'archevêque de Salzbourg ; Guillaume de Marbourg achève Saint-Martin de Colmar, commencé par Humbert le Français ; Wagner, de Rottweill, bâtit l'église des franciscains de Thann et les Hultz, de Cologne, exécutent la tour de la cathédrale de Strasbourg.

Telle était la vie des artistes du moyen âge. « De quoi s'inspirèrent presque constamment ces artistes ? a dit M. F. Papillon. De la religion. Pour quels édifices travaillèrent-ils presque exclusivement ? Pour les édifices religieux. Oui, le catholicisme du moyen âge fut une grande école d'esthétique. Pendant plus de cinq siècles les croyances de cette religion furent le thème sacré de l'art

et de la poésie. Quelle philosophie, quelle science, auraient inspiré des œuvres comme la *Divine comédie,* comme les types de Schœngauer, de Cranach, de Memling, de Durer? »

Au XVII[e] siècle, Fénelon avait formé le projet d'enrichir la langue. Il voulait qu'on pût y introduire nombre de mots nouveaux, afin de la rendre plus concise, plus nette, plus vive, en évitant les périphrases et les circonlocutions. On lui avait répondu par cet argument *ad hominem :* Quoi! c'est vous qui trouvez l'instrument insuffisant, vous qui en tirez des sons si variés, si purs, si harmonieux? Mais vos propres ouvrages réfutent votre théorie! M. Alexandre Weill reprend à son compte le projet abandonné. Il a publié une petite brochure tapageuse sur cette question. Il propose un certain nombre de vocables rébarbatifs. Et il y en aura cinq mille comme ça! Fénelon est singulièrement dépassé. « Supposez un de ces dialogues des morts, a dit M. Gaucher, comme Fénelon savait les imaginer, entre Fénelon et un disciple de M. Weill, fraîchement descendu aux Champs-Elysées. Le prélat s'informerait de ce projet, dont quelques cuistres arrivés les jours derniers lui auraient parlé avec honneur, et le disciple lui tiendrait à peu près ce langage : Vous aviez été tristement *abandonnateur* de votre projet; mon maître l'a repris et les cris des cuistres ne sauraient effrayer ses oreilles *inabasourdissables.* Son *inabattibilité* est connue; il n'est pas *atteignable* et l'on aura beau faire, il est *inaccablable.* Vainement crie-t-on à l'*infaisabilité* de sa réforme et essaye-t-on de l'*absurdir.* Sans doute, il ne compte pas sur l'*acoquinement* des pé-

dants, gens qui, en effet, ne sont pas *acoquinables* à tout terme qu'ils ne croient pas *académicable ;* lui et eux sont *inaccolables*... » A ce langage macabre, voyez-vous la stupéfaction de l'évêque de Cambrai ! Il y aurait de beaux jours pour la langue française, si M. Weill réussissait dans ses projets sinistres. Heureusement l'Académie et les cuistres ont protesté; ce qui nous a valu une deuxième brochure : *Ma réponse à des cuistres*, qui n'a été tirée qu'à mille exemplaires. Qu'on se le dise et que les retardataires se pressent !

Un philologue plus sérieux, c'est M. Kuhff, professeur au collége, Chaptal et auteur d'un cours d'allemand qui se publie concurremment avec un cours d'anglais où participe M. Eissen. La grammaire est proportionnée ici à l'âge enfantin auquel s'adresse ce premier cours. Point d'abstractions au début, parce que l'enfance n'est pas capable de ce travail, et par conséquent point de déclinaisons, les cas n'exprimant que des rapports abstraits. Seuls, celui du sujet et celui du complément direct figurent dans les premiers exercices, comme plus concrets et plus saisissables pour une intelligence qui s'éveille à la pensée. De même l'auteur, en sa crainte de demander aux enfants un effort qui soit au-dessus de leur portée, ou plutôt de leur offrir des notions qu'ils ne puissent exactement s'assimiler, recule, autant que possible, l'étude de l'adjectif épithète dont la déclinaison est, on le sait, fort compliquée en allemand. Pour les mêmes raisons, le verbe ne se présentera d'abord que sous sa forme la plus simple, la plus affirmative, la plus concrète : au présent de l'indicatif. C'est par ce temps

que nous commençons tous dans l'étude de notre langue, il suffit à notre premier langage. Pourquoi ne suffirait-il pas à cette enfance qu'il faut, en quelque sorte, refaire au jeune élève, lorsqu'il entreprend d'étudier une langue étrangère ? En revanche, rien n'empêche qu'il apprenne, dès les premiers jours, au présent de l'indicatif, le verbe irrégulier en même temps que le verbe régulier. Il s'emparera aisément de cette diversité de formes, parce qu'elle lui sera proposée sous une lumière saisissante, éclairée, pour ainsi dire, de cette idée du présent à laquelle il est sensible. Ces quelques exemples suffisent à prouver avec quel soin M. Kuhff s'est préoccupé de graduer les difficultés, de les approprier aux forces successives dont l'esprit de l'enfant dispose pour les dompter. La grammaire donc d'abstraite, d'austère, de maussade qu'elle est d'ordinaire en nos livres de classe, devient ici concrète, sérieuse et plaisante, parce qu'elle se plie docilement aux besoins de cet organisme intellectuel qui s'appelle l'élève de huitième; par cette qualité séduisante, la méthode nouvelle justifie pleinement l'adjectif *organique* par lequel M. Kuhff a cru devoir la désigner.

Elle ne le justifie pas moins par le procédé qu'elle emploie pour remplir la seconde partie du programme qu'offre l'étude de toute langue. En même temps que la grammaire il faut apprendre les mots. C'est à cette fin qu'ont servi, jusqu'ici, des recueils de dialogues; c'est à cette fin que doivent servir, dans le système que nous propose M. Kuhff, des textes en prose, complément naturel de la grammaire et auxquels l'auteur, suivant avec rigueur son idée, a

donné ce titre significatif : *Les formes et les nombres*. C'est qu'en effet, au lieu d'imposer a la mémoire l'étude de vocables accumulés à l'aventure, de bouts de phrases décousus, on ne lui soumet, en ce recueil dont nous avons sous les yeux le premier fascicule, que des notions palpables aussi, groupées, non par la fantaisie et le hasard, mais d'une façon organique, qui par là même répondent à certaines catégories de l'entendement et s'y impriment sans effort, par un effet naturel.

Mais citons l'auteur lui-même et laissons-le exposer, avec la conviction entraînante qui l'anime, sa théorie sur ce sujet.

« Ayant emprunté les notions sur lesquelles roulent nos devoirs aux groupes d'idées les plus élémentaires, tels que la famille, les métiers, les instruments, la demeure et l'habitation de l'homme, le village, la ville, les champs, les saisons, etc., nous avons dû nous préoccuper de les classer tout en suivant l'ordre indiqué par la grammaire et par les difficultés croissantes des exercices de langage. Le *nombre* nous a semblé établir dans ces notions élémentaires un groupement naturel qui, aux objets concrets, ajoute un classement pris dans la nature des choses et facilite les exercices de grammaire par la répétition et le retour à distance des mêmes mots et des mêmes objets.

» Il a surtout l'avantage de rattacher les mots à des associations d'idées qui existent de par soi et qui, formant des notions usuelles, sont rendues et exprimées par les *langues de tous les peuples*.

» Ainsi, dans le chapitre du *deux*, nous traitons des

deux yeux, des deux oreilles, des deux pieds, des deux bras de l'homme, des deux pieds du bipède, des deux ailes de l'oiseau, des deux cornes du bœuf, du bélier, de la chèvre, des deux défenses de l'éléphant, des deux bœufs attelés à un joug, des outils et objets que représente l'idée du deux (les deux faces d'une monnaie, l'envers et l'endroit d'une feuille, les deux plateaux de la balance, les deux aiguilles de l'horloge, les deux seaux du puits, les deux pointes d'un compas) ; des machines et constructions qui le figurent. (Les deux pierres meulières, les deux battants de la porte, de la fenêtre.) Dans le chapitre du *trois* apparaît le triangle, le niveau du maçon, les trois phalanges de l'index, les trois couleurs fondamentales, les trois couleurs de notre drapeau, les trois Suisses prêtant le serment. Dans le *quatre* il est question du quadrupède et des autres associations de ce nombre. (Les quatre pieds du cheval, de la table, de la chaise, les quatre ailes du papillon, du moulin à vent, les quatre doigts du pied des grimpeurs, les quatre fils Aymon, les quatre satellites de Jupiter, etc.)

» Cette division nous paraît féconde. Elle évoque à l'esprit de l'élève des faits constants fournis par le monde des sens, et elle nous permet d'unir partout les choses aux mots. Elle donne aux premiers exercices de langage un fond immuable. Elle les fait porter non sur des phrases arbitrairement imaginées, mais sur des rapports constants, sur les faits élémentaires qui figurent le nombre dans l'œuvre de la création, sur les associations universelles de ces faits et de ces nombres premiers, — associations qui

s'imposeront toujours à la première observation de l'homme, composeront toujours ses premières notions usuelles et seront toujours rendues par le premier effort d'expression dans toutes les langues. »

Ainsi, dans cette partie de l'œuvre, nous retrouverons avec plaisir le même caractère qui nous avait frappé dans la grammaire : la méthode; et cette méthode nous offre le même respect de l'intelligence, le même souci de ses lois.

Ce n'est pas tout. Ces notions élémentaires, triées avec tant d'art, directement empruntées à la nature et si frappantes par elles-mêmes, M. Kuhff les rend plus sensibles encore et leur prête une vie nouvelle, en appelant à son secours l'art du dessin. L'image figure les objets à la vue de l'élève pour mieux fixer son attention, pour fortifier l'impression du son, pour évoquer le souvenir des mots. Mais qu'on se rassure ! nous n'avons point affaire ici à ces feuilles coloriées, à ces *Bilder-Tafeln* empâtées dont abuse la pédagogie allemande. M. Kuhff a voulu que son livre contînt, outre des leçons de langue, des leçons de goût ; et les dessins qui servent de texte, de point de départ à ses exercices, sont autant de petits chefs-d'œuvre par la pureté des lignes, la simplicité des attitudes, par la vie surtout qui y règne. Vous ne vous en étonnerez point d'ailleurs quand vous saurez que ces deux cents gravures sont en partie les reproductions des maîtres, et que les originaux, — ce sont de beaucoup les plus nombreux, — sont de l'élite même des artistes alsaciens.

Comprise ainsi, a dit M. H. Dietz, l'étude des langues vivantes devient salutaire et féconde, non point seulement par

les résultats pratiques auxquels elle aboutit, mais par les facultés qu'elle éveille chez l'enfant, par les forces qu'elle développe en lui, et le mot d'*humanités modernes* qui sert de titre commun à ces publications diverses est, — n'en déplaise aux humanistes de l'ancienne école, — une expression fidèle et modeste. Si ce mot, en effet, signifie la culture désintéressée qui arrache l'esprit aux poursuites égoïstes, aux études exclusives, qui lui ouvre de vastes horizons, qui l'élève au-dessus des intérêts vulgaires, qui lui imprime une sympathie généreuse envers tout ce qui est humain, n'y a-t-il pas un cours d'humanité singulièrement efficace en cette initiation si intime qui fait pénétrer l'intelligence au cœur même des langues étrangères, qui, en l'habituant à penser en ces idiomes qui ne lui sont pas naturels, lui révèle des mondes nouveaux? N'est-il pas temps que les langues modernes revendiquent leur place, — pour parler comme un illustre savant de nos jours, — à la Table ronde de la chevalerie intellectuelle, et n'est-il point évident qu'enseignées par cette méthode, avec cette préoccupation constante des facultés intellectuelles, avec ce désir ardent de les développer en leur offrant la pâture qui leur convient, elles y méritent une place d'honneur!

Nous terminerons cette chronique par quelques détails sur les derniers jours de la Société pour la conservation des monuments historiques d'Alsace. Au mois de janvier 1873 fut distribué un fascicule du bulletin de la Société, ce qui donna lieu à l'apparition de la lettre suivante dans l'*Industriel alsacien*:

« J'ai l'honneur de faire partie de la *Société pour la con-*

servation des monuments historiques d'Alsace. Je lui suis demeuré fidèle, bien que fréquemment elle me parût tomber en quenouille sous le patronage que, dans les derniers temps, le comité de Strasbourg crut devoir lui infliger pour conquérir l'apparence du caractère officiel.

» J'ai assisté, en homme de bonne volonté, à la plupart de ses réunions réglementaires, et j'avoue que j'en suis presque toujours revenu mécontent de tous et de moi-même. Ces exhibitions périodiques, dans lesquelles il n'a jamais régné un véritable esprit de liberté, m'ont constamment laissé l'impression que j'ai éprouvée la première fois que m'est apparue l'image satyrique du *Renard prêchant* de Strasbourg.

» Malgré cela, je suis demeuré fidèle à l'association, parce qu'elle me semblait appelée à être, un jour ou l'autre, affranchie des lisières qui la conduisaient.

» Je connais un grand nombre de mes collègues qui partageaient le sentiment que j'exprime. Nous le gardions tous dans le silence, comptant sur une occasion favorable pour faire pénétrer un grain de clairvoyance et de sens commun dans la pensée générale qui nous guidait. Mais au lieu de l'occasion favorable que nous attendions pour agir pacifiquement et avec douceur, le faux Messie qu'on adorait s'est effondré dans le malheur public, et les membres qui ont échappé à la tempête pensaient isolément que la Société avait été engloutie dans le cataclysme. Ils avaient bien entendu murmurer, çà et là, quelques regrets et même quelques espérances; mais ces rumeurs paraissaient si vagues, qu'en vérité personne, excepté peut-

être quelques habiles, ne s'attendait à une résurrection.

» A mon grand étonnement, j'ai reçu, il y a quelques jours, avec la queue de notre ancien bulletin, une note imprimée à l'encre rouge, qui a immédiatement attiré mon attention.

» Cette note dit en propres termes que : LES MEMBRES QUI REFUSERONT DE SOLDER LA QUITTANCE QUI LEUR SERA PRÉSENTÉE PROCHAINEMENT SERONT CONSIDÉRÉS COMME DÉMISSIONNAIRES. Cette façon de mettre les gens à la porte me blesse profondément, et je suis persuadé que tous mes anciens collègues ont été atteints comme moi par cette insolite signification. Elle est en effet trop proche parente du droit manuaire, du *Faust-Recht*, pour que nous n'ayons pas le droit de nous plaindre. En ce qui me concerne, c'est une résistance légitime que j'oppose au procédé. Je pense que mes anciens collègues, objets de l'adulation d'autrefois, estimeront que nous sommes mis en demeure de défendre résolûment nos droits, foulés aux pieds par ceux-là mêmes qui avaient le devoir de les sauvegarder.

» La signification émane de l'ancien comité de Strasbourg. Je suis membre de la circonscription de la Haute-Alsace. Je désirerais savoir si le comité du Haut-Rhin a été consulté sur la mesure, et s'il lui a donné son assentiment ?

» Quoi qu'il puisse en être, je déclare dès à présent qu'une décision aussi extraordinaire, aussi insolite et aussi peu respectueuse pour des personnes et des droits dignes d'égards, est de nulle valeur aux termes mêmes des statuts qui nous lient.

» Les pouvoirs du comité de Strasbourg sont, de fait, périmés depuis deux ans. Si le cas de force majeure a voulu qu'il en soit ainsi, on ne saurait admettre que le comité puisse s'en prévaloir pour tenter un *coup d'état* au préjudice de l'ancienne société. Le premier devoir du président était, au contraire, de convoquer, comme d'usage et conformément à la loi écrite, les anciens membres en assemblée générale pour leur rendre compte de la situation et provoquer, si le cas échéait, le renouvellement des pouvoirs périmés. Jusque-là, toute décision prise par le dit comité est absolument abusive et sans aucune valeur.

» Dans la situation qui nous est faite, les membres de l'association ont le devoir de faire respecter l'honneur collectif de la société et la dignité personnelle des membres qui la composent. Ils ne sauraient tolérer que désormais, par une aberration singulière, quelques hommes aient recours à la théorie des *coups d'état* dont on connaît les conséquences. Il faut donc résister énergiquement à la nouvelle entreprise de ce genre qui vient de se révéler d'une façon aussi brusque que peu courtoise.

» Je me rallie donc à la réclamation formulée, il y a quelques mois, par mes collègues de Mulhouse. Ils demandaient aussi l'exécution des statuts en ce qui concerne l'assemblée générale. Quant au surplus de leur motion, c'est affaire à examiner en assemblée générale, puisqu'il s'agit de l'*avoir* archéologique et pécuniaire de la société qui peut, ce me semble, continuer à poursuivre avec modestie, sans lisières et sans entraves, le but qu'elle se proposait au début.

» Que si l'ancien comité de Strasbourg devait ne pas avoir égard aux réclamations dont il est touché depuis longtemps, rien ne s'oppose à ce que le comité du Haut-Rhin fasse cette convocation, pour la Haute-Alsace du moins, et qu'il choisisse pour lieu de réunion un centre paisible où la présence d'hommes honorables et sérieux ne saurait porter ombrage à personne. »

Y...,
membre de la Société des monuments historiques d'Alsace.

Cette lettre fut bientôt suivie d'une autre que voici :

« Monsieur,

» Il faut croire que ma réclamation a été entendue par le comité de Strasbourg, car je viens de recevoir une convocation pour l'Assemblée générale qui aura lieu le 6 mars prochain, à 2 heures de l'après-midi, à l'hôtel de ville de Strasbourg.

» En rapprochant cette « pièce » des lettres de convocation précédentes, je constate, sans beaucoup m'en émouvoir, qu'elle diffère d'une façon sensible de la tournure polie qu'on employait autrefois. On ne manquait pas de nous inviter, de nous prier même de vouloir bien assister à la réunion. Aujourd'hui, on ne nous dit pas une seule parole d'invitation ; on se borne à nous notifier que l'assemblée générale aura lieu le 6 mars, ce qui autoriserait à penser que l'on tient peu à ce que les anciens membres répondent à l'appel. Est-ce le cas de dire : Autres temps, autre littérature ! Cette « *pièce de justification* » est assez curieuse.

SOCIÉTÉ
pour la conservation des monuments historiques d'Alsace.

—

Séance générale du jeudi 6 mars 1873, à 2 heures du soir, à l'Hôtel de Ville.

—

ORDRE DU JOUR :

Rapport du président sur la situation du comité et de la société pendant les années 1871 et 1872.

Rapport du trésorier sur la comptabilité.

Membres sortants du comité qui étaient à remplacer en décembre 1870 : MM. Grass, Levrault (parti), Ringeisen, Klotz; en décembre 1871 : MM. Matuszinski (parti), Reussner, Stumpf, Straub; en décembre 1872 : MM. de Morlet (parti), Oppermann (décédé), Ernest Lehr (parti), Guerber.

Seraient à remplacer en décembre 1873 : MM. de Schauenburg, Eissen, Spach, Saum (parti); en décembre 1874 : MM. Bœrsch et de Faviers (démissionnaires), Merck (parti), Siffer, remplacé préalablement par M. R. Reuss.

(La présente servira de pièce de justification.)

Le comité d'administration :

L. SPACH, président; Baron P. DE SCHAUENBURG, vice-président; abbé STRAUB, secrétaire; docteur EISSEN, secrétaire; R. REUSS, secrétaire; curé GERBER; chanoine STUMPF, RINGEISEN.

» Je veux admettre que cette facture n'abrite autre chose qu'un grain de mauvaise humeur. Cependant, je l'avoue,

elle fait naître une certaine inquiétude dans mon esprit. Je m'explique :

« N'y a-t-il pas lieu de craindre que cette convocation « *à bref délai*, » comme on dit en France, ne soit faite par un groupe d'hommes disposés à recommencer sous l'empire germanique les errements détestables que l'on a pratiqués sous l'empire français ?

» Si nous voulons être une société sérieuse, il faut prendre une autre voie : il faut, — je le dis sans préjugés et sans arrière-pensée, — exister par soi-même, marcher sur ses propres jambes et se garder désormais d'emprunter des béquilles à l'Etat, aux départements, aux communes ou à certains particuliers pour ce qui concerne les affaires générales de la Société. A cette condition seulement, nous jouirons de la somme de liberté et d'indépendance nécessaire pour exister honorablement.

» C'est dire, un peu plus explicitement que je ne l'ai exprimé dans une première lettre, ma pensée tout entière sur les agissements passés de notre Société. Je suis loin d'être un ennemi de l'autorité, bien au contraire ; je la respecte de la façon la plus absolue dans le domaine de son action nécessaire, légitime et légale ; mais autant j'ai de déférence pour elle sur ce terrain, autant j'éprouve de répulsion pour son intrusion dans le gouvernement des choses qui relèvent de l'action collective et patriotique des citoyens, surtout quand ces choses sont du domaine des travaux de l'esprit et du culte des choses locales. Cette condition est la base de toute vitalité d'une association comme la nôtre, et je plaindrais sincèrement ceux de mes

collègues qui, après la triste expérience que nous avons faite, ne comprendraient pas que, dans les circonstances nouvelles, il nous appartient de réhabiliter la franchise et la loyauté de caractère de la population alsacienne.

» Recommencer la vie passée me semble tout simplement chose impossible et indigne de nous. On nous accuserait, comme autrefois, de faire la courte échelle à des vanités et à des intérêts personnels qu'il ne doit entrer dans la pensée de personne de laisser supposer. A tort ou à raison un pareil discrédit s'abat sur ceux qui composent les comités et paralyse nécessairement l'exercice du pouvoir dont ils sont investis pour la bonne direction des affaires de la société. Je conclus donc que les membres de ces comités qui sont à remplacer ou à réélire doivent partager cette opinion pour recueillir les suffrages des membres qui tiennent à remettre sur pied d'une façon digne et durable notre ancienne association.

» Mes collègues de Mulhouse ont proposé, dans le temps, de disposer de notre musée archéologique en faveur des collections de la ville de Strasbourg. Je me rends compte des motifs de cette motion ; mais je dois dire que celui de ces motifs qui me frappe principalement est le suivant. Pour des raisons que je n'ai pas à examiner ici, notre musée était établi dans une maison particulière. Le propriétaire lui accordait une généreuse hospitalité, et il n'est personne parmi nous qui n'ait eu de la reconnaissance pour ce généreux propriétaire. Mais est-il besoin de faire de grands efforts de raisonnement pour démontrer ce qu'a d'anormal une situation de ce genre? Dans leur sens pra-

tique, mes collègues de Mulhouse ont donc fait la seule proposition raisonnable qui pouvait nous faire passer de l'état transitoire dans l'état régulier et définitif. On ne pensait pas alors que la société dût revivre; aujourd'hui on paraît penser autrement. Dès lors rien ne s'oppose à donner entière satisfaction à nos collègues de Mulhouse en décidant que le musée de la Société des monuments historiques sera établi dans le local que la ville approprie en ce moment pour y installer les collections en cours de reconstitution. Tout le monde y trouvera son compte, et je ne vois pas, en bonne conscience, ce que cette mesure peut offrir de blessant pour qui que ce soit, d'irrespectueux pour les susceptibilités les plus délicates ou les plus ombrageuses.

» Soyons francs et loyaux jusqu'au bout. Dans l'opinion d'un grand nombre de mes anciens collègues, l'ancien comité de Strasbourg n'a pas toujours fait un emploi judicieux de nos ressources. Son caractère officiel l'a entraîné quelquefois à dépenser des sommes relativement considérables pour des étrangetés bizarres, des subventions irréfléchies et arrachées à la civilité puérile et honnête, tandis que des choses dignes de la plus haute attention sont demeurées à l'arrière-plan, ou même se sont dérobées dans le brouillard des futurs contingents. Il est même quelques parties de l'administration matérielle qui sont demeurées livrées au tarif discrétionnaire de fournisseurs. C'était la tradition bonapartiste, qu'il sera cependant bon de ne plus continuer.

» A ces quelques points de vue et à d'autres encore, dont

je ne puis m'occuper ici, il est nécessaire de réformer les anciens comités, afin qu'investis de pouvoirs réguliers les nouveaux examinent mûrement, sans parti pris, sans préjugés et sans passion, quelles sont les améliorations à introduire dans les statuts, sauf ensuite à les faire agréer par la société et au besoin sanctionner par qui de droit.

» C'est dans ces dispositions que je me présenterai à l'assemblée générale, avec tous ceux de mes anciens collègues que je serai fort content de rencontrer. S'ils devaient partager ma manière de voir, je ferai avec eux un suprême effort pour essayer de remettre sur l'eau le navire qui a sombré, parce qu'il était un navire impérial. Je ne tiendrai aucun discours, d'abord parce que je suis pas orateur et ensuite parce que ce serait inutile. Le bon sens prévaudra chez les hommes de bonne volonté, et si nous devions nous heurter à une coalition, à un parti pris, on avisera, sauf après règlement des intérêts à sauvegarder, à rentrer paisiblement chacun chez soi en disant un éternel adieu à des hommes et à des choses que nous avons réellement aimés.

» Je prie donc tous mes anciens collègues d'être exacts au rendez-vous qu'on nous assigne. Nous nous devons réciproquement cet acte de courtoisie. »

Y....

La coalition et le parti pris se montrèrent effectivement et une troisième communication d'Y... rendit compte de ce qui s'était passé.

« La lettre de convocation porte un ordre du jour dont la partie essentielle a été *travestie.* » Sur la foi de cette « *pièce de justification,* » nous avions à pourvoir au rem-

placement de **douze** membres du comité, dont les pouvoirs étaient périmés. Or, par une manœuvre électorale tenue secrète jusqu'à l'ouverture de la séance, même à Strasbourg pour de très honorables collègues, on nous met en demeure de procéder, séance tenante, à la nomination de **vingt** membres, c'est-à-dire, au renouvellement intégral du comité; puis, par surcroît d'habileté, on fait sortir de la coulisse un acteur salarié qui distribue à tout arrivant, sous les yeux du bureau, conséquemment sous son couvert, une liste de **vingt** noms recommandés.

» Je ne rapporterai pas la qualification appliquée devant moi à ce procédé : tout le monde la devine. Je dirai seulement qu'il fallut l'intervention discrète d'un homme bien placé dans l'estime publique pour empêcher une interpellation préalable et retenir dans la salle un assez grand nombre de membres qui voulaient se retirer, et envoyer sur-le-champ une démission motivée. On a donc voté sous le coup de cette surprise; le résultat était connu d'avance et le tour joué. Le procès-verbal n'est pas assez naïf pour trahir le secret de cette comédie; mais il ajoute qu'il reste « *à savoir quels seront les membres acceptants* » parmi les élus choisis, sans leur assentiment, paraît-il, dans la classe des « citoyens notables qui, sans être archéologues,
» prennent de l'intérêt aux questions d'art et de science; et
» si le *nouveau comité aura plus d'autorité que l'ancien?* »

» Il ne faut pas être bien perspicace pour répondre à l'interrogation, avec la certitude de ne point se tromper. Le nouveau comité, fabriqué sous l'influence de telles manœuvres, est par cela même destitué à l'avance de

toute autorité morale. Quant à celle de MM. les meneurs de l'ancien comité, elle est à jamais anéantie.

» Eh quoi! vous déposez solennellement vos titres devant l'assemblée, en proclamant que « l'heure de la retraite a *définitivement* sonné, » et en même temps vous vous *faites* ou vous *laissez* porter sur la liste officielle, afin d'être réélus, et vous l'êtes en effet! Puis, quand l'opération est consommée, vous empruntez la voie officielle pour poser en victimes couronnées de l'*honorariat*, tandis qu'en fait vous laissez percer l'arrière-pensée que, grâce aux nouveaux élus dont vous appelez la non-acceptation, on vous priera, *eodem artificio*, de reprendre le gouvernail. Eh bien! messieurs, cette position est peu loyale; elle est indigne de vous et de tous vos collègues, aussi bien des sept nouveaux venus que des anciens.

» Il est impossible que de semblables actes ne donnent pas des résultats désastreux. Déjà le *Nouveau journal de Mulhouse* a provoqué la retraite de l'un de nos plus honorables collègues du Haut-Rhin; d'autres membres ont suivi ou suivront encore cet exemple, et je crains bien que la dernière séance n'ait porté le coup de grâce à notre Société, car tous ceux qui n'ont pas de goût pour les coteries ont rapporté l'impression la plus fâcheuse de cette séance.

» Comprendra-t-on enfin que, par un gouvernement trop personnel et par un excès d'habileté, le comité de Strasbourg a engagé aveuglément la Société dans une impasse de laquelle il n'est possible de sortir *honnêtement* que par l'adoption pure et simple de la proposition de M. Klotz concernant le manuscrit de Herrade de Landsberg?

» La Société aura cessé d'exister, cela est vrai ; mais en léguant à la ville de Strasbourg son musée et sa bibliothèque, elle lui aura donné un témoignage non équivoque de son respect pour le malheur, et à nos collègues absents un souvenir auquel on aura affecté jusqu'à la dernière obole des économies qu'ils ont aidé, de leur bourse, à réaliser. » Y...

La proposition de M. Klotz consistait à consacrer les 12 000 francs économisés par la Société à la réunion des copies éparses du manuscrit d'Herrade. Après une discussion où figurèrent un Dr Brunner, Allemand qui n'a fait que passer à Strasbourg, le Dr Mühl bien connu et M. Carbiener, ex-candidat à la députation non moins connu, on laissa au comité le soin de fixer le chiffre qui serait affecté à cette reconstitution. Depuis nous n'avons plus entendu parler d'Herrade et de son manuscrit [1].

III. NÉCROLOGIE

Eugène *Schœffer*, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats à Strasbourg, lors de la mort de son beau-frère Erard, alla se fixer à Paris pour y prendre la direction de la célèbre fabrique de pianos de ce nom. Il aimait l'Alsace comme

[1] Nous avions corrigé nos épreuves quand parut la première livraison du tome IX du bulletin : il nous suffit de constater

l'aiment de près et de loin tous les Alsaciens, et ses compatriotes étaient toujours certains de trouver auprès de lui le meilleur accueil. Il mourut le 27 janvier 1873, et nul mieux que son voisin J. Janin n'était à même de redire les qualités de celui qu'il a connu dans l'intimité.

« Nous avons rendu, a dit le charmant critique, au milieu d'un concours immense des ouvriers dont il était le père, et de ses nombreux amis, les derniers devoirs de l'amitié à M. Eugène Schæffer, qui conduisait d'une façon si bienveillante cette grande fabrique de pianos fondée par les Erard, et qui porte leurs noms aux quatre coins de la terre. M. Schæffer se recommandait par sa bonté et son esprit. On l'aimait pour toutes ses vertus et toutes ses grâces inépuisables. Ce qu'il a fait de bien, par son exemple et par ses conseils, on ne saurait assez le redire.

» Avant d'être le continuateur de cette illustre maison, M. Schæffer avait été (et c'était pour lui un juste sujet d'orgueil) bâtonnier de l'ordre des avocats dans cette heureuse ville de Strasbourg, dont il n'avait jamais prévu les misères après tant de splendeurs.

» Nous avons perdu en M. Schæffer un caractère, un exemple, un homme enfin. Son bon sens, son esprit, sa générosité sans bornes, entouraient cet aimable front d'une véritable auréole. Il avait beaucoup d'autorité dans son langage, et les plus hauts placés dans le monde de l'in-

---

que le procès-verbal de la première séance du comité qui suivit l'assemblée générale mèntionne l'admission de cinq fonctionnaires allemands.

dustrie et des beaux-arts l'écoutaient avec les plus sympathiques déférences.

» Ce qui ajoutait surtout à cette force si bien cachée une grâce de plus, c'était la simplicité de l'homme, sa modestie, sa vie à part, son labeur de tous les jours, son profond mépris pour toutes les vanités qui arrêtent soudain tant de grands artistes dans leur carrière. Pas une douleur ne lui était étrangère ; il prenait sa part de tous les deuils ; il avait des consolations pour toutes les misères.

» Sa plus grande louange il l'eût trouvée dans toutes les voix qui entouraient sa tombe à peine fermée, et dans les regrets de ces ouvriers dont il avait fait une famille. O brave homme! l'honneur de tous les tiens! jamais ils n'oublieront l'amitié réciproque qui t'unissait à tant d'artistes et d'artisans qui vivaient de ta pensée, et cette fête de ta bonne humeur, de ta douce et facile gaîté, que j'ai partagée si longtemps. »

Ring (Bernard-Jacques-Joseph-Maximilien-Ferdinand de), archéologue, naquit à Bonn, le 27 mai 1799, d'une famille originaire de Suède. Passionné pour l'étude de l'archéologie et des beaux-arts, il s'y consacra dès l'âge de seize ans et s'occupa surtout des antiquités de l'Allemagne. Il resta dans ce pays de 1815 à 1848, et s'y maria avec Mlle la baronne d'Ulm d'Erbach. En 1844, il fut nommé correspondant du ministère de l'instruction publique pour la préparation du recueil des inscriptions latines, et pour les travaux historiques en 1853.

Parmi les travaux de M. de Ring, nous citerons : *Vues*

pittoresques des vieux châteaux du grand-duché de Bade, Strasbourg, 1829, in-folio; il a été publié une édition avec texte allemand; *Description du château de Tubingue,* Paris, 1835, in-8; *Etablissements celtiques dans le sud-ouest de l'Allemagne*, Fribourg, 1842, in-8; *Guide du voyageur au Tyrol,* traduit de l'allemand de Beda Weber, Innsbruck, 1844, in-12; *Le val du Danube à Beuron,* Strasbourg, Simon, 1849, in-4 avec 12 planches; *Souvenir des bains et des environs de Niederbronn*, Strasbourg, Simon, 1849, in-16 avec 12 planches; *Histoire des Germains depuis les temps les plus reculés jusqu'à Charlemagne,* Paris, 1850, in-8; *Etablissements romains du Rhin et du Danube, principalement dans le sud-ouest de l'Allemagne,* Paris, 1852-53, 2 vol. in-8, couronnés par l'académie des Inscriptions; *Du surnom de Cautopates donné à Mithra,* Strasbourg, 1853, in-8; *Essai sur le Rigsmaal-Saga et sur les trois classes de la société germanique,* Paris, 1854, in-18; *Le pèlerinage de Marienthal en Alsace,* Strasbourg, Heitz, 1858, in-12; *Histoire des peuples opiques,* Paris, 1859, in-8; *Tombes celtiques de l'Alsace,* suite de mémoires présentés au comité de la Société des monuments. M. de Ring a encore publié dans le bulletin de cette société : 1° Antiquités d'Ehl; 2° Camp romain de la vallée de la Lauch; 3° Butte de Saint-Georges, près de Soultz; 4° Château de Saint-Ulric; 5° Ancienne église des dominicains de Guebwiller; 6° Eglise de Lautenbach; 7° Château de Hugstein; 8° Altschloss près d'Orschwir; 9° Vestiges de constructions près de Bergholz; 10° Dessins d'objets francs de Biederthal; 11° Inscription romaine de

Horbourg; 12° Notes sur Hugstein, Husembourg et Saint-Paul près Wissembourg; 13° le Schimmelrain près Hartmannswiller; 14° Observations sur des sépultures trouvées à Zinswiller.

M. de Ring a publié dans la *Revue d'Alsace :* 1° Hug de Werbenwak, trouvère du XII° siècle, 1852; 2° Légende de saint Michel, 1854; 3° Légende de sainte Marguerite, 1854; 4° Symbolisme et légende de saint Hippolyte, 1855; 5° Symbolisme et légende de saint Denis, 1855; 6° La naissance du Christ, 1856; 7° Anno. Novo. Faust. Felix. Tibi, 1856; 8° Symbolisme et légende de saint Roch, 1857; 9° Navigium for(tunæ), 1857; 10° Sainte Foi, sainte Espérance et sainte Charité, 1858; 11° La Fête-Dieu et un mystère de la passion à Fribourg, 1859; 12° Le Bollenberg, 1861; 13° Le pèlerinage des Trois-Epis, 1862; 14° Symbolisme et légende de saint Vit, 1862; 15° La huitième légion romaine, 1863; 16° Symbolisme et légende de sainte Geneviève, 1865; 17° Les tumuli celtiques dans le comté de Dorset, 1867; 18° Le champ de bataille de César contre Arioviste, 1868; 19° Symbolisme et légende de saint Mercure, 1869.

M. de Ring a encore fourni des morceaux au *Messager des sciences historiques de Gand :* 1° Tombes celtiques de Souabe, 1840; 2° Rodolphe de Zæhringen; 3° Révolte des provinces autrichiennes du Rhin sous Charles le Téméraire; 4° Les *Nautæ* du Rhin; 5° Alexandre Colin, sculpteur belge; 6° Saint Lambert, évêque de Tongres; 7° L'école de musique flamande du moyen âge; 8° Quelques notes sur la légende de saint Georges; 9° Roland de Lassé;

10° Jean le Victorieux, duc de Brabant; 11° Raoul de Créquy; 12° L'étendard de Brabant au moyen âge; 13° Généalogie du maréchal Ney; 14° Bas-relief de Saint-Martin, exécuté pour le prince-abbé de Saint-Blaise, 1864.

La brochure sur saint Georges a été combattue par M. de Schauenbourg, l'article sur Raoul de Créquy par M. Raulin, et les études hagiographiques en général par MM. P. Mury et Bockenmeyer. (*Revue catholique d'Alsace*, 1863 et 1866.)

Enfin M. de Ring a écrit une relation du siége de Strasbourg où il a retracé la conduite barbare des assiégeants. Il mourut à sa campagne, à Bischheim, le 5 mars 1873. Son second fils est premier secrétaire de l'ambassade de France à Vienne, et promet de fournir une belle carrière diplomatique.

François *Simonis* naquit en 1791, l'aîné de trois frères. Entré de bonne heure dans les affaires commerciales, il s'y distingua par son ardeur au travail, sa loyauté à toute épreuve, son esprit d'ordre et de régularité. Aussi contribua-t-il puissamment à la prospérité de la maison qu'il gérait avec ses frères et fut-il nommé membre du tribunal de commerce, grâce à l'entière confiance qu'inspirait à tous sa réputation de scrupuleuse équité et d'impartialité inaccessible à toute considération personnelle.

Après la révolution de 1830, quand les citoyens eurent recouvré le droit d'élire eux-mêmes les membres du conseil municipal, d'après le système électoral qui prévalait à cette époque, M. François Simonis fut l'un des premiers

que désigna le choix des électeurs pour être l'un des représentants de la cité. La population savait qu'elle ne trouverait pas de défenseur plus dévoué de ses intérêts, de représentant plus disposé à étudier avec autant d'infatigable patience les questions dans leurs moindres détails. Aussi, depuis son entrée au conseil, M. Simonis fut-il nommé à peu près chaque année membre de la commission du budget. Il scrutait les chiffres et les comptes, les articles de recettes et de dépenses, examinait l'emploi détaillé des fonds, prenait, en un mot, sa mission au sérieux, car il ne tenait pas moins à n'avoir point à se faire un reproche d'insouciance qu'à se montrer digne de la confiance que ses concitoyens avaient placée en lui. En dehors du budget de la ville même, ceux de tous les établissements relevant d'une manière plus ou moins directe de la municipalité étaient l'objet de ses investigations spéciales: l'œuvre Notre-Dame, la colonie d'Ostwald, le mont-de-piété, les hospices civils, le bureau de bienfaisance.

L'œuvre Notre-Dame est un précieux joyau de la ville de Strasbourg. L'ancien magistrat, avant 1789, et le conseil municipal moderne ont su en maintenir, à travers tous les événements, le caractère essentiellement municipal, avec affectation spéciale des fonds à l'entretien et à la restauration du monument qui fait la gloire de notre cité. L'œuvre Notre-Dame était l'objet d'une prédilection toute particulière de la part de M. Simonis. Et ce n'était pas seulement au point de vue de la riche dotation de notre cathédrale et de la gestion financière de l'œuvre; c'était autant au point de vue artistique. M. Simonis avait

en effet à un haut degré le sentiment et l'amour de l'art. La collection de tableaux, dont plusieurs d'une valeur artistique considérable, qui garnissait ses salons, en est une preuve. Cette galerie, formée lentement, à mesure que s'offraient les occasions, est pour ainsi dire un musée particulier, le seul de cette importance que possède encore Strasbourg, depuis l'incendie de son musée municipal en 1870. Et il se plaisait à stimuler de sa bienveillance les artistes lorsqu'il voyait quelque talent naissant, quelque peintre ou sculpteur alsacien surtout, en mesure de produire une œuvre durable. C'est sur sa demande que l'habile statuaire de la cathédrale, M. Grass, avait exécuté, il y a quelques années, le buste de l'abbé Grandidier. M. Simonis eut une joie si vive à voir cette belle tête si fidèlement reproduite par l'artiste, cette œuvre d'art si admirablement réussie, que son bonheur était d'introduire dans son musée ceux qui venaient lui rendre visite, s'ils aimaient l'art ou l'Alsace, et de leur faire contempler ce buste qu'il était tout heureux et fier de posséder. Il croyait ne pouvoir donner une place plus sûre à ce marbre si parlant, grâce au ciseau du sculpteur, qu'en l'offrant au musée de la ville. Patriotique mais regrettable générosité! Que n'a-t-il, hélas! conservé ce beau buste dans sa collection! L'art eût aujourd'hui une œuvre alsatique de plus! Et à M. Grass, qui a eu la poignante douleur de voir anéantir par le feu tant de remarquables produits de son ciseau, il resterait au moins la consolation d'en savoir un, et des plus délicats, qui survivrait à cette destruction du travail d'une partie de son existence!

D'une nature douce et réservée, d'une modestie excessive et qui le portait à s'effacer sans cesse, ennemi de tout ce qui lui paraissait injuste ou déloyal, scrupuleux dans l'accomplissement de ce qu'il considérait comme un devoir, devoir public et devoir privé, bienfaisant et généreux, mais en silence, de manière que sa main gauche ne pût savoir ce qu'avait fait sa main droite, M. Simonis joignait à ces vertus morales une intelligence lucide et nette, un jugement droit, une appréciation équitable des hommes et des choses; et sa constitution vigoureuse et intacte lui promettait la prolongation d'une belle et verte vieillesse, lorsqu'elle fut violemment secouée par les événements de 1870 et en reçut une profonde et irrémédiable atteinte. Ses amis eurent beau lutter contre cet affaissement moral qui devait nécessairement réagir sur sa santé; ils parvenaient à le relever un jour, et il retombait d'autant plus accablé sur lui-même le lendemain.

C'est ainsi qu'il s'est éteint, mois par mois, jour par jour, puis heure par heure, calme et résigné dans sa longue agonie, entouré de soins et d'affections, ayant à ses côtés son frère, M. Théodore Simonis, auquel il donnait encore un dernier serrement de main en même temps qu'il exhalait son dernier soupir. (10 mars 1873.)

La famille Simonis est établie depuis environ deux siècles et peut-être plus à Strasbourg. Elle tire son origine de la Haute-Italie, le Milanais, le Piémont ou le Tessin, d'où un certain nombre d'émigrants sont venus au XVII[e] siècle s'établir en Alsace. La plupart de ces Italiens paraissent s'être adonnés au commerce des denrées colo-

niales, et de là vient qu'à Strasbourg, pendant longtemps et aujourd'hui encore, dans le langage local, les magasins d'épiciers sont appelés magasins d'Italiens (*Italienersläden*). Plusieurs de ces négociants se sont parfaitement acclimatés à Strasbourg et dans d'autres localités de l'Alsace; il en est qui ont été reçus bourgeois de la ville, et nous trouvons dans les annuaires municipaux de Strasbourg du siècle dernier (*Regimentsbüchlein*) plusieurs noms à désinence italienne, sur la liste des trois cents échevins élus par les vingt tribus de la bourgeoisie.

Le nom de Simonis paraît pour la première fois dans les documents publics pendant les années de la crise révolutionnaire du siècle dernier. La seconde édition du *Recueil de pièces authentiques servant à l'histoire de la Révolution à Strasbourg* (2 vol. in-8, vulgairement le *Livre bleu*) contient un document curieux qui ne se trouve pas dans la première édition : c'est l'état des versements faits pour l'emprunt forcé imposé le 10 brumaire an II (31 octobre 1793) par les représentants du peuple en mission à Strasbourg, Saint-Just et Lebas. La maison Brentano et Simonis y figure pour 25 000 livres. Seulement le nom de Simonis y est inscrit une première fois avec un *s* final, et la seconde fois avec un *y*, Simony. Nous sommes porté à croire que le nom primitif de la famille était Simoni, car les noms italiens se terminent presque tous en *a*, *i* ou *o*, et que l'*s* y a été ajouté par l'usage. C'était le père de notre défunt concitoyen qui se trouvait inscrit sur cet état de 1793.

Charles *Martin* (l'abbé) naquit à Turckheim le 27 juin 1822. Il fit de brillantes études au petit séminaire de Strasbourg, puis se présenta au grand, où il étonna ses maîtres par son application et la maturité de son jugement. Au mois d'octobre 1846, il fut admis à l'école des Carmes de Paris, et, en 1848, il se fit recevoir licencié ès lettres.

Il revint ensuite en Alsace et fonctionna d'abord au pensionnat Rossé ; bientôt il fut nommé professeur au Petit-Séminaire. Ordonné prêtre le 23 décembre, il fut rappelé à l'école des Carmes comme professeur de littérature ancienne. A la fin de l'année scolaire il accompagna le directeur M. Cruice en Angleterre et en Irlande, pays où il passa quelques semaines.

En 1851, Monseigneur de Strasbourg forma le projet de doter le Haut-Rhin d'un collége libre et fit des ouvertures à M. Martin, qu'il se proposait de mettre à la tête de cette maison. Le 20 septembre 1852, le nouveau directeur entra en fonctions : on se contenta les cinq premières années des modestes bâtiments de l'ancien hôtel de l'Ange, rue Vauban, 8.

En 1857, Monseigneur de Strasbourg acheta de ses propres deniers, pour la somme de 140 000 fr., les bâtiments occupés avant la révolution par un couvent de capucins. Des agrandissements notables et successifs portèrent depuis à près de 400 000 fr. la valeur de cette propriété, dans laquelle le collége libre se développa rapidement et put atteindre un chiffre de 200 pensionnaires et 120 externes. Les distinctions vinrent trouver M. Martin : il fut nommé successivement membre du conseil départemental de l'instruction et chanoine honoraire de la cathédrale. En

février 1870, il fut appelé à présider la réunion des chefs d'établissements libres de l'est à Nancy et s'associa à leurs vœux en faveur de la liberté de l'enseignement supérieur. Vint la guerre, puis les mesures destructives de l'enseignement libre. La gravité des circonstances, les dangers auxquels son collége allait être exposé, donnèrent à l'activité de M. M. un caractère fiévreux et maladif. Le 7 décembre 1872, le journal officiel publia le texte du projet de loi qui plaçait sous la surveillance et la direction de l'état tout enseignement primaire et secondaire. C'était l'arrêt de mort du collége; c'en était trop pour la constitution affaiblie de son directeur.

Il essaya encore du climat de Cannes, mais au bout de trois semaines il expira, le 21 mars 1873. Voici la liste de ses publications : 1° *De l'usage des auteurs profanes dans l'enseignement chrétien,* Paris, 1852, in-8; 2° *Rapport sur les deux premières années du collége libre,* Paris, 1854; 3° *Les deux Germanies cisrhénanes*, Paris, 1863, in-8; 4° *Des oies sauvages*, par le P. Bach et *Argentouaria*, par Coste, examen de ces brochures, Paris, 1864 in-8; 5° *L'instruction publique en France,* Paris, 1864, in-8; 6° *Questions alsaciennes de l'histoire de Jules César*, Paris, 1867; 7° *Le collége*, discours, Strasbourg, 1867, in-8; 8° *Deux lettres à M. Liblin*, Strasbourg, 1868 et 1869; enfin des articles dans l'*Ami de la Religion*, la *Revue Catholique* et l'*Ouvrier*. (Dans celui-ci, la traduction de certaines pages de la comtesse Hahn-Hahn.) Nous nous arrêterons un instant au n° 4. M. M. a eu tort d'adopter l'étymologie d'*Argentoratum (des oies de passage!)*, proposée par le

P. Bach. Pline attribue le mot *gantæ* aux *Morini*, peuplade belge, dont l'idiome devait être trop mêlé pour servir de type à des recherches celtiques. Oie se dit en irlandais *geadh*, en gallois *gwyz*, en breton *gwaz*. Quant à l'étude sur *Argentouaria*, où M. M. remplace Horbourg par Ohnenheim ou Grussenheim, son pieux biographe M. Merklen a lui-même dit : « Pour des raisons que l'exiguïté de mon cadre ne me permet pas de développer, mais que je sais partagées par de bons esprits, je continue à incliner pour Horbourg. »

Adolphe *Carl* (l'abbé) naquit à Strasbourg en 1804; il était le fils de M. Carl qui fut maire de Molsheim et membre du conseil général du Bas-Rhin, le frère de M. Carl procureur du roi à Strasbourg, et le neveu de M. Humann député du Bas-Rhin et ministre des finances sous le règne de Louis-Philippe.

Adolphe Carl fut élevé dans sa première jeunesse par Monseigneur Colmar, évêque de Mayence, son grand-oncle, près duquel il demeurait, et les instructions du pieux prélat paraissent avoir laissé dans son cœur une profonde et durable impression, car, après s'être « laissé gagner par l'esprit du monde dans le passage périlleux de l'adolescence à la jeunesse, » suivant les termes de M. de Bonnechose, aujourd'hui archevêque de Rouen, en parlant du jeune Carl (pag. 23 de l'introduction à la *Philosophie du Christianisme* par l'abbé Bautain, 2 vol. Strasb. 1835), il ne tarda pas à rentrer dans la direction religieuse dont il s'était momentanément détourné. C'est à Strasbourg, où

il était revenu, que le jeune Adolphe Carl subit l'influence qui devait être décisive pour sa vie : celle de M. Bautain, professeur de philosophie d'abord au collége, puis à la Faculté des lettres de Strasbourg. M. Bautain, dans sa période d'incertitudes philosophiques et de fiévreuses investigations, ne s'était pas borné à l'étude des systèmes et des livres; il avait voulu pénétrer dans le mécanisme de la vie, dans le jeu des organes par lesquels l'intelligence et la vie se manifestent à l'état de santé comme à l'état de maladie; et déjà docteur ès lettres, il avait subi les épreuves du doctorat en médecine, comme plus tard il devint docteur en théologie. M. Adolphe Carl marcha sous ce rapport aussi sur les traces de son maître, et il fut reçu docteur en médecine à la Faculté de Strasbourg, après avoir été reçu docteur ès lettres en 1827, avec deux thèses, la latine dédiée à Monseigneur Colmar et intitulée : *De origine et natura sermonis*, la française intitulée : *Essai sur le langage articulé.* La thèse de médecine, soutenue en 1828, roulait sur le *Matérialisme en médecine*[1].

M. Bautain comptait Adolphe Carl au nombre de ses élèves les plus chéris au moment où se fit dans son esprit la révolution qui le poussa jusqu'au sacerdoce. Monseigneur de Trévern, impatient d'assurer une double conquête à l'église, envoya les deux professeurs à Molsheim

[1] Voici le titre de la première production de M. Carl : *L'enseignement de la rhétorique doit-il précéder dans l'instruction de la jeunesse celui de la logique ?* Discours couronné par la Société d'agriculture, etc., du département de la Marne, par Carl, élève en médecine. Strasbourg, imp. Silbermann, 1824, in-8.

faire quelques mois de retraite dans la maison des hautes études, qu'il y avait établie. Ordonné prêtre le 20 décembre 1830, M. Carl fut d'abord attaché, comme vicaire, à la paroisse de Saint-Pierre-le-Jeune à Strasbourg; puis, en 1831, Monseigneur Le Pappe de Trévern honora le jeune prêtre d'une marque de haute confiance en le chargeant de la direction du Petit-Séminaire, en même temps qu'il lui donnait comme collaborateurs, à titre de professeurs des diverses classes, la plupart des dix jeunes ecclésiastiques entrés avec M. Carl, à la suite de M. Bautain, dans les rangs du clergé. Les abbés Goschler, Gratry, de Bonnechose, Jules Lewel, Théod. Ratisbonne, N. Lewel, de Régny, Mertian furent en effet professeurs du Petit-Séminaire de Strasbourg, de 1831 à 1834, tandis que M. Carl était le directeur de cet établissement. Le prélat qui occupait alors le siége épiscopal de Strasbourg n'eut qu'à se féliciter du désintéressement et du concours zélé des jeunes prêtres aux mains desquels il avait remis son Petit-Séminaire. Ils avaient offert, en effet, d'y travailler sans émoluments. « Dans nos grands embarras de finance, dit Monseigneur Le Pappe de Trévern, cette offre généreuse ne laissait pas d'avoir son mérite; elle fut acceptée, la maison fut mise sur un bon pied, les enfants soignés et bien tenus..... » (*Avertissement sur l'enseignement de M. Bautain*, pag. 3.)

C'est dans cette situation pédagogique du Petit-Séminaire, que l'évêque lui-même trouvait excellente, qu'éclata entre le prélat et M. Bautain, toujours suivi par ses disciples, un conflit de principes théologiques, qui eut pour résultat final la condamnation des doctrines de M. Bautain

par Monseigneur Le Pappe de Trévern, puis l'improbation par le saint-siége, puis encore le départ de Strasbourg de M. Bautain et de ses amis. Cette crise eut alors un grand retentissement dans le monde philosophique et religieux; elle priva notre cité d'un puissant foyer de travail intellectuel; et elle occupe une place assez grande dans le mouvement des idées à Strasbourg.

L'abbé Carl et ses amis, ayant quitté la direction du Petit-Séminaire, fondèrent d'abord une école libre, rue de la Toussaint. En 1840, ils saisirent l'occasion qui s'offrit à eux de porter leur activité ailleurs, par l'acquisition du collége de Juilly. M. Bautain ayant été appelé à Paris en 1841, M. Carl prit la direction de Juilly et la conserva pendant 25 ans. Lorsque l'Oratoire reprit possession du vieux collége du P. de Condren, M. Carl, avec une humilité peu commune, se renferma dans le modeste rôle de professeur de philosophie. Quelque temps après, il entra dans la congrégation de l'Oratoire, et, malgré son âge et ses infirmités, voulut subir sans ménagement les épreuves du noviciat.

Depuis cette époque, la vie du P. Carl s'est écoulée dans l'étude, la prière et la solitude la plus absolue, à l'ombre de ces grandes allées et de ces antiques murailles de Juilly, auxquelles est attaché le souvenir de tant d'hommes célèbres.

Juilly n'a peut-être pas connu de figure plus vénérable que celle de l'humble prêtre qui y termina sa carrière. Personne n'y oubliera le bon vieillard qui, appuyé d'une main sur son fidèle bâton et de l'autre contre les vieux

murs, se rendait péniblement aux exercices généraux de la maison; maîtres et élèves se découvraient devant lui avec un religieux respect.

Dans ces derniers temps, le P. Carl souffrait cruellement des malheurs de l'Alsace et des persécutions subies par les catholiques des bords du Rhin. Il s'efforçait de distraire sa douleur en se livrant avec une sainte passion aux études bibliques, où sa piété trouvait un aliment et son patriotisme un espoir. Nous regrettons que, par un acte testamentaire, sa modestie ait condamné à périr tous les manuscrits où il avait recueilli, principalement sur la chronologie sacrée, les documents les plus curieux.

Hausen (M. le baron de), magistrat, naquit en 1809. Issu d'une ancienne famille de Lorraine, établie depuis quelque temps en Alsace, et dont la noblesse remonte au XIIe siècle, le baron de Hausen remplissait depuis quinze années, avec une grande autorité, les fonctions de juge de paix à Mulhouse, lorsque éclatèrent les cruels événements de 1870. Après la signature de cette paix qui démembra la patrie, les autorités allemandes offrirent à M. de Hausen de le conserver dans ses fonctions de juge de paix en doublant son traitement. M. de Hausen était sans fortune et il avait plusieurs enfants. Il fit cette simple et noble réponse que le devoir de rester fidèle à la patrie malheureuse primait tous les autres ; qu'il voulait rester Français, et que ce titre était à ses yeux plus précieux que tous les biens de ce monde.

Mais avant de quitter pour ne plus la revoir cette terre

chérie de l'Alsace, où il avait passé sa vie déjà longue, M. de Hausen alla remercier ses justiciables de l'affection qu'ils lui avaient témoignée. Il alla chez tous, chez le riche comme chez le pauvre, dans l'opulente demeure du fabricant de Mulhouse, dans la mansarde de l'ouvrier. A tous il fit ses adieux. Ces hommes, autrefois heureux et unis sous le ciel de la même patrie, se séparaient au milieu de circonstances effroyables, pour ne plus se revoir peut-être. Ceux qui partaient achetaient leur qualité de Français au prix des biens les plus chers, le sol natal, la famille, les amis, en un mot, de tout ce qui fait le bonheur. Ceux qui restaient courbaient la tête.

Arrivant à Bourges dans de semblables conditions, M. de Hausen était sympathique avant d'être connu. Il ne lui fallait pas longtemps pour conquérir l'estime et l'affection de tous. Son visage vénérable qui respirait la franchise, sa dignité parfaite, ses manières simples et affables disposaient tout d'abord en sa faveur. Bientôt on découvrait en lui les qualités les plus solides de l'homme et du magistrat, un esprit juste, un jugement droit, un caractère ferme et loyal.

Il paraissait supporter avec résignation le souvenir de la patrie perdue. Il ne manifestait ses regrets qu'avec discrétion, comme pour ne pas importuner ses interlocuteurs du récit de ses malheurs ; au fond, il était inconsolable. Chez lui, il laissait à chaque instant paraître sa douleur et son désespoir. Il restait silencieux des journées entières, et quand sa femme ou sa fille lui demandaient respectueusement la cause de son chagrin, il portait la main

à son cœur, et prononçait le nom de l'Alsace. C'est qu'il y a d'immenses douleurs que l'homme le plus ferme ne peut pas toujours dominer. Et cependant M. de Hausen était un homme énergique, et, chrétien fervent, il avait cette foi religieuse qui apprend à supporter les plus grandes infortunes.

Nous ignorons si le chagrin contribua à sa mort, mais il est certain que, depuis son départ de Mulhouse, M. de Hausen ne connut plus de bonheur. Une fin prématurée l'a enlevé à sa famille dont il était la plus chère affection et le soutien. Aussi jamais, dans aucune circonstance, la mort ne se montra-t-elle plus impitoyable. Son éloge se résume en un mot : il fut un patriote. Il mourut le 13 octobre 1873, à l'âge de soixante-quatre ans. M. Duliége, substitut à la cour, prononça son éloge dans un discours de rentrée.

Joseph-Pierre-Gustave *Ostermann* naquit à Saverne, le 18 septembre 1825. Après avoir terminé ses classes, il suivit les cours de la faculté de droit de Strasbourg, et, en 1847, il se fit recevoir avocat près le tribunal de Saverne. Au mois d'août 1867, il fut nommé maire de sa ville natale; pendant la guerre de 1870, il fit son possible pour atténuer l'effet des réquisitions et extorsions imposées à ses concitoyens, et les occasions de montrer de la présence d'esprit ne lui manquèrent pas. M. About lui a rendu le témoignage « d'avoir défendu pied à pied les intérêts de la commune contre les proconsuls allemands. »

En février 1871, il sortit un des premiers sur la liste de

la députation pour Bordeaux ; il partagea avec ses collègues toutes les douleurs de cette triste période et protesta comme eux contre la cession de l'Alsace et de la Lorraine. L'automne de la même année, il résigna ses fonctions de maire ; il mourut le 29 octobre 1873, au moment où ses amis et anciens collègues lui envoyaient la lettre adressée au président de l'assemblée nationale pour déclarer que, s'ils siégaient encore, ils voteraient contre la restauration monarchique. Ostermann était un caractère foncièrement honnête et droit, d'une grande simplicité, attaché à son devoir avant tout et suivant sans dévier le chemin que lui indiquait sa conscience.

Frédéric-Edouard *Kampmann*, naturaliste, naquit en 1798. Après avoir consacré tous ses loisirs à l'étude de la botanique et à la suite de nombreuses herborisations dans les Vosges et dans la plaine du Rhin, M. Kampmann devint un des principaux collaborateurs de Kirschleger pour sa *Flore d'Alsace*. Cette flore, parfaitement accueillie par les naturalistes, restera comme un modèle de ce genre d'ouvrage ; elle se fait remarquer par l'exactitude des descriptions et surtout par l'abondance des détails sur toutes les espèces de plantes qui croissent dans notre région. Etabli à Colmar comme pharmacien, M. Kampmann se joignit, il y a une quinzaine d'années, à quelques-uns de ses amis pour fonder la Société d'histoire naturelle, afin de constituer un centre de réunion pour les hommes d'étude, dans le but de stimuler et d'arriver à mieux connaître les conditions physiques et les productions natu-

relles de l'Alsace. Sous l'impulsion active de ses promoteurs, la Société d'histoire naturelle de Colmar a parfaitement rempli son but. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter un coup d'œil sur les publications de la Société ou de faire une visite au beau musée des Unterlinden, dont le docteur Faudel nous a raconté l'histoire.

La collection du bulletin de la Société renferme de nombreux mémoires, des études du plus vif intérêt sur l'histoire physique de l'Alsace et sur toutes les branches des sciences naturelles. Une part notable dans cette publication revient à M. Kampmann. Citons notamment son étude sur la bêche, et sur les moyens de remédier aux dommages causés par cet insecte à la vigne; un catalogue très complet des coléoptères de la vallée du Rhin, de l'Alsace et du pays de Bade; des recherches sur l'ozone et une série d'observations ozonométriques poursuivies à Colmar pendant plusieurs années. M. Kampmann fit aussi plusieurs voyages dans les Alpes, puis dans le midi de la France. Une de ces excursions a été l'occasion d'une intéressante notice sur l'île de Sainte-Marguerite et sur la flore des environs de Cannes. Mais c'est surtout sur le musée des Unterlinden que se sont concentrés les efforts de ce laborieux naturaliste. Le musée de la Société lui doit la classification et la préparation de ses belles collections d'insectes faites avec le concours de MM. Leprieur et Peyerimhoff. A l'époque de son départ de Colmar, lors de l'échéance de l'option, M. Kampmann laissa aussi au musée son riche herbier parfaitement classé et préparé. Mais il se trouva mal de son éloignement de l'Alsace.

Pareil à ces plantes qui, transplantées à une époque tardive dans un milieu nouveau, perdent leurs forces et s'épuisent avant l'heure, le mal du pays le prit comme beaucoup d'autres, et il succomba le 10 novembre, à Genève, à une maladie de langueur.

Reinhard (le comte), diplomate, suivit, après 1830, les cours de la faculté de droit de Strasbourg, et fut lié avec les professeurs Arnold, Rauter et Hepp Il avait, entre autres, pour condisciples le vicomte Théodore de Bussierre et M. Rau aujourd'hui conseiller à la cour de cassation. Il était le fils du comte Reinhard, dont Talleyrand prononça l'éloge funèbre, le 30 mars 1838, à l'académie des sciences morales. Né à Balingen, dans le Wurtemberg (comme Nicodème Frischlin), Reinhard père avait publié dans sa jeunesse quelques pièces de vers qui l'avaient fait remarquer de Gessner, de Wieland, de Schiller. Plus tard, obligé pour sa santé de prendre les eaux de Carlsbad, il y rencontra Gœthe qui apprécia assez son goût et ses connaissances pour désirer d'être averti par lui de tout ce qui faisait quelque sensation dans la littérature. Reinhard le lui promit et les engagements qui se formèrent entre lui et Gœthe donnèrent lieu à une correspondance curieuse. Il a aussi laissé des mémoires dont on a désiré la publication. Son fils du second lit embrassa, comme nous l'avons vu, la carrière politique et Talleyrand lui souhaita de ressembler à son père. Il réalisa ce souhait : Reinhard fils était une vigoureuse nature qui porta dans la diplomatie les qualités de travail et de discrétion que le monde estime et que la

société honore. Dans sa vieillesse, il vint souvent à Strasbourg et à Niederbronn. Ayant épousé une comtesse de Lerchenfeld, quand il fut mis à la retraite, il prit pour résidence Munich. La dernière fois qu'il visita l'Alsace, ce fut trois semaines avant Frœschwiller : la déclaration de guerre le remplit d'amertume, il mourut en novembre 1873.

TROISIÈME PARTIE

VARIÉTÉS

TROISIÈME PARTIE

VARIÉTÉS

I

Strasbourg jugé par Machiavel.

A la fin de 1507, Machiavel fut chargé d'aller seconder Francesco Vettori dans la légation que celui-ci avait reçue auprès de l'empereur Maximilien. Le souverain de l'Allemagne avait publié qu'il s'apprêtait à descendre en Italie, pour venir ceindre à Rome la couronne d'Othon le Grand, et qu'il serait accompagné d'une armée si formidable, que la France et les puissances italiennes seraient incapables de lui résister. D'autre part le bruit s'était répandu que Louis XII faisait des préparatifs et des armements qui semblaient annoncer de sérieuses appréhensions du côté de la France. La crainte d'une invasion allemande, augmentée par l'incertitude des événements et par les rumeurs vagues que répandaient à dessein les agents

secrets de l'empereur, avait engagé les divers états de l'Italie à députer des ambassades au prince qui allait échanger son titre de roi des Romains contre celui d'empereur d'Occident.

Mais, à vrai dire, le pompeux éclat d'une cérémonie qui n'était plus alors que le vain symbole d'un passé glorieux, l'attirait au delà des monts beaucoup moins que le désir tout prosaïque de recevoir de l'argent des états de la Péninsule. Pour ce prince que les Italiens avaient surnommé malicieusement *Massimiliano pochi denari*, son expédition n'avait en réalité d'autre but que de frapper de réquisitions plus ou moins considérables un pays riche et florissant.

Cet abus de la force, que les légistes de Frédéric Barberousse avaient, dès le douzième siècle, prétendu ériger en droit, n'avait été que trop souvent employé par les souverains allemands, et l'on sait comment la rapacité germanique, déjà signalée dans le livre de Tacite, a perpétué jusqu'à nos jours l'usage des réquisitions forcées et des voleries officielles.

A la nouvelle de la prochaine arrivée de Maximilien, Florence avait, à l'exemple des autres états, député un ambassadeur pour le complimenter et lui offrir son présent de bienvenue. Toutefois comme la seigneurie savait toujours calculer, alors même que les circonstances et son intérêt lui rendaient un sacrifice nécessaire, elle craignait qu'une libéralité intempestive ne rendît la mission de F. Vettori trop onéreuse pour la république. Elle s'empressa donc de lui envoyer Machiavel avec de nouvelles instruc-

tions, en lui recommandant la plus grande réserve dans les offres qui seraient faites à Sa Majesté.

Arrivé à Genève le 25 décembre 1507, le secrétaire florentin y écrit sa première dépêche et part ensuite pour Constance, d'où il se rend à Bolsano, résidence momentanée de l'empereur. Il transmet aussitôt à Vettori les instantes recommandations du gouvernement de Florence, et lui fait connaître en même temps les observations qu'il a recueillies en passant sur la constitution, les forces militaires et les tendances politiques de la Confédération suisse. A Constance, il a vu aussi et interrogé un ambassadeur du duc de Savoie, qui lui a appris combien il était difficile pour les représentants des puissances étrangères d'être renseignés sur les projets conçus par la politique ambitieuse et cupide de la cour germanique. La réponse donnée par cet ambassadeur est digne de remarque : « Vous voulez savoir de moi en deux heures, dit-il à Machiavel, ce que j'ai eu bien de la peine à découvrir moi-même en beaucoup de mois. La raison en est qu'il faut ici ou connaître les conséquences des résolutions prises, ou voir les effets des préparatifs qui se font. La première chose est fort difficile à pénétrer, parce que cette nation est fort secrète et que l'empereur emploie la même discrétion dans toutes ses affaires Ainsi, lorsqu'il veut changer de résidence, il n'envoie personne en avant, si ce n'est lorsqu'il est déjà en route, afin que d'avance on ne sache pas où il doit aller. Quant aux préparatifs, ils ont l'air d'être immenses. Il arrive des troupes d'une infinité de lieux différents, mais elles sont disséminées dans un espace étendu,

parfois cachées dans les bois ou en d'autres endroits éloignés et déserts, et il faudrait avoir comme ces Allemands des espions partout pour pouvoir connaître au juste la vérité. Pour me tromper le moins possible, tout ce que je puis vous assurer, c'est que l'empereur se dispose à former trois attaques : l'une du côté de Trente, où il se rendra par Vérone, l'autre sur Besançon où il se portera par la Bourgogne, enfin la troisième sur Carabassa, où il ira par le Frioul. D'après les arrangements pris dans la dernière diète, il se rend à Constance une grande quantité de troupes qui sont aussitôt dispersées dans les environs. En résumé, je puis vous certifier qu'il se fait de grands mouvements dont les résultats ne peuvent qu'être fort importants, puisqu'ils décideront ou de la paix ou de la guerre entre les deux souverains. »

Retenus d'abord par les mille formalités de l'étiquette suivie à la cour impériale, les envoyés florentins ont une peine extrême à obtenir une audience de Sa Majesté teutonique, ce qui porte Machiavel à regretter le temps et le pays où il avait si facilement ses entrées auprès du « bon roi Louis XII. » Après s'être informé préalablement de ce qu'était le nouveau député de la république et surtout s'être fait renseigner sur la route qu'il avait suivie, l'empereur accorde enfin l'audience demandée ; mais Vettori seul, en présentant son collègue, sera admis à porter la parole devant le prince, qui ne lui répondra que par l'organe de Mathieu Lang, son premier ministre. Les deux Florentins, chargés de représenter un gouvernement de changeurs et de banquiers, ont reçu la tâche peu agréable

de marchander et d'acheter au plus bas prix le patronage de l'empereur. Ils devaient commencer par lui offrir trente mille ducats, dont le premier terme ne serait payé qu'à la condition que Sa Majesté, venant avec son armée en Italie, garantirait l'indépendance de la république. Si la somme paraissait insuffisante, ils pouvaient, suivant leurs instructions, proposer 40000 ducats et aller même jusqu'à 50000, mais sans dépasser ce chiffre, dans le cas d'un nouveau refus. A la première offre des ambassadeurs, le ministre allemand, qui sait compter au moins aussi bien qu'eux, se récrie avec force, et bien que Vettori se décide, pour l'apaiser, à lui donner 10000 ducats de plus, il ne parvient pas à en obtenir une réponse favorable. Après de longues discussions, Lang finit par déclarer que les offres ne sont pas suffisantes, mais que l'empereur demande la remise immédiate d'un à-compte de 25000 ducats, sans préjudice d'autres conditions qui seront arrêtées ultérieurement. Une fois engagés sur ce terrain, les débats se poursuivent ainsi pour une misérable question d'argent. On dirait la farce de l'*avocat Patelin*, se jouant non plus dans la boutique d'un marchand drapier, mais dans la demeure de S. M. l'empereur d'Allemagne.

Au milieu de ces discussions toutes mercantiles, où l'insatiable âpreté de l'Allemand n'a d'égale que la ruse de l'Italien se tenant sans cesse sur la défensive, Vettori et Machiavel sont obligés pendant six mois de suivre, à Inspruck, à Trente et ailleurs, ce césar sans couronne qui semble bien plus soucieux de mendier çà et là des subsides de guerre, que de ceindre dans la ville éternelle le diadème

de Constantin et de Charlemagne. Ce qui vient en outre compliquer les embarras des deux agents florentins, c'est qu'ils ont à lutter autant contre le mauvais vouloir de leur gouvernement que contre les cupides exigences de l'empereur. Enfin les difficultés s'aplanirent tout à coup; en effet Venise, après s'être opposée d'abord au passage des troupes impériales sur son territoire, s'étant décidée à conclure avec l'empereur une trêve de trois ans, ce prince renonça au projet qu'il avait annoncé si hautement de franchir avec son armée les Alpes tyroliennes.

La légation de Machiavel en Allemagne étant terminée, il s'empressa de revenir à Florence, fatigué et peu satisfait d'une mission qui lui avait été fort pénible. Telle était pourtant l'activité prodigieuse de son esprit, que le jour même de son arrivée il adressa à la seigneurie le curieux mémoire: *Rapporto delle cose della Magna.* Dans ce travail il donne sur le caractère de Maximilien des détails intimes qu'il déclare tenir de l'un des confidents du prince. « L'empereur ne demande conseil à personne, dit-il, et il est conseillé par tout le monde. Il veut faire tout par lui-même, et il ne fait rien à son gré; il ne dévoile jamais spontanément ses secrets, mais ce qui en est l'objet les fait découvrir, et alors il est retourné par ceux qui l'entourent et éloigné du but qu'il s'était proposé. Quant à ces deux choses qui le font louer par tous, la libéralité et la facilité, elles le ruinent tout à fait. Si les feuilles des arbres de l'Italie devenaient des ducats pour lui, le nombre ne lui en suffirait pas encore. » Il développe ensuite ses pensées sur l'état social et économique de l'Allemagne : « Si je dis que les

peuples de ce pays sont riches, c'est la vérité; mais ils sont riches en grande partie parce qu'ils vivent comme des pauvres et qu'il leur suffit d'avoir en abondance le pain, la viande et un poêle pour se réfugier pendant l'hiver. Personne ne fait compte de ce qui lui manque, mais seulement de ce qui lui est nécessaire. Leurs nécessités sont moindres que les nôtres et de leurs habitudes d'économie il résulte qu'il ne sort pas d'argent de leur pays. Ils ne veulent pas aller à la guerre si vous ne les surpayez et cela même ne suffirait pas si les communes ne l'ordonnaient. »

Parmi les communes d'Allemagne ne servant l'empereur que sur le commandement de leurs magistrats et jouissant en toute liberté de leurs franchises municipales, surtout sous le régime paternel d'une seigneurie ecclésiastique, Machiavel cite avec une complaisance particulière la ville de Strasbourg. « Personne, dit-il, ne peut douter de la puissance de l'Allemagne; elle abonde en hommes, en richesses, en armes. En ce qui concerne les richesses, il n'y a pas de commune qui n'ait un fonds de trésor public, et tout le monde affirme que Strasbourg possède plusieurs millions de florins. Cela vient de ce que les habitants n'ont d'autre dépense qui tire l'argent de leurs mains que celle qu'ils font pour bien entretenir leurs munitions de guerre; ils y ont dépensé une fois ce qu'il fallait, ils ont peu de frais à les maintenir en bon état. En cela ils ont un ordre très remarquable; aussi, comme je l'ai déjà dit, chaque commune est riche, et par ses munitions, ses approvisionnements et la réunion de tous les objets nécessaires à la vie, elle peut largement se suffire à elle-même. »

II

Mémoire des frais d'un voyage de Saverne à Ensisheim, en 1625.

A notre époque, où, grâce à la vapeur et aux chemins de fer, on franchit les distances avec une célérité prodigieuse, on ne se souvient guère de la lenteur avec laquelle s'effectuait autrefois la locomotion. Au commencement du XVII[e] siècle, on ne voyageait qu'à cheval; il est inutile d'ajouter que l'on ne craignait pas les intempéries des saisons, et il est facile de concevoir que l'on ne pouvait aller qu'à petites journées et que très souvent plusieurs jours étaient employés pour faire un voyage d'une vingtaine de lieues.

Les archives communales de Saverne renferment un état des dépenses d'un voyage que firent à Ensisheim, dans l'arrière-saison de l'année 1625, Maximilien Zwanger, conseiller à la régence de l'évêché de Strasbourg, et Jean Klein, prévôt du chapitre collégial de Saverne. Ils partirent de Saverne le 6 décembre 1625, en compagnie d'un homme qui leur servait de domestique, et n'effectuèrent leur retour dans cette ville que le 18 du même mois.

Ce document est rédigé en langue allemande ; comme il peut donner une idée exacte de la manière de voyager à une époque où les pataches et les diligences n'étaient pas encore inventées, nous avons pensé qu'il offrait assez d'intérêt pour mériter d'être traduit.

En voici la traduction :

ÉTAT

de ce que je soussigné ai dépensé lors du voyage que j'ai fait à Ensisheim avec le prévôt du chapitre collégial de Saverne et Guillaume Westeringer, qui a soigné les chevaux, dans l'intérêt de ceux qui ont des créances sur la partie supérieure du margraviat de Bade et les comtés et seigneuries en dépendant, depuis le 6 décembre 1625 jusqu'au 18 du même mois inclusivement.

Le 6 décembre nous avons pernocté à Bergbiestenheim ; le prévôt a mis la main à la bourse.

	fl.	sch.	d.
Le 7 nous avons dîné à Haslach (Niederhaslach), où nous avons été traités par le chapitre ; donné au garçon d'écurie un pourboire	»	2	»
Le dit jour, nous avons dépensé à Bertzschweiler (Bernardswiller près d'Obernai), où nous avons passé la nuit	4	3	4
Le 8, nous avons fait halte à Epfig et y avons dépensé	2	4	»

Le receveur de cette localité a fourni l'avoine et le vin ; les deux florins 4 schillings, je les ai déboursés, parce qu'il a refusé de les porter en

dépenses dans son compte, et attendu qu'ils doivent m'être remboursés, je les porte ici.

Le même jour nous avons dépensé à la maison de péage (Zollhauss) d'Oberbergheim, où nous avons couché........................ 4 7 »

Le 9, nous avons dépensé à Sainte-Croix pour notre dîner................................. 3 » »

Le même jour à Stotzheim [1], où nous avons pernocté.................................... 3 6 »

Mercredi le 10 décembre, nous sommes arrivés de très bon matin, dès l'ouverture des portes, à Ensisheim et il nous a fallu y séjourner jusqu'au dimanche 14, heure de midi.

Il a été dépensé dans l'hôtellerie du *Bouc,* suivant l'addition.......................... 28 8 »

Donné à titre de pourboire au garçon, aux servantes et au garçon d'écurie............... 2 1 6

Comme il nous a été impossible de trouver des chambres dans l'hôtel du *Bouc*, nous avons logé dans une maison particulière et donné, à titre de présent, aux demoiselles de la maison un florin d'or, ou.......................... 2 » »

Donné à la domesticité de la maison, parce que nous y avons soupé une fois et que nous y avons aussi pris un déjeuner.................. » 15 »

[1] M. Zwanger s'est trompé sans doute : ce n'est pas à Stotzheim, village situé entre Benfeld et Barr, mais dans un village situé aux environs d'Ensisheim, et dont il paraît avoir oublié le nom, qu'il a passé la nuit avec ses compagnons.

Le dit jour 14 décembre, nous avons quitté Ensisheim pour aller à Rouffach, où nous avons couché ; nous y avons dépensé	6	4	8
y compris le déjeuner, qui consistait dans une mauvaise soupe, mais auquel je n'assistais pas, parce que je me trouvais chez Sa Grâce M. l'administrateur (Statthalter) du Haut-Mundat.			
Donné au garçon d'écurie..................	»	2	»
Le 15, nous avons couché à Eguisheim, où nous avons dépensé........................	2	9	»
Le 16, nous avons dîné au Zollhauss d'Obergheim ; dépensé........................	2	4	»
Le même jour nous avons couché à Epfig; dépensé avec l'avoine......................	3	2	4
Le 17, nous avons dîné à Mutzig ; dépensé..	2	4	»
M. le prévôt du chapitre collégial de Saverne est allé à Bergbiethen, quant à moi, je me suis rendu à Haslach, où j'ai pernocté; mais je n'y ai rien dépensé, ayant été traité par le chapitre de cette localité.			
Donné au garçon d'écurie un pourboire....	»	2	»
Payé à Guillaume Westeringer, qui nous avait accompagnés pendant les 13 jours de notre absence, 4 schillings par jour, faisant ensemble	5	2	»

Enfin, lorsque je l'ai envoyé porter à Messieurs les commissaires, à Ensisheim, une missive relative à l'affaire en question, il partit le 8 janvier (1626) et ne revint que le 14, et, comme il se plaignit de l'excessive cherté des

vivres, je lui ai payé sur sa demande pour son salaire....................................	6	»	»
Item, j'ai payé pour le louage des 3 chevaux, à raison de 15 schillings par jour.............	19	5	»
Total....	101	1	10

Signé : MAXIMILIAN ZWANGER.

Depuis quelques années la température avait été extraordinairement défavorable pour les travaux et les espérances des laboureurs, les moissons manquaient et il y eut une cherté excessive des vivres. Les aubergistes ne se faisaient nul scrupule de rançonner les voyageurs et d'exiger d'eux pour un maigre repas un prix exorbitant pour l'époque.

Voici maintenant quelques détails biographiques sur Maximilien Zwanger. Il naquit à Saverne, le 12 novembre 1595, d'Etienne Zwanger, sous-prévôt (Unterschultheiss) de cette ville, et de Sabine Streitt. Il fut d'abord élève des jésuites, qui dirigeaient le collége de Molsheim, et termina ses études classiques au collège des jésuites à Mayence. Destiné par son père à la carrière administrative, il vint étudier le droit à l'université de Fribourg; il était fort jeune encore lorsque, grâce à la haute considération dont son père jouissait auprès de l'administrateur de l'évêché, le comte Hermann-Adolphe de Salm, grand doyen du chapitre de Strasbourg, il fut pourvu d'une charge de conseiller à la régence de Saverne, qui était, comme on sait, un conseil à la fois politique, administratif et judiciaire. Il mourut dans un âge peu avancé, sans laisser de postérité. L'époque précise de sa mort ne nous est pas connue.

D. FISCHER.

III

Supplique

de deux paysans de Lupstein à la régence épiscopale de Saverne, à l'effet d'obtenir une récompense pour avoir fait réussir le stratagème à l'aide duquel la ville de Haguenau a été reprise sur les Suédois, en 1633.

Après la prise de Benfeld, les Suédois s'emparèrent dans les derniers mois de l'année 1632, sans coup férir, de Marckolsheim et d'Epfig; Châtenois et Dambach leur ouvrirent leurs portes et les villes de Molsheim et de Mutzig, frappées de stupeur et d'effroi, se soumirent à la première sommation; cependant Schlestadt fit durant un mois entier une vigoureuse défense. La ville de Haguenau, convaincue de l'impossibilité d'une longue résistance et intimidée par les menaces du lieutenant colonel de Croneck, céda et ouvrit ses portes à l'ennemi. Le comte Hermann-Adolphe de Salm-Reiferscheid, grand-doyen du chapitre de Strasbourg et administrateur de l'évêché de cette ville, craignant pour Saverne et Dachstein le sort des autres villes d'Alsace qui venaient de tomber l'une après l'autre au pouvoir de ces impitoyables vainqueurs, se rendit, vers la fin de l'année

1632, à Blamont[1], où se trouvait le duc Charles IV de Lorraine, pour négocier avec ce prince la cession de ces places, sans préjudicier aux intérêts de l'évêché, pour lequel il avait vainement imploré la protection de la France pendant le siége de Benfeld. Ces négociations se continuèrent pendant quelques jours, de l'agrément du grand-chapitre de Strasbourg, et se terminèrent le 31 décembre par une convention qui portait en substance que le comte de Salm-Reiferscheid, en sa qualité d'administrateur de l'évêché de Strasbourg, cédait au duc de Lorraine la place de Dachstein, la ville de Saverne et le château de Haut-Barr ; que ce prince s'engageait à conserver ces forteresses à l'évêché et à y jeter de fortes garnisons pour les défendre contre les Suédois, qui étaient alors la terreur de toute la contrée; que la somme de deux cent mille écus qu'il avait à prétendre de l'évêché pour les frais de la guerre que son oncle le cardinal de Lorraine, évêque de Strasbourg, avait été obligé de soutenir contre la ville de Strasbourg et le margrave de Brandebourg, son compétiteur à l'évêché, serait affectée à la solde de ces garnisons et remboursée à la fin de la guerre au duc Charles qui en ferait l'avance.

Pendant le cours de ces négociations le duc de Lorraine avait fait, au mépris des engagements qu'il avait contractés envers la France, un traité avec l'empereur d'Allemagne, par lequel il s'engageait à fournir au chef de l'em-

---

[1] Mémoires de Richelieu, tom. VIII de la 2e série des *Mémoires sur l'histoire de France*, collection Michaud et Poujoulat, pag. 528.

pire toutes les troupes dont il pourrait disposer; en revanche l'empereur lui avait cédé Haguenau et les autres villes impériales de la Landvogtei, pour le dédommager des dépenses qu'il avait faites au service de l'empire. Encouragé par les libéralités séduisantes du chef de l'empire, le duc fit en Lorraine, sous prétexte de résister aux Suédois, des levées de soldats, qui allèrent joindre le comte de Salm à Saverne et grossir l'armée impériale; il changea la marche de ses troupes qui battaient à la française et leur imposa la batterie espagnole. Ce changement insignifiant aigrit Louis XIII et l'indisposa contre le duc [1].

Le capitaine Perriques, franchissant les défilés des Vosges, descendit en Alsace, à la tête d'un parti de soldats lorrains, dans le dessein de surprendre Molsheim, mais il fut vigoureusement repoussé par la garnison suédoise. Pour se dédommager de cet échec, il battit le pays en tous sens, fit des courses jusque sous le canon de Strasbourg et ravagea les possessions de cette ville. Le duc Charles ne discontinuait pas ses armements et s'apprêtait à prendre possession des villes d'Alsace qui venaient de lui être cédées. En récompense de la facilité qu'avait montrée le comte de Salm-Reiferscheid à se dessaisir des places fortes de l'évêché de Strasbourg, le duc de Lorraine lui donna le gouvernement de Haguenau; mais cette ville était tombée au pouvoir des Suédois, et Salm, qui était au désespoir de voir une place de cette importance entre les mains de l'en-

---

[1] Calmet, *Histoire de Lorraine*, tom. III, pag. 222.

nemi, chercha le moment favorable de la surprendre à la faveur d'un stratagème.

Le 9 janvier de l'année 1633, les habitants de Saverne apprirent, non sans surprise, que le comte de Salm, obligé de céder à la force des circonstances, avait négocié avec le duc de Lorraine la cession provisoire de leur ville et de celle de Dachstein, pour les empêcher de tomber, comme Benfeld, au pouvoir des Suédois; parce que ce prince, qui n'était pas en guerre avec la Suède, pouvait seul offrir à ces deux villes la sécurité et la protection désirables et les conserver à l'évêché.

Le magistrat de Saverne, surpris par la brusque arrivée des commissaires lorrains, chercha vainement à différer l'entrée des troupes étrangères dans la ville et à se soustraire par tous les moyens possibles à l'obligation de renoncer, du moins en apparence, à l'ancienne fidélité qu'il devait à l'empereur et à leur seigneur l'archiduc Léopold-Guillaume d'Autriche, évêque de Strasbourg. Les bourgeois, soupçonneux et défiants, se montraient résolus à souffrir tous les maux de la guerre plutôt que se détacher de l'empire : « Jamais, déclarèrent-ils, ils ne feraient rien qui portât atteinte aux droits de l'empereur et de leur seigneur l'évêque de Strasbourg ; ils préféreraient de perdre leurs biens, leur fortune et affronteraient même la mort[1]. »

Mais l'Oberschultheiss Jean-Christophe de Wildenstein fit les plus pressantes représentations pour vaincre leur résistance et les déterminer à recevoir amicalement une

---

[1] Protocole des séances du magistrat de Saverne, 43.

garnison lorraine; il leur rappela le serment qu'ils avaient prêté au comte de Salm-Reiferscheid et au grand chapitre de Strasbourg, administrateurs de l'évêché en l'absence de l'archiduc Léopold-Guillaume, et leur fit sentir les fâcheuses conséquences qu'entraînerait un refus. L'éloquence de l'Oberschultheiss, investi depuis longtemps de la considération générale, triompha de la résistance du magistrat et parvint à lever tous ses scrupules. Satisfait de voir son amour-propre ménagé, le magistrat promit d'obéir à ses conseils, et le pria de donner connaissance au comte de Salm-Reiferscheid qu'il était prêt à exécuter ses ordres et à ouvrir les portes de la ville aux soldats étrangers. Il entra aussitôt en pourparlers avec les commissaires du duc de Lorraine, pour régler les conditions de la remise de la ville. Toutes les difficultés qu'une certaine appréhension avait d'abord entretenues, furent aplanies, toutes les dispositions furent prises pour le maintien de l'ordre et de l'harmonie entre les soldats lorrains et les habitants de la ville.

Les soldats autrichiens qui composaient la garnison de Saverne évacuèrent cette ville, qui fut occupée par trois compagnies d'infanterie lorraine sous les ordres du commandant de Henning.

Dans le même temps une troupe de soldats lorrains se porta sur Dachstein et en prit tranquillement possession. Le duc de Lorraine donna le gouvernement de Saverne au marquis de Ville.

Sur ces entrefaites, le comte de Salm-Reiferscheid jeta les yeux sur le commandant autrichien, qui venait d'é-

vacuer Saverne, pour lui confier le coup de main qu'il avait médité; cet officier fut chargé de surprendre la ville de Haguenau, dont le gouverneur s'endormait dans une trompeuse sécurité. A la faveur des intelligences qu'il avait dans la place, l'officier autrichien y réussit. Le 15 janvier, une longue file de voitures, chargées de foin et de paille, et conduites par des paysans qui avaient connaissance du plan ourdi par les impériaux, se présenta à l'une des portes de la ville. L'un de ces chariots que menaient deux paysans de Lupstein, nommés Vix Menjus et Nicolas Maeder, s'arrêta sous la porte afin qu'on ne pût laisser tomber la herse. Au signal convenu, les soldats qui se tenaient cachés dans les voitures, sautèrent à terre, tuèrent les sentinelles, se saisirent de la porte, s'emparèrent du faisceau d'armes, égorgèrent la garde avant qu'elle eût pu donner l'alarme, et facilitèrent l'entrée du commandant, qui parut alors avec le reste de ses troupes et se rendit avec l'aide des bourgeois maître de la ville et de ses principales issues. Le lieutenant colonel de Croneck, gouverneur de la place, qui, à la tête de quelques braves rassemblés à la hâte, était accouru pour défendre l'entrée de la ville, reçut deux coups de feu, qui lui firent des blessures assez graves; il fut enveloppé et tomba au pouvoir de l'ennemi, malheureux de survivre à un désastre qu'on pouvait attribuer à son défaut de vigilance. La garnison fut égorgée ou assommée sans pitié par les paysans et les bourgeois, qui accueillirent les vainqueurs avec les démonstrations les plus vives d'allégresse et de reconnaissance. Les officiers seuls eurent grâce de la vie et payèrent par la perte

de la liberté leur négligence et leur défaut de vigilance.

Le comte de Salm-Reiferscheid avait contribué puissamment à la réussite de cet audacieux coup de main, en fournissant au commandant autrichien des gens qui se prêtèrent à exécuter le plan qu'il avait conçu. Les corps des soldats, au nombre de cent trente, que les bourgeois et les paysans avaient si barbarement immolés, gisaient privés de sépulture dans les rues et les carrefours de la ville, et devinrent la pâture des chiens [1].

Trois jours après cet événement, le comte de Salm-Reiferscheid, recueillant le fruit de sa ruse, se rendit à Haguenau dont il prit le commandement.

Quelque temps après, les deux paysans de Lupstein qui avaient contribué à la réussite du stratagème employé pour s'emparer de cette ville, adressèrent à la régence épiscopale la supplique dont la traduction suit :

« Très nobles, très savants et très gracieux Seigneurs.
» Vous avez encore la mémoire toute fraîche du coup de
» main dirigé, il y a trois semaines, contre Haguenau, et
» au moyen duquel cette ville (Dieu soit loué !) a été heu-
» reusement prise et conquise.

» Comme nous impétrants soussignés, nous avons d'a-
» bord conduit la voiture de foin sous la porte et l'avons
» ensuite retenue sous la herse; pour que le stratagème
» pût réussir, nous nous sommes exposés au danger de la
» mort. Il était aussi à craindre qu'en cas de non-réussite

[1] *Theatrum europ.*, tom. III, pag. 3.

» la ville de Haguenau ne pût être reprise que par une » grande effusion de sang et avec de grandes dépenses.

» Pour que nous, pauvres sujets, puissions désormais » faire considérer à nos enfants notre conduite comme une » action belle et glorieuse, et même digne de reconnais- » sance, nous vous sollicitons respectueusement, nobles et » gracieux Seigneurs, de nous donner une légère récom- » pense, et nous vous prions de nous traiter favorablement.

» En conséquence, notre humble supplique, nobles et » gracieux Seigneurs, tend à ce qu'il vous plaise de nous » faire à tous les deux la grâce d'affranchir nos cours de » toute corvée et de nous faire cette grande faveur par un » décret, qui nous sera délivré pour que nous puissions le » produire partout où il sera nécessaire. Par là vous nous » ferez, nobles et gracieux Seigneurs, une grande faveur » dont nous serons toujours reconnaissants.

» Nous sommes, nobles et gracieux Seigneurs, vos très » humbles et très obéissants serviteurs.

» Ont signé : Vix Menjus et Clauss Mæder, tous deux » bourgeois à Loupstein.

» Ce 4 février 1633. »

Les impétrants ont-ils obtenu la faveur qu'ils sollicitaient? Je l'ignore. La supplique qu'ils avaient adressée à la régence de Saverne faisait partie des anciennes archives du tribunal civil de cette ville[1], et je n'y ai trouvé aucun autre document relatif à leur réclamation. D. F.

---

[1] Elle a été versée en 1864 aux archives départementales du Bas-Rhin, conformément aux instructions ministérielles.

IV

Condamnation à mort d'un chanoine du Grand-Chapitre de Strasbourg, 1669.

La paix de Westphalie amena pour la ville de Molsheim une ère de prospérité et de splendeur, qui, malgré sa durée éphémère, y laissa des traces profondes. Le Grand-Chapitre de Strasbourg y fixa de nouveau sa résidence et elle continua à être le siége du tribunal de l'officialité et de l'évêque in partibus infidelium, suffragant de l'évêque de Strasbourg, son vicaire général et son auxiliaire, chargé d'exercer en son nom les fonctions épiscopales. Son église paroissiale qui avait été élevée en 1605 au rang de l'église cathédrale du diocèse, par l'évêque Charles, cardinal de Lorraine, conserva cette prééminence, et le collége des jésuites, que l'évêque Jean de Manderscheid y avait fondé en 1580, continua à briller d'un éclat sans pareil et à exercer une influence marquée sur l'instruction publique en Alsace. Les plaies que la guerre de trente ans avait causées à cette ville, se cicatrisèrent peu à peu ; les chanoines capitulaires s'occupèrent de l'embellir et s'y construisirent de belles maisons, d'une architecture à la

fois solide et élégante, lesquelles en forment encore l'ornement.

L'époque intermédiaire entre la paix de Westphalie et la reddition de Strasbourg, qui fit perdre à Molsheim sa prééminence politique et religieuse, est marquée, outre l'élection de François-Egon, prince de Fürstenberg, au siége épiscopal de Strasbourg, laquelle eut lieu dans le chœur de l'église cathédrale de Molsheim le 20 janvier 1663, par un procès criminel qui mit en émoi toute la contrée.

En 1668, Reinbold comte de Truchsess-Waldbourg, l'un des chanoines du Grand-Chapitre qui résidaient à Molsheim, se faisait remarquer par ses prodigalités et ses habitudes luxueuses : aux talents de l'esprit, il réunissait les agréments du corps; il avait une belle figure, une taille avantageuse et était toujours mis avec la plus grande recherche. Il possédait au suprême degré l'art de la persuasion, mais malgré tout l'éclat de son talent, il donnait malheureusement prise sur lui par une vie irrégulière et ne tarda pas à obtenir une honteuse célébrité. Malgré toutes les précautions qu'il prenait pour cacher la dépravation de ses mœurs et les excès de libertinage auxquels il se livrait, la rumeur publique l'accusa de pédérastie. Personne n'ignore que ce vice honteux et abominable était alors considéré comme un crime que la loi punissait du supplice du feu [1].

Lorsque les bruits qui s'étaient répandus sur la con-

---

[1] Tittmann, *Criminal Recht*, § 590.

duite scandaleuse du comte de Truchsess-Waldbourg parvinrent aux oreilles de M. le baron François-Christophe de Wangen, vice-dôme de la régence de l'évêché et de M. le procureur fiscal de l'évêché, il fut décrété de prise de corps, arrêté et conduit dans le château de Dachstein, où il fut étroitement gardé à vue. L'enquête à laquelle on se livra révéla un tissu d'horreurs ; on entendit plusieurs témoins, entre autres la sentinelle qui avait été commise à sa garde. Ce soldat déposa que le comte de Truchsess-Waldbourg avait déployé pendant sa détention toutes les ressources de son talent dans le dessein de satisfaire son goût dépravé ; qu'il s'était efforcé de le débaucher et de le séduire par des promesses de toute sorte, pour le décider de se livrer à ses étreintes ; mais rien ne put ébranler sa vertu et il ne témoigna à son ignoble séducteur que de la froideur et du mépris.

Le comte de Truchsess-Waldbourg subit quarante-quatre interrogatoires, qui ne laissèrent aucun doute sur le crime qui lui était imputé. Comme la loi refusait un conseil à l'accusé [1], il n'eut pour sa défense d'autres secours que lui-même. Il fut condamné à la peine de mort, comme atteint et convaincu du crime de sodomie. Dès que la nouvelle de cette condamnation fut parvenue à la connaissance de M. le baron de Wangen, vice-dôme de la régence épiscopale de Saverne, il écrivit au nom de l'é-

[1] Sodomita advocato et procuratore carere debet, eisque in illorum defensione intervenire interdictum est. (*Thesaur. pract. Besold. contin.*, pag. 616).

vêque de Strasbourg, François-Egon de Fürstenberg, au conseiller épiscopal qui était resté à Dachstein pour veiller à l'exécution de l'arrêt de condamnation, de ne modifier en rien le genre de supplice qui devait être infligé au condamné, à moins qu'il ne trouvât plus à propos de lui faire ouvrir les veines.

L'arrêt prononcé contre le comte de Truchsess-Waldbourg reçut secrètement son exécution le 16 janvier 1669; le genre de supplice qui lui fût infligé n'est pas indiqué dans le dossier de cette scandaleuse affaire, que l'on conserve aux anciennes archives de l'évêché de Strasbourg.

L'arrêt qui condamnait le comte Reinbold de Truchsess-Waldbourg à la peine de mort confisquait ses biens au profit du fisc, et dès le lendemain de son exécution, c'est-à-dire le 17 janvier 1669, il a été procédé à l'inventaire de ses effets.

D. F.

V

Ordre

donné par l'évêque François-Egon de Strasbourg à ses amés et féaux conseillers de dresser un état des villes et villages de l'évêché et de le transmettre au marquis de Louvois, ministre de Louis XIV. 1671.

François-Egon, par la grâce de Dieu évêque de Strasbourg, administrateur des abbayes et principautés de Murbach, Lure et Stavelot, landgrave d'Alsace et de Fürstenberg, comte de Heiligenberg, Werdenberg et Loigne.

Nobles, honorables, savants, amés et féaux.

Son Excellence le marquis de *Louvoye* nous ayant demandé un état de tous les bailliages, seigneuries, places fortes et villages qui nous appartiennent en Alsace, pour pouvoir régler là-dessus la marche et le logement des troupes françaises dans ce pays, vous avez en conséquence à en dresser un état nominatif et détaillé sans en rien omettre, et vous M. le vice-dôme, vous devez le transmettre à M. le marquis de Louvoye, en le faisant accompagner d'une lettre de compliments. Cet état devra aussi comprendre tous les lieux qui sont notre propriété privée

ou celle de notre maison, tant ceux que nous avons achetés que ceux qui nous ont été engagés par les comtes de Hanau, ou par d'autres [1], et vous devez en même temps nous en transmettre une copie en due forme.

Nous vous conservons, Messieurs, notre affection constante.

Donné à Brueil, le 14 septembre 1671.

Signé : Frantz-Egon, et plus bas Math. d'Egen.

Réponse de M. le baron de Wangen [2], vice-dôme du conseil de la régence de l'évêché.

Monseigneur,

Votre Altesse Sérénissime m'ayant ordonné à moi, vice-dôme, à la date du 14 courant, de transmettre au marquis de Louvoye, ministre du roi de France, un état de tous les bailliages, seigneuries, places fortes et villages qui lui appartiennent en Alsace, pour pouvoir régler là-dessus la marche et le logement des troupes françaises en ce pays, d'y comprendre tous les lieux qui sont la propriété privée de Votre Altesse ou de sa maison et d'y joindre une lettre de compliments, Votre Altesse recevra sous ce

---

[1] La maison de Fürstenberg possédait alors la terre et seigneurie de Marmoutier, qu'elle avait acquise et la seigneurie d'Ochsenstein, que le comte Jean-Reinhard II de Hanau lui avait engagée.

[2] François-Christophe, auteur de la branche de Strasbourg.

pli une copie de cet état, que mon frère [1], qui vient de partir pour Paris, portera à M. le marquis de Louvoye.

Je suis de Votre Altesse Sérénissime le très humble et très obéissant serviteur.

Saverne, le 20 septembre 1671.

Signé: V.-dom. baron de Wangen.

D. F.

---

[1] Jean-Frédéric de Wangen, auteur de la branche de Haguenau.

VI

Deux lettres

adressées par M. de la Grange, intendant d'Alsace, « à Messieurs de la Régence de Sauerne. »

A Schlestadt, ce 13 octobre 1681.

Ce mot est pour vous donner aduis, Messieurs, que le Roy devant loger à Sauerne, le 27 de ce mois, il est nécessaire que vous fassiez mettre au magasin jusqu'à deux mil bottes de foin du poids de quinze liures chacune et deux cens sacs d'avoyne que vous prendrez dans les villages de vos despendances, c'est-à-dire, dans les bailliages de Sauerne et de Kochersberg.

Je vous prie aussy de faire raccommoder les chemins qui sont sur la routte de Strasbourg à Sauerne, dans vos despendances, et de faire mettre des gardes-foux aux ponts, pour que Sa Majesté puisse passer en toute seureté.

Je suis, Messieurs, votre très humble et très obéissant seruiteur.

Signé : de la Grange.

A Brisac, ce 18 octobre 1681.

Ce mot est pour vous donner aduis, Messieurs, qu'il est nécessaire que vous fassiez raccommoder le chemin de la montagne, pour aller à Phalsbourg, et ceux jusqu'à Arlock [1], auparavant que le Roy arrive à Sauerne, et de commander dans vos despendances jusqu'à trois cens ou quatre cens chevaux pour se trouver le 27 de ce mois à Sauerne et le 28 au pied de la montagne, afin d'ayder aux équipages de la Suite du Roy à la monter.

Je suis, Messieurs, vostre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : de la Grange.

(Archives de la ville de Saverne.)

---

[1] C'est le défilé nommé Holderloch, qui présentait avant la construction de la route actuelle de grandes difficultés au passage des voitures. Il commençait au point de bifurcation de la route actuelle, vers la Petite Pierre, et s'étendait jusqu'aux confins de la seigneurie de Phalsbourg.

VII

André Jenné,

chanoine du chapitre collégial et curé de Saverne, demande l'expulsion de la ville d'une famille protestante, 1691.

An Eine hohfürstliche Regierung hohes Stifts Strassburg, meine gnädig befehlenden Herren, underthäniges Bitten.

Wohlgeborne, wohledelgeborne, gestrenge Edelvest und hohgelehrte gnädig befehlende Herren.

Gnadige gestrenge und herrliche : Es ist diese Statt Elsas Zabern durch die gnad Gottes, wachsame Vorsichtigkeit eines zeitlichen Oberhirtens undt gnädigsten Landtfürstens, undt unverdrosenen Fleis einer hohfürstlichen Regierung, bishero von allem Unkraut Irriger lehre undt Kätzereyen erhalten wordten; also dass kein andere, alss die wahre Religion, undt derselben zugethane allhier geduldet wordten. Derweilen aber anietzo, da man absonderlich sucht dieses Unkraut auszurotten, der allhiesige Würth zu der Crone sich, *sub specioso titulo conversionis*, häuslich allhier hatt niedergelassen, undt albereit über ein Jahr, ohne Vorwissen einer hohfürstlichen Regierung, geschweige meiner, Würthschaft getrieben; sich auch im

geringsten zeithero wegen seiner, noch der seinigen den glauben anbelangendt bey mier angemeldet; ia, als ich kürtzlich Sie sembtlich desswegen in der Crone wolte sprechen, sich hatt losen verlängern (wie wohl ich Sie selbsten gesehen, undt Ihre beyde Töchterlein ihrer der Eltern anwesenheit zuvor bejaheten), also dass keine Hoffnung einiger Bekehrung zu hoffen.

Als gelanget an Ihro gnaden, gestreng und Herrn, Mein bitten undt begehren, durch Ihre Authoritet mir dieses eingeschlihene Unkraut, je balder je bösser helfen auszurotten, zu grösserer Ehren Gottes, Ihres eigenes und meines gewissens ruhe und Seelen wohlfahrt, unss indessen-sembtlichen gottlicher protection befehlendt, bin und verbleibe ich

Ewere gnad. gestreng una Herrn dienstgefliesener Diener undt Seelsorger :

Andreas Jenné parochus et canonicus tabern. manu propria.

Zabern den 31. August 1691.

Traduction.

Humble supplique à mes gracieux seigneurs, les membres du conseil de la régence de l'évêché et principauté de Strasbourg.

Très nobles, très savants et très gracieux Seigneurs.

Cette ville de Saverne a été jusqu'à présent, par la grâce de Dieu, la vigilante prévoyance de notre évêque et gra-

cieux prince régnant[1], et les soins infatigables de sa régence, préservée de l'ivraie de toute doctrine erronée et de tout schisme, de sorte qu'on n'y a jamais toléré que la vraie religion et ceux qui la professent.

Mais comme en ce moment, où l'on cherche surtout à extirper cette ivraie, l'aubergiste tenant l'auberge de la Couronne en cette ville s'y est établi sous le spécieux prétexte de sa conversion, et qu'il y a déjà plus d'une année qu'il y demeure à l'insu de la régence de l'évêché et grâce à mon silence, que depuis il ne s'est pas présenté chez moi pour ce qui regarde sa religion et celle des siens, que même, lorsque je me suis rendu naguère à l'auberge de la Couronne, pour lui parler de sa conversion et de celle des siens, sa femme et lui m'ont fait dire qu'ils n'y étaient pas. Pourtant je les avais vus moi-même et leurs petites filles m'avaient assuré que leurs parents étaient chez eux. Par conséquent tout espoir de conversion est perdu.

C'est pourquoi je vous supplie, nobles et gracieux Seigneurs, que vous daigniez, par votre autorité, m'aider à extirper (le plus tôt sera le mieux) cette ivraie qui s'est glissée dans nos murs, et ce à la plus grande gloire de Dieu, pour le repos de ma conscience et de la vôtre et pour le salut de mon âme et de la vôtre.

En nous recommandant tous ensemble à la protection divine, je suis et reste,

Gracieux et nobles seigneurs,

---

[1] Guillaume-Egon de Fürstenberg.

Votre serviteur empressé et votre pasteur.

Saverne, le 31 août 1691.

Signé André Jenné, curé et chanoine de Saverne, de sa main propre.

M. Jenné fut appelé, en 1675, à la cure de Saverne. Il mourut dans l'exercice de ses fonctions, le 31 mars 1698, des suites d'une attaque d'apoplexie.

D. F.

VIII

Le coadjuteur de Strasbourg.

Un personnage dont le nom revient souvent dans la correspondance de Marie-Thérèse, publiée par MM. d'Arneth et Geffroy, c'est le coadjuteur de Strasbourg, le prince de Rohan. Le ministre d'Aiguillon l'avait envoyé à Vienne, mais dès l'abord il déplut à Marie-Thérèse qui se prit à le mépriser et à le haïr cordialement, comme si elle eût eu le pressentiment du rôle funeste qu'il devait jouer dans la destinée de sa fille. Sur la foi de quelques écrivains favorables à Rohan, on a pu croire que la cour de Vienne le détesta parce qu'il avait pénétré les secrets de sa politique et éventé le projet de partage de la Pologne. La correspondance prouve, au contraire, que s'il fut longtemps toléré à Vienne, c'est parce qu'on le trouvait incapable de nuire aux projets du gouvernement. S'il déplaît à Marie-Thérèse, c'est par sa dissipation, son indiscrétion, son faste et ses manières tapageuses, le mauvais ton de son entourage et ses mœurs scandaleuses de prêtre. Dans le paisible et patriarcal milieu de Schœnbrunn, il apportait les façons bruyantes et corrompues de la Régence. C'est comme

femme que Marie-Thérèse le prit en aversion, nullement en impératrice, dont il avait contrarié les vues politiques.

Nous extrayons de la correspondance les passages relatifs au coadjuteur :

Marie-Antoinette à Marie-Thérèse.

21 juin 1771. — L'on a dit que c'est le coadjuteur de Strasbourg[1] qui doit aller à Vienne. Il est de très grande maison, mais la vie qu'il a toujours tenue ressemble plus à celle d'un soldat que d'un coadjuteur.

Marie-Thérèse à Mercy.

8 juillet. — J'ai tout lieu d'être mécontente du choix que la France a fait d'un aussi mauvais sujet que l'est le coadjuteur de Strasbourg pour l'ambassade ici. Je l'aurais peut-être refusé si je n'avais pas été retenue par la considération des désagréments qui auraient pu en rejaillir sur ma fille, mais vous ne laisserez pas de faire sentir à la cour de France qu'on fera bien de recommander à cet ambassadeur une conduite sage, conforme à son état et au poste qu'il va occuper, et que d'ailleurs je ne serais pas d'humeur de conniver aux écarts et scandales auxquels il voudrait peut-être s'abandonner. (Je vous avoue, je crains nos femmes ici.) Je connais très bien que ma fille pourra difficilement s'intéresser dans l'affaire des jésuites de Fribourg[2]; aussi, j'en remets la marche à votre prudence ordi-

[1] Louis de Rohan avait alors trente-cinq ans.

[2] Il est question d'un procès entre le collége des jésuites de Fribourg et les moines de Cluny pour la possession de l'abbaye

naire pour la diriger de la façon que vous jugerez pouvoir le faire sans inconvénients.

Mercy à Marie-Thérèse.

Compiègne, 24 juillet. — Quand le duc d'Aiguillon présenta le coadjuteur de Strasbourg comme nommé à l'ambassade de Vienne, Mme la dauphine traita le ministre avec bonté et tint quelques propos obligeants au coadjuteur.

Mercy à Marie-Thérèse.

Paris, 2 septembre. — Ce n'est que par des raisons de ménagements pour la comtesse de Marsan et le prince de Soubise[1] que le duc d'Aiguillon s'est prêté à la nomination du coadjuteur pour l'ambassade qu'il va remplir; le ministre sent lui-même que ce choix est très déplacé. Je crois que le coadjuteur parviendra à régler sa conduite; il a un dehors assez séduisant et aimable, mais on lui

de Saint-Morand en Alsace; les premiers se fondant sur une donation de l'archiduc Léopold, frère de l'empereur Ferdinand II, les seconds sur une possession antérieure. Le 26 mars 1774 intervint un arrêt du conseil des dépêches qui déclara n'y avoir abus dans les provisions de dom Tirode, y avoir abus dans la bulle d'union de 1626, et garda l'abbé de Cluny au droit de nomination au prieuré de Saint-Morand. (Voy. Hanauer, *Revue cath. d'Alsace* de 1862.)

[1] Le maréchal de Rohan-Soubise, celui qui perdit la bataille de Rosbach, était chef de la puissante maison de Rohan. Membre du conseil des ministres, courtisan habile, partageant les plaisirs et les désordres du roi, il était, comme Mme de Marsan, sa sœur, ennemi des Choiseul et faisait partie de ce que Mercy appelle la cabale opposée à la dauphine.

attribue un caractère très léger, peu sûr et beaucoup de penchant à l'intrigue ; il paraît même que ce jugement est fondé sur des preuves claires et certaines.

Marie-Thérèse à Mercy.

Vienne, 10 février 1772. — Le prince de Rohan eut le 19 du passé sa première audience de moi. Il débuta d'abord par l'envie qu'il avait eue depuis longtemps de se présenter devant moi. Il entra ensuite dans le détail sur la stabilité des sentiments du roi pour ma personne et pour le système actuel. J'y répondis honnêtement, en l'assurant de mon parfait retour et du cas que je faisais de l'amitié du roi. Rohan reprit qu'encore le ministre actuel pensait de même que le roi. Je répondis que j'ai toujours regardé notre alliance comme l'effet de nos sentiments réciproques et non comme l'ouvrage des ministres, que je la voyais affermie par les liens du sang contractés entre nos deux maisons, et que dès que le roi faisait choix d'un ministre, je le croyais incapable de penser différemment, et que je lui rendrais cette justice tant qu'il ne me donnera pas sujet de changer de sentiment. Rohan finit par me prier de le traiter avec bonté et d'avoir de l'indulgence pour lui. Je lui fis sentir que tous ses prédécesseurs étaient contents du séjour qu'ils avaient fait à ma cour. J'en articulai ensuite les noms : Hautefort, Choiseul, que je n'oublierai jamais, Praslin, du Châtelet, Durfort [1], et que j'espérais par conséquent qu'il se trouvera dans le même cas. En enten-

---

[1] Le marquis d'Hautefort fut nommé ambassadeur à Vienne en 1750; le duc de Choiseul, alors marquis de Stainville, en 1757;

dant les mots « que je n'oublierai jamais » ajoutés à la mention que je fis de Choiseul, Rohan, en souriant, les répéta tout bas sans rien dire, et moi j'ai de même laissé tomber le discours.

Il me parla encore de ma fille, en faisant son éloge, mais en ajoutant qu'il y avait de certaines difficultés par rapport à elle, et que la cause en était qu'elle n'avait pas auprès d'elle des gens capables de la bien conseiller. Je me doute que cette réflexion pouvait porter sur l'abbé Vermond, et tendre à l'éloigner de ma fille pour lui substituer quelqu'un de la clique du parti dominant. Je lui répliquai que je leur avais envoyé ma fille telle que je croyais qu'ils pourraient en être contents, avec beaucoup de santé, enjouement, grâces naturelles, docilité, etc., qu'au reste il ne dépendait que d'eux de la former telle qu'elle leur conviendrait, objet qui intéressait le plus le roi, qui pourrait le procurer uniquement. Rohan tient jusqu'ici bonne contenance; il est tout uni dans ses façons et tout simple dans son extérieur, sans grimaces et faste, très poli envers tout le monde, mais peut-être dans la vue d'exiger un retour complet d'attentions et d'égards. D'abord il déclara de ne pas vouloir fréquenter les spectacles; mais il changea bientôt de sentiments, parce qu'on lui a fait sentir qu'il se priverait par là d'une des premières ressources qu'on a ici.

Mercy à Marie-Thérèse.

Paris, 29 février. — Je m'étais bien attendu à ce que

---

le duc de Praslin, alors comte de Choiseul, en 1759; le comte du Châtelet, en 1761; le marquis de Durfort, en 1767.

le prince de Rohan tâcherait de se présenter à Votre Majesté sous de beaux dehors, et je suis même convaincu qu'il saura contraindre sa légèreté et ses penchants naturels. Il est foncièrement trop suspect au duc d'Aiguillon et trop mal avec lui pour ne pas s'observer. La comtesse de Marsan espère de former un grand personnage de ce coadjuteur et de le mettre en position de coopérer à toutes les intrigues de cette femme d'autant plus dangereuse qu'elle a de l'esprit et de l'amabilité. Tout ce que le prince de Rohan dira à Votre Majesté sur Mme la dauphine sera certainement très insidieux. L'abbé de Vermond a toujours dû être en butte à ce parti.

Marie-Thérèse à Mercy.

Vienne, 1er mars. — Je ne saurais accorder mon approbation à l'ambassadeur Rohan ; c'est un gros volume farci de bien de mauvais propos, peu conformes à son état d'ecclésiastique et de ministre, et qu'il débite avec imprudence en toute rencontre; sans connaissance d'affaires et sans talents suffisants, avec un fonds de légèreté, de présomption et inconséquences. On ne saurait faire compte ni sur ses explications, ni sur ses rapports. La cohue de sa suite est de même un mélange de gens sans mérite et mœurs[1]. Je ne vous le dis pas dans la vue de vous faire demander son rappel, mais si sa cour prenait elle-même ce parti, j'en serais très contente.

---

[1] Voici le détail du train de maison du prince à Vienne, « Une écurie de cinquante chevaux, deux voitures de parade qui avaient coûté ensemble 40 000 livres; un premier écuyer:

Mercy à Marie-Thérèse.

Paris, 15 mars. — J'ai été averti par le duc de Noailles que l'ambassadeur prince de Rohan avait abusé de ce que Votre Majesté a daigné lui dire dans la première audience, nommément de l'expression « qu'elle n'oubliera jamais le duc de Choiseul. » Le prince de Rohan doit avoir mandé cette particularité à la comtesse de Marsan qui a cherché à en faire tout le mauvais usage possible auprès de la comtesse du Barry et auprès du duc d'Aiguillon. Je ne vois pas cependant qu'il en soit résulté une impression bien vive et, dans une assez longue conversation avec la favorite, je lui ai tenu un langage qui a paru fixer toute son attention et qui la rendra peut-être moins facile à se livrer aux idées qu'on cherchera à lui donner. Cette conversation se trouve déduite en partie dans ma dépêche d'aujourd'hui; mais j'y ai omis plusieurs propos préparatoires dont je dois observer et attendre les effets avant de pouvoir en rendre un compte détaillé. J'avais bien prévu tous les inconvénients qui doivent résulter du caractère frivole et de

---

brigadier des armées du roi, un sous-écuyer, deux piqueurs, sept pages de famille noble avec leurs gouverneurs et leurs précepteurs; deux gentilshommes pour les honneurs de la chambre et six valets de chambre; un maître d'hôtel, un chef d'office, deux heiduques, quatre coureurs, dont les habits chamarrés d'or avaient coûté 4000 livres pour chacun; douze valets de pieds et deux suisses, dix musiciens habillés d'écarlate, un intendant, un trésorier. Enfin, pour le service diplomatique, un premier secrétaire (l'abbé Georgel), quatre secrétaires et quatre gentilshommes. » (*Mémoires de l'abbé Georgel*, pag. 216.)

l'imprudence du prince de Rohan; je sens aussi que, par des raisons majeures, Votre Majesté pourrait se résoudre à tolérer les défauts de cet ambassadeur. Si cependant il se livrait à des traits de conduite trop répréhensibles, je trouverais bien des moyens à les faire réprimer sans que Votre Majesté fût compromise, et que l'on soupçonnât la moindre plainte de sa part. Le hasard m'a procuré une lettre que le secrétaire d'ambassade de France, l'abbé Georgel, a écrite à une de ses intimes amies; j'ai cru qu'il ne déplairait point à Votre Majesté d'être informée du contenu de cette lettre dont je joins ici la copie.

Marie-Thérèse à Mercy.

Vienne, 18 mars. — Le prince de Rohan me déplaît de plus en plus; c'est un bien mauvais sujet; sans talents, sans prudence, sans mœurs; il soutient fort mal le caractère de ministre et d'ecclésiastique. L'empereur aime à la vérité à s'entretenir avec lui, mais c'est pour lui faire dire des inepties, bavardises et turlupinades. Kaunitz paraît aussi content de lui, parce qu'il ne l'incommode pas, et lui montre toute sorte de soumission [1]. Je ne veux pas (du moins dans ce moment) demander son rappel, mais je vous répète que je le verrais avec plaisir dénicher d'ici.

Marie-Thérèse à Mercy.

Vienne, 31 mars. — L'ambassadeur Rohan est toujours

---

[1] C'était le moment où se négociait, dans le plus profond secret à l'égard de la France, le traité de partage de la Pologne, et où l'Autriche se décidait à y prendre part.

le même. Je suis sur mes gardes vis-à-vis de lui, mais l'empereur et Kaunitz le goûtent assez; l'un s'amuse à lui faire dire des misères et l'autre est content de son peu de capacité.

Mercy à Marie-Thérèse.

19 avril. — Relativement au prince de Rohan, il est certain que le duc d'Aiguillon lui a voué une mauvaise volonté bien décidée et que cette circonstance donne lieu à l'inimitié du secrétaire d'état avec la comtesse de Marsan et le prince de Soubise. Le chancelier de France tire quelque parti de ces deux derniers personnages, et il en résulte que les deux cabales dominantes se balancent avec une sorte d'égalité qui annonce un combat très long avant que l'un des deux antagonistes ne succombe.

Marie-Thérèse à Mercy.

Schœnbrunn, 1er mai. — Je suis très contente de me voir débarrassée de l'ambassadeur Rohan par la mort de son oncle l'évêque de Strasbourg. C'est toujours le même mauvais sujet, sans génie, caractère, mœurs; mais l'espérance d'en être bientôt quitte me rend son séjour ici moins insupportable.

Marie-Thérèse à Mercy.

Schœnbrunn, 1er août. — Sans souhaiter la mort de l'évêque de Strasbourg, je ne serais pas fâchée de cet événement, qui me débarrasserait du prince de Rohan, nullement fait pour le poste qu'il occupe.

Mercy à Marie-Thérèse.

Compiègne, 14 août. — Si je pouvais entrevoir quelque voie indirecte pour accélérer le retour du prince de Rohan, je n'en perdrais pas l'occasion ; mais je suis toujours persuadé que Votre Majesté ne sera plus longtemps ennuyée par cet ambassadeur. Son oncle dépérit journellement et il se joint à cela toutes sortes de motifs à croire que le prince de Rohan sera obligé de songer à son retour en France.

Marie-Thérèse à Mercy.

Schœnbrunn, 1er septembre. — Rohan est toujours le même, mais presque toutes nos femmes, jeunes et vieilles, belles et laides, ne sont pas moins ensorcelées de ce bien mauvais original d'extravagances et étourderies. Il paraît se plaire beaucoup ici, car il assure de vouloir y rester même après la mort de son oncle. A Dieu ne plaise que cela arrive jamais!

Marie-Thérèse à Mercy.

Schœnbrunn, 2 octobre. — Le prince de Rohan est toujours le même ; sans mœurs, sans caractère, sans talents, sans génie ; c'est un vrai panier percé. Cependant il fait radoter presque toutes les femmes ici. Les extravagances augmentent tous les jours et me le rendent presque insupportable. Je serais bien aise d'en être délivrée d'ici au printemps prochain, pour ne pas être obligée de faire à la fin des démarches pour obtenir son rappel.

Mercy à Marie-Thérèse.

Fontainebleau, 14 novembre. — Je me tiens en habitude de parler quelquefois d'affaires à la favorite et je l'ai particulièrement sondée sur le chapitre du prince de Rohan. Après m'être bien assuré qu'elle ne prenait aucun intérêt à cet ambassadeur, je lui ai insinué, sous l'apparence de confidence et sous le secret, que le prince de Rohan paraissait peu propre au poste qu'il occupe, que je voyais par ses dépêches, dont le duc d'Aiguillon m'avait communiqué des articles, qu'il entendait peu les affaires, et que je savais d'ailleurs que sa conduite privée répondait mal au caractère dont il est revêtu, et que, moyennant cela, je craignais fort qu'il ne réussit pas à se rendre utile au service du roi, son maître, et au bien de l'alliance, que ce que j'en disais d'ailleurs n'était que sous le sceau de la confiance et par zèle pour les deux cours. La favorite me répondit fort naturellement que le duc d'Aiguillon et elle faisaient peu d'état des talents du prince de Rohan, qu'on le connaissait pour être fort léger, que son rappel subit aurait l'air d'une disgrâce, que le prince de Soubise et la comtesse de Marsan en seraient révoltés, et qu'on croyait devoir les ménager, parce qu'on travaillait à les détacher du parti du chancelier; qu'au reste, cette ambassade du prince de Rohan ne pouvait pas être de bien longue durée. Le duc d'Aiguillon ne s'est point ouvert jusque-là; mais, dans une conversation où je me plaignais de la tournure que donnait le prince de Rohan au langage du prince de Kaunitz, j'ajoutai quelques réflexions sur la légèreté du

coadjuteur et sur le mauvais effet que cela pouvait produire dans les affaires. Le duc d'Aiguillon me répondit : « Je ne l'en crois pas toujours sur sa parole; d'ailleurs, c'est un panier percé, il a eu quelque histoire de douane dont vous êtes sans doute informé[1]. » Je me bornai à sourire sans entrer en matière.

Marie-Thérèse à Mercy.

(30 novembre.) — Je vous envoie par curiosité ce que les autres gens disent de Rohan ; vous n'avez qu'à le brûler. Nos bons Allemands se scandalisent ; c'est ce qui me fait le plus de peine. Il y a de quoi.

Mercy à Marie-Thérèse.

Paris, 16 décembre. — Je sais à n'en pouvoir douter que le prince de Rohan a écrit à ses parents, la comtesse de Marsan et le prince de Soubise, qu'ayant découvert qu'on était parvenu à lui nuire dans l'esprit de Votre Majesté, il avait pris le parti de demander une audience dans laquelle il était parvenu à se justifier tellement qu'il se flattait que Votre Majesté lui avait rendu ses grâces. Il ajoute à cela des expressions très respectueuses et très vives sur la magnanimité et la bonté de Votre Majesté. En même temps, il se plaint amèrement du duc d'Aiguillon qui, à ce qu'il

---

[1] Sous le couvert de la franchise que possédait l'ambassadeur, une contrebande considérable se faisait à l'ambassade de France. Georgel ne le nie pas dans ses mémoires, mais prétend que l'ambassadeur n'en tirait aucun profit particulier. Pour faire cesser ce scandaleux abus sans offenser la France, Marie-Thérèse retira la franchise à tous les ambassadeurs.

prétend, cherche à lui jouer des tours et à le contrarier dans les plus petites choses. Je crois cette dernière circonstance très vraie, et elle me confirme dans l'idée que ce prince de Rohan ne conservera pas longtemps son ambassade.

Marie-Thérèse à Mercy.

Vienne, 31 décembre. — Il s'en faut de beaucoup que le prince de Rohan se soit justifié vis-à-vis de moi ; même je le crois du nombre de ces esprits incorrigibles, et je serais toujours contente de son rappel, dès qu'on pourrait l'obtenir de bonne façon.

Mercy à Marie-Thérèse.

Paris, 16 janvier 1773. — J'ai eu depuis peu une occasion d'insinuer, comme de moi-même et à titre de confidence, au duc d'Aiguillon que, d'après certaines circonstances, j'avais lieu de soupçonner que la conduite un peu trop légère du prince de Rohan déplaisait fort à Votre Majesté. Le ministre me répondit avec une grande indifférence pour le personnel du coadjuteur, mais il me fit sentir que, par ménagement pour la comtesse de Marsan et le maréchal de Soubise, il se trouvait un peu gêné. Il faut prendre garde, lui dis-je, que l'essentiel des affaires n'en souffre. Le duc d'Aiguillon ne me répartit que par un geste et ce peu de mots : « Cela ne sera pas assez long. »

Mercy à Marie-Thérèse.

Paris, 17 février. — Je sais à n'en pouvoir douter, et par la famille de Noailles même, qu'elle se flatte que le

marquis de Noailles[1], actuellement ambassadeur en Hollande, sera destiné à relever le prince de Rohan à Vienne. Je crois que le choix serait excellent et que Votre Majesté aurait lieu d'en être satisfaite.

Marie-Thérèse à Mercy.

Vienne, le 3 avril. — Rohan est toujours le même ; il se vante d'avoir du crédit à sa cour par l'ascendant du prince de Soubise et de la comtesse de Marsan, et il fait même entrevoir qu'il pourrait bien un jour remplacer le duc d'Aiguillon. Est-ce une illusion qu'il se fait à lui-même, ou veut-il se jouer de la crédulité des autres ? Cependant, il est l'idole d'un grand nombre de nos cavaliers et dames, aussi légers que lui.

Mercy à Marie-Thérèse.

A Paris, le 16 juin. — J'ai eu avec le marquis de Noailles une conversation où, sans trop hasarder, je lui ai tenu quelques propos qui feront effet dans sa famille, et qui la rendront attentive à coopérer au rappel du coadjuteur. Cette matière est si délicate à manier que je crois ne rien devoir précipiter, et apporter à mes démarches toute la circonspection possible. L'évêque de Strasbourg, quoiqu'un peu

---

[1] Le marquis de Noailles, second fils du dernier maréchal de Noailles, fut chargé de l'ambassade de Londres, en 1776, et n'arriva à celle d'Autriche qu'en 1783 ; il y fut le dernier ambassadeur de l'ancienne royauté. Il quitta Vienne en 1792 et osa revenir en France. Mis en prison pendant la Terreur, il en sortit après le 9 thermidor et mourut en 1822. Le duc de Noailles actuel est son petit-fils.

revenu de sa dernière maladie, est toujours dans un état qui annonce sa fin prochaine, et cette circonstance pourrait seule décider le retour du prince de Rohan.

Marie-Thérèse à Mercy.

Schœnbrunn, le... juillet. — Il ne faut plus compter sur le changement de la conduite du prince de Rohan. C'est un homme tout à fait incorrigible et ses domestiques, très mauvais sujets, ressemblent parfaitement à leur vilain maître; ils gâtent mon peuple, de même que leur maître la noblesse. Leur insolence va jusqu'au dernier excès et révolte mes sujets qui reprennent déjà les anciennes animosités contre la nation française et pourraient bien se porter à la fin à des voies de fait. (A un feu d'artifice au Prater, ayant fait aller grand train entre le peuple qui s'y trouvait, ils ont pris des pierres et jeté sur la suite; on a eu toutes les peines à les réprimer.) Voilà un rapport sur les excès de ses gens. Rohan a fait remettre aux arrêts ses domestiques qui ont maltraité le secrétaire Gapp, mais leurs confrères devaient leur faire des visites pour les amuser dans leur prison. De plus, un des arrêtés étant tombé malade, Rohan a demandé de le reprendre chez lui, en le faisant remplacer par deux autres qui devaient rester aux arrêts au lieu du coupable. (Tout cela est accompagné de persiflage, d'ironie, d'impertinences intolérables.) Mais on lui a fait répondre que ce n'était pas la coutume d'ici de faire subir aux innocents le châtiment du coupable, et qu'au reste le malade serait encore bien soigné aux arrêts. Tout le monde se moque d'une conduite aussi extrava-

gante; il importe même à la cour de France de rappeler un ambassadeur qui la déshonore, et pour ne pas compromettre Aiguillon, je pense, si vous le trouviez à propos, écrire moi-même à ma fille de chercher quelque bonne occasion de parler au roi sur le rappel de Rohan. Il m'est indifférent quel serait son successeur, pourvu que ce soit un homme bien intentionné, raisonnable et capable de contenir ses gens, à l'exemple de Choiseul, du Châtelet, Durfort, etc. En même temps, je voudrais être débarrassée de l'abbé Georgel et de toute la suite de Rohan (et ne pas garder un homme de cette vilaine et honteuse ambassade).

Mercy à Marie-Thérèse.

Compiègne, 17 juillet. — Il est vraiment affreux que Votre Majesté ait à supporter une conduite aussi révoltante que l'est celle du prince de Rohan, et dans toute autre conjoncture j'aurais osé hasarder quelque démarche décisive pour tâcher de délivrer Votre Majesté d'un embarras aussi fâcheux; mais je dois mettre sous ses yeux les raisons qui m'ont arrêté pour le moment. Toutes les nouvelles manœuvres du duc d'Aiguillon ont une cause et un but; il est brouillé avec les parents de la favorite, et cette dernière s'était fort refroidie à son égard; le ministre ne sachant plus quel moyen employer pour se rendre nécessaire, a imaginé de présenter à la comtesse du Barry un appât, qui est celui de la faire rentrer en grâce auprès de toute la famille royale. La favorite a saisi ce projet avec chaleur, et elle en est comme enivrée. Si le duc réussit, il se trouvera en plus grande faveur que jamais; s'il échoue, il se

pourrait très bien que ce ministre perdît entièrement l'appui de la comtesse du Barry, et, dans ce cas, il ne resterait sûrement pas en place; cela sera sans doute éclairci avant la fin du séjour à Compiègne. En supposant la chute du duc d'Aiguillon, alors le prince de Soubise et les Rohan acquerraient un crédit très décidé, et je crois qu'il conviendrait au bien du service de les ménager, au moins jusqu'à ce que la crise présente soit développée. Si le duc d'Aiguillon l'emporte, la crainte des Rohan, ses ennemis, ne l'arrêtera plus, et le coadjuteur de Strasbourg sera rappelé. Si les parents de ce dernier ont le dessus, en s'adressant directement à eux et ne paraissant pas vouloir les forcer, il y aura également moyen de les engager à retirer leur parent d'un poste auquel il est si peu propre.

Marie-Thérèse à Marie-Antoinette.

Schœnbrunn, 20 août. — Pour Rohan, vous ferez très bien de ne rien faire semblant, si Mercy ne vous en prie ; c'est pour l'influence que ce vilain évêque pourrait avoir sur vous que je dissimule encore, mais si l'occasion s'en présente, ce serait nous délivrer d'un grand fardeau.

Marie-Thérèse à Mercy.

Schœnbrunn, 31 août. — Je sens la délicatesse des démarches que vous faites pour effectuer le rappel de Rohan; aussi n'exigé-je pas que vous brusquiez cette affaire, en passant par-dessus la circonspection à observer, quelque bien aise que je serais de me voir débarrassée de ce vilain ambassadeur, en me contentant même de tout autre homme

raisonnable, si le marquis de Noailles allait être destiné à l'ambassade d'Angleterre.

Marie-Thérèse à Mercy.

Schœnbrunn, 3 octobre. — Je trouve au mieux ce que vous avez concerté avec Mme de Marsan et le prince de Soubise, par rapport au rappel de Rohan, et ce que vous avez mandé sur ce sujet à la chancellerie d'état. Je me tiendrai à ce plan, sous condition cependant que Rohan parte d'ici au plus tard dans le mois de décembre, et que ses parents ou amis ne prétendent pas vouloir m'engager à m'intéresser en sa faveur auprès du roi son maître (pour des grâces particulières). Je crois lui faire assez de bien en ne portant pas des plaintes contre sa conduite qui est aujourd'hui très irrégulière, de même que celle de ses gens. En voilà trois nouveaux traits. Quelques-uns de ceux-ci ayant maltraité des paysans dans le voisinage de Vienne, ont été bien rossés, y compris même un ecclésiastique qui s'est trouvé dans leur compagnie. Les pages, accompagnant à cheval l'ambassadeur allant à Schœnbrunn, passèrent sur le ventre de la sentinelle qui était en faction, et la blessèrent. Telle est l'insolence de ces gens qu'il est à craindre que le public, déjà trop révolté de tant d'excès ne se porte à la fin à quelque extrémité fâcheuse. L'ambassadeur lui-même, se trouvant à présent chez le prince de Kaunitz à Austerlitz, a conçu l'idée singulière d'aller à Cracovie, et qui sait s'il ne pousse pas jusqu'à Varsovie[1]?

---

[1] Rohan fit ce voyage incognito sous le nom de baron de Gundel.

Mercy à Marie-Thérèse.

Fontainebleau, 17 octobre. — Je presserai vivement le maréchal de Soubise pour qu'il effectue le retour du prince de Rohan au terme que Votre Majesté a daigné fixer. Je sais que le prince de Soubise et la comtesse de Marsan ont déjà fait la démarche de demander un congé pour le coadjuteur, et que le duc d'Aiguillon n'a donné à cet égard qu'une réponse vague. En cela, le ministre peut avoir eu deux motifs : le premier est que sachant que le prince de Rohan s'est rendu très désagréable dans sa mission, le duc d'Aiguillon désirerait que Votre Majesté se décidât à demander avec éclat le rappel de cet ambassadeur qui, par là, serait perdu sans ressource et sans que sa parenté pût en faire des reproches au duc. Le second motif que peut avoir ce ministre est que le prince de Rohan paraissant impliqué dans l'affaire du comte de Broglie, le duc d'Aiguillon pourrait croire la présence du coadjuteur nuisible aux mesures qui restent à prendre pour détruire solidement le parti redoutable qui s'était élevé contre le ministère des affaires étrangères ; mais quoi qu'il en soit, je prévois que Votre Majesté sera infailliblement débarrassée du prince de Rohan vers la fin de l'année.

Marie-Thérèse à Mercy.

Vienne, 6 novembre. — Je vous ai déjà informé des plaintes que le prince de Rohan a faites au prince de Kaunitz sur la prétendue négociation de Neny [1] pour effectuer

[1] La mission du baron de Neny fut interprétée de même à

son rappel. Ce n'était apparemment que dans la vue de donner de l'humeur à Kaunitz. Pour le désabuser, j'ai trouvé dans votre dernier rapport, du 17 du passé, que je lui ai communiqué, heureusement un passage bien propre, où vous dites que Neny a mis beaucoup de circonspection et de prudence dans les propos qu'il a été dans le cas de tenir à Versailles et à Paris, et qu'il n'a vu le duc d'Aiguillon qu'en votre présence..... Au reste, d'abord après l'explication avec Kaunitz, Rohan s'est laissé aller à ses étourderies et presque puérilités, en annonçant à tout le monde, et nommément au ministre de Modène, Marchisio, son prochain départ et en donnant ses ordres pour faire en conséquence des arrangements. Il ne doit donc que se prendre à lui-même si le secret de son rappel est éventé et s'il ne s'exécute pas de la meilleure façon.

Marie-Thérèse à Mercy.

6 novembre. — Pichler pourra vous informer par ce courrier combien mal s'est conduit Rohan, et pauvre Neny en a eu tout le chagrin innocemment. Mais dont vous serez encore plus étonné, que ce même Rohan ayant été à la Saint-Hubert avec l'empereur, celui-ci l'a fait mettre à table auprès de lui et a jasé deux heures de suite je ne sais de quoi, mais il en est résulté une envie très marquée

---

Paris. Mme Campan dit expressément dans ses mémoires qu'il fut envoyé par l'impératrice, inquiète des bruits défavorables à Marie-Antoinette que Rohan faisait courir à Vienne ; il avait, assure-t-elle, la mission d'apprécier la situation de la dauphine à la cour, de demander et de négocier le rappel de Rohan.

d'aller à Paris d'abord après Pâques. La tournée, les visites, la vie à mener, tout a été concerté ; on a donné des avertissements aux gens, et Dieu sait encore de plus. Je ne doute nullement, vu l'empressement sur ce voyage depuis ce jour, qu'on vous en écrira par ce courrier. Vous direz la vérité en tout ce que vous trouverez, et vous direz même si le voyage ne vous paraît pas convenable, mais il faudrait pour cela dire des raisons. Si vous ne trouvez pas d'inconvénients, je veux bien passer sur tout ce qui me paraît peu convenable ou agréable. Vous voyez par cet échantillon ce qu'un homme hardi et qui s'énonce bien peut sur l'empereur; malheureusement un ministre, un homme en place n'aurait jamais cet avantage, et voilà ce qui rend ma situation si désagréable et intolérable ; un misérable peut renverser avec un mot tout ce que des travaux continuels ont produit. Il méprise Rohan, il parle même trop haut contre lui, mais il l'amuse et lui conte des choses que personne au monde ne dirait, et il peut tout dans un moment pareil.

Marie-Thérèse à Mercy.

Vienne, 1er décembre. — Je viens d'apprendre que le prince de Rohan pourrait partir d'ici pour Paris en peu de jours, dans la vue de se disculper de ce qu'on met à sa charge, et de retourner ensuite ici pour être alors rappelé d'une façon qui mît à couvert sa réputation. Comme ses parents en France sont nombreux et puissants, il y en a qui craignent qu'ils ne vengent sur ma fille les torts qu'ils prétendent lui avoir été faits par mes démarches. Ils le

craignent d'autant plus qu'ils supposent que ma fille ne garde pas toute la réserve sur les lettres que je lui écris et qui concernent encore la personne de Rohan. Vous saurez au mieux juger de la valeur de ces suppositions; je vous répète seulement que Rohan est toujours plus inconséquent et insolent; je serais fâchée si on voulait retarder ou éluder tout à fait son rappel, pour m'obliger à une démarche plus forte pour être délivrée à la fin d'un homme aussi insupportable.

Mercy à Marie-Thérèse.

Paris, 9 janvier 1774. — Je joins ici la copie d'une lettre écrite par le prince de Rohan à une de ses confidentes intimes [1]. Il semble par le contenu de cette lettre que ses parents ne l'ont point mis entièrement au fait de l'état de choses et surtout des motifs qui portent le duc d'Aiguillon à retarder son retour.

---

[1] Cette lettre s'est retrouvée aux archives de Vienne, annexée à la correspondance de Mercy avec Neny. Elle est datée du 19 décembre 1773 : « On m'a cherché toutes les chicanes, y dit Rohan, jusqu'à vouloir éplucher ma comptabilité; pour cet objet j'ai été intraitable; j'ai prouvé la fausseté; j'ai écrit une lettre terrible aux bureaux, avec toute la hauteur que devaient m'inspirer de pareils détails et tout le mépris que méritent de pareilles chicanes... Ces diables ont ensuite attaqué ma réputation sous le rapport de ma conduite de prêtraille. Ceci avait réussi, mais je me suis réveillé; j'ai écrit au roi que je devais m'attendre à des désagréments ici, qu'on avait cherché à inquiéter les scrupules de l'impératrice, etc. Le roi me répondit qu'il était très content de moi..... »

Marie-Thérèse à Mercy.

Vienne, 3 février. — Pour ce qui regarde le prince de Rohan, je ne suis pas sans inquiétudes sur tous les inconvénients qui pourraient naître du délai de son rappel. On suppose même que ce délai pourrait contribuer à faire substituer le baron de Breteuil au comte de Noailles dans l'ambassade de Vienne, et que nous ne gagnerions pas par ce troc. Voilà un nouveau trait de l'impertinence et indiscrétion de Rohan : il a débité ici que j'avais écrit une lettre à ma fille la reine de Naples, et que cette lettre était tombée entre les mains du marquis Tanucci, qui l'avait d'abord communiquée au ministre de France à Naples; un mémoire imprimé sur les affaires de Pologne, qui s'en énonçait dans le ton de Versailles, doit avoir été le sujet de ma lettre, dans laquelle Rohan prétend que je m'étais plainte de l'empereur dans des termes peu ménagés. Jugez de mon étonnement; voilà la seconde fois : il cita déjà une de mes lettres à la dauphine, et, à cette heure, il va une seconde fois me citer. Jamais je n'ai rien envoyé à ma fille sur la Pologne, mais le plus méchant est la citation de l'empereur.

Mercy à Marie-Thérèse.

19 février. — Les assertions audacieuses de Rohan sur des prétendues lettres de Votre Majesté mériteraient à tous égards une sévère punition, et il est inconcevable qu'un homme puisse s'oublier jusqu'à ce point-là. Il aurait été possible de l'en rendre responsable vis-à-vis de sa propre famille, mais, comme il en aurait pu résulter des

propos et des mauvaises justifications, et que, d'ailleurs, une pareille folie ne mérite que du mépris, je n'ai fait aucune mention de ce nouveau sujet de mécontentement donné à Votre Majesté. D'ailleurs, le retour du prince de Rohan est enfin décidé ; le duc d'Aiguillon m'en a parlé lui-même, en me disant qu'il ne différait à expédier ce congé que jusqu'à ce qu'il fût informé si le prince de Kaunitz agréerait que l'abbé Georgel restât pour suivre les affaires.

Marie-Thérèse à Mercy.

Schœnbrunn, 30 juin. — Rohan va tout de bon se disposer à son départ, au regret de l'empereur et de Kaunitz; le premier ayant été diverti par sa légèreté, et l'autre contenté par ses politesses rampantes. (Grâce à Dieu, il prend congé, j'espère pour toujours, aujourd'hui !)

IX

La Tonnéide, de Rumpler.

Tous les bibliophiles alsaciens connaissent le poëme de la *Tonnéide* ou *Tonniade*[1], ouvrage rarissime de l'abbé Rumpler. Ils savent que cette production badine a pour sujet la bataille survenue dans l'abbaye des bénédictines de Saint-Jean-des-Choux, que l'auteur nomme Mont-Choux, près de Saverne, entre les anciennes, la prieure en tête, et les jeunes religieuses, à propos d'un antique tonneau, contemporain de la fondation du monastère et conservé pieusement dans le réfectoire.

---

[1] TONNÉIDE — ou — TONNIADE, — LA DOLIOMACHIE — ou — LA GUERRE DU TONNEAU ; — POEME HÉROI-COMIQUE, — DÉDIÉ A UN COUPLE DE GÉNIES. — Honni soit qui mal y pense. — (*Cul de lampe en bois.*) A. ARGENTCOURT, — l'an septième de la métamorphose des *Francs.* — *Se donne* — chez Dannbach, Kœnig et Gai, à raison d'une pièce nationale — de trente sols, ou de cinq cents livres républicaines. — In 8. Titre ; 84 pages (en tête de la première est la vignette satirique contre les abbés Zæpfel et Weinborn, non signée, mais dessinée sûrement par l'auteur et gravée par C. Guerin) ; plus cinq feuillets non chiffrés ; table des matières. Appel itératif. Ma vie en gros.

Le tonneau fut mis en mille pièces, peut-être dans le cours du dix-septième siècle[1]. Peu importe, l'abbé ayant profité du sujet pour faire son poëme épique, et non *éthique*, comme on eut la malice d'imprimer. Ce fut l'aimable *Alti*[2], la belle et bonne, frisant alors son dixième lustre, qui lui raconta, de tradition, le combat héroïque des sœurs et le mit au défi de composer un poëme là-dessus. Le défi fut accepté et l'ouvrage composé de l'an 1769 à 1775, l'auteur habitant alors près de Saverne. Il fut lu de suite aux amies du couvent, qui furent les premières à en rire, « parce que ces bonnes filles avaient l'esprit bien fait, sachant en philosophes *évangéliques* s'amuser *chrétiennement* d'une facétie *mystique.* » La lecture terminée, Rumpler mit soigneusement de côté son précieux manuscrit et commença cette interminable série de procès, dont les nombreux incidents occupèrent le reste de sa vie et lui firent perdre de vue totalement sa *Tonnéide*. Ce ne fut que bien plus tard qu'il eut occasion de relire son œuvre. C'était au moment de la révolution, il était occupé à trier ses papiers, lorsque, parmi d'autres poésies de sa jeunesse, son *canonico-satyrique* badinage lui tomba entre les

---

[1] Rumpler dit que madame Guyon n'était pas encore au monde lorsque la querelle du tonneau arriva. On sait que la célèbre dévote naquit en 1658.

[2] Alti ist keine Jungi; oder eine Alte ist nicht eine Junge. L'*Alti* pourrait bien être la mère Martin, appelée ainsi pour la distinguer de sa fille, la *Jungi*, Carline.

L'abbaye de Saint-Jean-des-Choux a été le sujet d'une remarquable monographie, par M. Dag. Fischer, Strasbourg, 1867, in-8.

mains. Il n'était plus le sémillant abbé d'autrefois. C'était un vieillard à moitié aveugle, mais conservant encore toutes ses facultés intellectuelles. Malgré le travail incessant que lui infligeait la publication de ses nombreux factums, il résolut de faire imprimer ses *vers*. C'était un souvenir du monastère abandonné dont les pauvres habitantes se trouvaient dispersées « de par la loi. »

Tel est en peu de mots l'historique de l'ouvrage qui nous occupe ici. On n'hésita pas dès qu'il parut sous le voile de l'anonyme, assez peu déguisé du reste, à l'attribuer à l'abbé. L'exemplaire d'Hermann porte écrit de la main de ce savant professeur : *Par l'archicrâne, bon diable d'ailleurs, Rumpler, chanoine de Varsovie. Ce livre, mauvais en lui-même, sera un jour une curiosité pour le caustique qui y règne.* De nos jours, M. l'abbé J. Gyss, dans sa remarquable *Histoire d'Obernai*[1], ville natale de « l'archicrâne, » lui donne également la paternité de la Tonnéide.

Toutefois Grandidier a écrit la note suivante : « Je cherche à dissiper mon ennui en composant un petit poëme burlesque dans le goût de *Vert-Vert,* sous le titre de la *Doliomachie ou guerre du Tonneau,* qui est encore manuscrit. » M. l'abbé P.-A. Merklen, qui a eu l'heureuse idée de publier les notes sur la *jeunesse de Grandidier*[2], ajoute que ce manuscrit n'a pas été retrouvé. C'est un malheur; mais les quelques lignes citées par M. l'abbé

---

[1] Tom. II, pag. 434.
[2] Colmar, 1873, in-8, br.

Merklen ne peuvent toucher la *Tonnéide* de Rumpler, malgré la ressemblance du titre. Tous deux se sont inspirés de *Vert-Vert*. Rien d'étonnant : l'agréable badinage de Gresset sera toujours un modèle du genre pour tous ceux qui entreprendront de traiter un sujet dans lequel l'auteur voudra peindre l'intérieur d'un couvent de religieuses. Comme Grandidier, Rumpler n'aimait pas les moines[1]; c'était, du reste, le péché mignon de beaucoup de prêtres de cette époque. Combien de curés de village n'avaient pour maîtres spirituels et temporels que des moines ignorants ! Tous deux avaient un profond mépris pour leur évêque, le cardinal Collier, l'*Innocent*, comme le nomme Rumpler. Tous deux, en revanche, conservaient la plus respectueuse vénération pour le vieux cardinal, prédécesseur de l'ami de Mme de la Motte.

Tels sont, peut-être, les seuls points de ressemblance, qui auraient pu exister dans les deux ouvrages. Il ne peut

---

[1] Tel que le père prieur de l'abbaye de Saint-Jean-des-Choux, Grégoire *Trinkwein*, moine de Marmoutier, suivant à la lettre l'adage d'Erasme : *Monachorum nunc est nihil aliud quam cantare, esse, bibere*. C'est-à-dire que toute son occupation consistait à brailler au chœur, à pâturer et à boire. Il vivait avec

Un jeune frère, un vieux chat, un gros chien.

Grandidier, dans ses lettres, écrit que les moines alsaciens ont pour bibliothèques leurs caves. Il y avait pourtant un bibliothécaire à Marmoutier. La bibliothèque de Metz a quelques lettres de lui sur le prieuré de Saint-Quirin. La bibliothèque de Marmoutier, incorporée à celle de Strasbourg, a disparu avec elle.

venir à l'idée de personne que l'ex-aumônier du roi, l'ex-chanoine de Varsovie, bien qu'il ait été le plus querelleur, le plus mordant, le plus irascible, le plus processif prêtre de son temps, se soit rendu coupable, sur ses vieux jours, d'une supercherie littéraire. On pourra regretter la perte du manuscrit de Grandidier: on lira toujours avec plaisir l'œuvre de Rumpler, œuvre dont le plus grand défaut est d'être presque inconnue, à cause de sa grande rareté, et qui est devenue, comme le prédisait Hermann, une véritable curiosité.

Si un doute existait encore sur le véritable auteur de la *Tonnéide*, on n'aurait qu'à consulter deux brochures issues de la lutte politico-religieuse entre l'éternel chanoine de Varsovie et Prœsamlé. Le négateur de la divinité du Christ, dans son factum intitulé *Rumplers Gemaelde*[1], orné d'une si curieuse vignette (d'un goût plus que douteux, il est vrai,) sur le culte que rendait à Sainte-Odile le possesseur du couvent abandonné, dit que la sainte et ridicule arlequinade (de Sainte-Odile) de Rumpler sert de frontispice à son immortel ouvrage connu sous le nom de *Tonnéide,* qu'il a fait d'office contre les prêtres Zœpfel et Weinborn. Dans sa réplique[2], qui ne tarda pas, comme on le pense bien, l'ex-aumônier du roi se contenta de traduire en langue française le pamphlet de son adversaire, en le lardant nécessairement de lazzis. La note sur la *Tonnéide*

---

[1] Strasbourg, chez F. Bock, an IX (1800), note 5, pag. 10.

[2] *Œuvres posthumes de Prœsamlé,* sous le titre de *Rumpler peint par lui-même,* etc., Strasbourg, an IX, in-8.

est reproduite sans aucun commentaire, ce qui montre que Prœsamlé avait deviné juste; ce qui ne lui arrivait pas souvent, si on ajoute foi aux mémoires du temps.

La *Tonnéide* a permis à l'abbé Rumpler de peindre au naturel les religieuses de Mont-Choux qui s'y trouvaient vers l'an 1770. C'est d'abord la sœur Constance :

Qui ne connaît cette belle vestale,
Dont tout le soin est d'aller de sa stalle
Dans le parloir babiller tour à tour,
Et d'apprêter son café chaque jour?

Puis la jeune sœur Saint-Brice, qui s'accuse au chapitre

. . . . D'avoir sonné l'office
Deux ou trois fois avec distraction,

Et la sœur converse Monique,

Du Mont-des-Choux animal domestique,
Crâne à l'envers, esprit dur et méchant,
La bête noire et l'horreur du couvent.
« Un jour, dit-elle, étant au réfectoire,
Je fis, ma mère, une chose bien noire.
On nous servait du lait et des œufs frais[1].
Ah! gourmandise! ô bon Dieu! quel excès!
Trois fois dans l'œuf j'ai trempé la mouillette,
Et par trois fois j'ai triché sœur Colette. »

---

[1] On donnait autrefois, les jours maigres, un œuf frais pour deux sœurs, où elles trempaient tour à tour dévotement leurs mouillettes. Profitant de la distraction de sœur Colette, Monique avait trempé trois fois, avant que sa compagne en eût trempé une.

— « Mon doux Jésus! Sainte religion[1]!
Dit la prieure, ô l'indigne action!
Or çà, ma sœur, pour votre pénitence
Je vous condamne à trois jours d'abstinence,
Pendant ce temps vous direz trente fois
Le *Salvum fac* à l'honneur de la croix. »

L'abbesse « élue par les vieilles » n'est pas flattée. C'est « une fille rustique. »

Son louche esprit, son énorme bon sens,
Nés dans la fange et nourris dans les champs,
Rendaient souvent son joug insupportable.
Le préjugé, cette hydre impitoyable,
Tenait sa crosse et lui dictait ses loix.
L'entêtement s'expliquait par sa voix;
La charité gémissait à l'entendre.
L'abbesse enfin n'avait pas le cœur tendre.
Qui n'aime rien, n'est pas loin de haïr,
Aussi madame aimait-elle à sévir.
Des ris sous voile échappés à la grille,
Un air distrait, un rien, une vétille,
Etaient suivis de la punition....

Marie-Odile Bender avait remplacé en 1762 Mme de Peyrimhoff[2], que Rumpler nous peint comme une bonne

---

[1] Les sœurs ne jurent que par de saints noms.

[2] En décrivant sa toilette, Rumpler nous dit:

Un prude amour, qu'on distingue à la mine,
Adroitement, sous une croix divine,
Masquoit aux yeux des profanes humains
Certains attraits arrondis par ses mains.

L'auteur déclare qu'il ne saurait dire si ses attraits sont *deux petits coquins* ou *deux grands pendarts ;* ce qui serait bien pis, remarque-t-il.

quiétiste, lisant les œuvres de Mme Guyon. On voit que l'abbé n'aimait pas la nouvelle abbesse ; aussi fait-il observer que, lorsqu'elle sortait, on ne s'agenouillait plus devant elle pour baiser les pans de sa robe. On ne l'honorait plus comme une divinité. « L'énorme bon sens » de l'abbesse explique bien des choses. On ne tenait pas, à ce qu'il paraît, à voir Rumpler si assidu au parloir. *Inde iræ.*

Toutes les sympathies de l'abbé étaient pour trois religieuses, avec lesquelles il entretenait des relations très agréables, en tout honneur nécessairement.

La première de ces dames était la mère Dorothée Bernard, née à Metz, d'une famille de robe. Il l'avait connue lors d'un de ses voyages dans cette ville, et son éclatante beauté lui avait fait improviser une déclaration en vers qu'il avait signée « un poëte de Metz. » Plus tard, au couvent, il fut vivement tancé pour s'en être déclaré l'auteur. Elle était de la plus blanche, de la plus belle et de la meilleure pâte de femme qui fût sur terre, logeant l'amour dans ses yeux et son trésor dans son sein (?)[1].

La seconde, la fleur du monastère, était la mère Martin[2], originaire de Thiaucourt, qui, comme la précédente, avait renoncé aux vanités du siècle, après en avoir goûté

[1] On a cherché toujours à suivre le plus près possible les expressions de l'auteur. Voir cette déclaration à la fin du volume. Il y a aussi un quatrain en l'honneur de cette dame, pag. 65.

[2] L'Hypocrisie harangue ainsi les vieilles sœurs pour les exciter contre les jeunes :

Vous qui, malgré les naufrages du temps,
Joignez encore aux beautés du printemps,
Comm' la Martin, tout ce qu'il faut pour plaire...

à gogo les chastes douceurs dans les liens sacrés du mariage. Elle avait avec elle sa fille, la charmante Carline[1], dont le teint rivalisait avec celui de la mère Bernard. A l'âge de seize ans, pour éloigner d'elle les amoureux, elle avait eu le courage d'arborer une perruque très volumineuse et d'un ridicule achevé.

Ces trois religieuses étaient fort jalousées par les « trente ou quarante vestales » de l'abbaye, parce que n'étant ni du Sundgau, ni du Kochersberg, ni du val de Schirmeck[2], elles avaient un tout autre ton et d'autres manières que les autres religieuses, qui de dépit les traitaient follement d'*étrangères*.

Aussi les premiers horions tombèrent sur elles, dès que

---

[1] Voy. son portrait en chanson, sur l'air : *Réveillez-vous, belle endormie*, pag. 75. Carline est l'abrégé de Caroline. Thiaucourt est du département de la Meurthe.

[2] En parlant de la mère Jubilaire, femme d'une maigreur proverbiale et alors prieure, Rumpler dit qu'elle naquit dans une petite ville du Sundgau. Il n'en dira pas davantage : qui dit Sundgau en dit assez.

Nous ne savons ce que les Sundgauiens avaient fait à l'abbé ; mais il ne les aimait pas. Dans la note pag. 46, « le Sundgauien, suivant les historiographes du pays (gens qui, comme l'on sait, disent toujours la vérité, quand ils parlent de leur patrie), est une espèce de jargon allemand *fort doux* et *fort agréable*, remarque-t-il. Il en est qui préfèrent le joli langage des Colmariens, ou celui des paysannes du Kochersberg. C'est un charme pour les oreilles fines que le bel allemand de la haute Alsace. Bien des personnes le préfèrent même au ton et à l'accent saxon. Chacun, dit-on, a son goût. L'accent des élégantes d'Oberné plaît aussi. C'est l'opinion d'un connaisseur qui a fait ses preuves. »

la bataille s'engagea après la destruction du tonneau sacré. Mais avant de décrire cette lutte, il est temps de parler de l'héroïne de la *Tonnéide*, de la sœur qui brisa la divine futaille et brava ainsi l'abbesse et le troupeau des anciennes. L'aimable sœur Ursule, c'était son nom, excitée, pendant son sommeil, par un noir démon qui avait pris les traits d'un jeune et doux abbé, à mettre le désordre à Mont-Choux, était une fille très savante, sachant distinguer sur son bréviaire les lettres rouges des noires! Généralement aimée de ses compagnes, elle rassemblait tous les mercredis un petit cercle dans sa cellule n° 27. Elle avait cependant un léger défaut, elle aimait le café à la crème; mais elle touchait assez bien du clavecin. Lors de la réunion du chapitre, dans lequel son équipée nocturne allait être jugée, cette jeune vierge, *Herculea virgo*, donna le signal de tomber dru sur les anciennes qui avaient été se plaindre à l'abbesse de la destruction de leur antique palladium.

D'une main ferme, elle applique à l'instant,
A sœur Carline, un bon coup sur la face;
D'un pied robuste, elle étend sur la place
La sœur Bernard, et, de son autre main,
Colle la joue à la mère Martin.

La sœur Chambarlhac[1], d'une famille du Languedoc, entraînée de force hors de sa cellule où la goutte la tenait

[1] C'était une femme de génie, et douée d'un tel courage que toute l'*encyclopédie* tombant sur elle n'aurait pu l'épouvanter. Les sœurs profitèrent de leur invasion dans sa cellule pour lui vider ses bouteilles de sirops et de liqueurs.

clouée, reçut aussi sa part dans la distribution; car la belliqueuse Ursule

Ne peut alors contenir sa colère :
Elle saisit un gros livre *écarté*
Et va lancer, d'un bras fort et *bardé*,
A sœur Marco[1] le tome épouvantable.
Sœur Marco fuit; le volume effroyable
Vole et, sifflant, il va dans l'estomac
Frapper, hélas! l'infirme Chambarlhac.

La bataille devient générale, les sœurs

. . . . Dans leur bouillant courage
De la tempête offraient l'horrible image.

La bibliothèque du couvent y avait passé; les œuvres de Linguet, de la Harpe, de Marmontel, de Piron, de Bernis, quatre missels étaient par terre. Ce fut le tour des encensoirs, des chandeliers, des éteignoirs. Sœur Madeleine criait :

Besser, plus fort : c'est ce que l'on fit.
A ce combat, on déchire en morceaux
Guimpes, béguins, scapulaire et bandeaux.
. . . .
Le sein d'Ursule arrondi par l'amour,
En combattant, parut aux yeux du jour...

Heureusement que l'on parla de paix et qu'elle se fit aussi vite que la bataille s'était engagée. Ce fut un jeune abbé, envoyé par l'Amour, qui remit tout dans l'ordre habituel :

---

[1] Sœur hommasse, très ingambe, très rusée et sachant se tirer au mieux d'un mauvais pas.

Dès qu'il parut . . . . . .
Cent cris perçans dans les airs exprimèrent
Des saintes sœurs le vrai contentement.
La paix revint habiter le couvent;
Le vieux tonneau gît dans l'ignominie,
L'amour triomphe et la guerre est finie.

Ainsi finit le poëme. Une cinquantaine de vers du huitième et dernier chant sont encore remplis d'imprécations à la Rumpler contre les bigots, les pédants, les superstitieux (?) qui clabauderont contre le sujet du poëme; mais l'auteur s'en moque pourvu qu'il ait le suffrage de son aimable *Alti*.

J'ai déjà dit que la *Tonnéide* était un livre d'une grande rareté. A-t-il été imprimé à peu d'exemplaires? L'a-t-on détruit, à cause de certains passages indignes de la plume d'un prêtre, ou à cause de certaine pièce officielle...? Car j'avais oublié de dire que ce poëme est bardé par devant et par derrière de vingt pages de discussions sur des questions religieuses les plus graves, dans lesquelles l'archicrâne montre qu'en 1799 il était devenu archiléger et architoqué. Je ne saurais le dire. Mais il est permis de supposer qu'au concordat les partisans de l'énergique *Réponse à M. Saurine, Evêque de Strasbourg* (s. l. n. d. in-8, 28 pag.) n'ont pas dû voir avec plaisir certaine pièce tambourinée à grand bruit par l'architêtu. Mais il est temps de m'arrêter. L'imprimeur Heitz, le pasteur Braunwald, avaient chacun un exemplaire de la *Tonnéide*. La bibliothèque de Schlestadt doit avoir celui de Dorlan, qui a appartenu à Hermann. De nos jours, on s'est un peu

occupé de l'archipossesseur de l'*Hortus deliciarum* si brutalement détruit; outre sa biographie dans l'*Histoire d'Obernai*, on a celle qui parut dans la *Biographie du parlement de Metz*, 1853, par le conseiller E. Michel. La *Tonnéide* n'est pas citée dans ce dernier ouvrage, mais elle fait l'objet d'un curieux article dû à la plume de feu J. Lamoureux dans le *Bulletin du Bibliophile*, 1858. Mais tous ces comptes rendus, et le mien tout le premier, ne sont que de pâles reflets de ce poëme multiple comme l'esprit de son auteur.

A. Benoit.

X

Le musée de peinture et de sculpture

CRÉÉ EN 1872.

Le musée pour la reconstitution duquel le maire de Strasbourg institua en 1872 une commission composée entre autres de MM. Blanck, Petiti, Conrath, Schaaf, Weyer, Grass, Havard, n'a pas eu le bonheur de posséder comme la bibliothèque un chroniqueur complaisant qui mentionnât les envois les plus insignifiants et enregistrât le dépôt du moindre débris, comme les morceaux de la marmite de Zurich ou la botte de la fête de Gutemberg[1]. Il est vrai que les donateurs généreux n'ont pas afflué, et à ce propos l'on pourrait se demander si le moment était bien choisi pour faire un nouvel appel à l'Europe compatissante, alors surtout qu'on n'était pas fermement résolu

[1] Ce chroniqueur a toutefois oublié, en annonçant sa nomination de bibliothécaire, de rendre hommage au dévouement de son collègue et collaborateur; mais quand on a tant de fonctions à remplir et que votre chef et patron, le délégué à l'instruction publique, donne l'exemple de manquer aux convenances!...

à compenser cet insuccès éventuel par de larges subventions. Les tableaux et les statues ne changent pas de propriétaire et de domicile aussi lestement que les livres; un musée se fonde avec le temps, son progrès exige le concours de bien des circonstances et aussi l'impulsion d'individualités qui ne se rencontrent pas généralement dans les bureaux de mairie. Nous aurons donc bientôt fait de raconter les origines d'une œuvre qui, depuis la dissolution du conseil municipal, semble enrayée pour un temps indéfini.

La commission a tenu huit séances. Dans la première elle commença par rejeter un avis de M. Touchemolin, artiste peintre et conseiller municipal, tendant à la constitution d'un musée exclusivement alsacien. Elle concevait de plus vastes desseins et voulait diriger ses choix d'après le mérite en général. Plusieurs membres proposèrent d'organiser une exposition où l'on ferait ensuite des acquisitions, mais la question resta en suspens et l'on se contenta de l'appel au public. A cet appel répondirent cinq personnes: M. le Dr Hirtz fit don d'un paysage de Gabriel Guérin; M. Th. Schuler, de son tableau d'Erwin; M. Mæder offrit une collection de dessins de feu Jean Klein (voy. notre *Bibliographie alsacienne*, 1872); M. Ch. Lauth, une statue en marbre due au ciseau d'Ohmacht et représentant une Vénus accroupie; enfin feu M. Engel léguait à la ville une collection de dessins divers. Les offres de vente de MM. Villard et Fallot, de Strasbourg, Arnas y Cespédès, de Paris, furent rejetées.

Cependant il fallait faire l'emploi du crédit de 10 000 fr.

alloués pour l'exercice 1872: on pria donc M. Grass de refaire les statues d'*Icare* et de la *Jeune Bretonne* détruites lors du bombardement. Le prix de ces statues est de 15000 fr., dont 8000 payables en 1873 et 7000 en 1874. En ajoutant 987 fr. de frais divers, dont 536 pour frais de voyages et déboursés pour examen de tableaux (?), on constate sur le crédit de 10 000 fr. une dépense de 8987 fr. Les 1013 fr. restant ont été employés partiellement en 1873 ainsi :

Achat de gravures de Riedinger (330 pl. en 8 vol.)	600 —
Deux albums du siége de Strasbourg	90 —
Menus frais	13 12
	703 12

Le crédit alloué pour 1873 est de 20000 fr. La dépense réelle n'a été que de 1000 fr. consacrés à l'encadrement des dessins de J. Klein. Ajoutons qu'il a été retrouvé trois toiles qui étaient reléguées dans les greniers de l'hôtel de ville : les *Funérailles de Kléber* par Férand, une toile représentant un sujet militaire, mais sans valeur, enfin une peinture de Lemoine, *Bélisaire devant ses juges*, offrant des qualités magistrales, mais portant des traces de vétusté qu'il faut faire disparaître.

Il nous reste à parler de la principale négociation conduite par la commission. M. Matthieu de Faviers, propriétaire à Kintzheim, offrait en vente cinq tableaux qu'il estimait valoir 27000 fr. La commission se trouvant en face d'une dépense considérable, confia l'appréciation de ces peintures à un expert de Paris. On écarta postérieurement

un *Saint Jérôme* coté à 8000 fr. et un paysage de Tempesta coté à 4000. Le crédit à voter était encore de 15000 fr. Le président Goguel, toujours habile, voulut faire ajourner l'allocation jusqu'à la discussion du budget de la ville, tandis que plusieurs membres étaient d'avis de saisir immédiatement le conseil municipal de cette proposition pour qu'aucun retard ne vînt compromettre le succès du marché. Vint la suspension du conseil, les toiles restèrent à M. de Faviers et les 19000 fr. du crédit de 1873 à l'administration allemande du commissaire Back.



XI

La bibliothèque de Schlestadt.

La bibliothèque de Schlestadt a été créée en 1841 par décision du conseil municipal, sur la proposition de l'avocat historien Dorlan. Le premier fonds consista dans le résidu de la bibliothèque paroissiale, qui avait été établie en 1462 par le curé Michel d'Ochsenstein et qui, avec la collection léguée à la ville par Beatus Rhenanus, était conservée dans une chapelle latérale de l'église Saint-Georges, éclairée du côté du cimetière, au-dessus du monument de Craton Hoffmann. A ce fonds vinrent s'ajouter les dons de plusieurs amis des lettres et du gouvernement, ainsi que des bibliothèques de couvents qui depuis la révolution gisaient sur le grenier d'une école, non sans souffrir de l'intempérie des saisons. Sous l'administration de M. Pomaret, le second étage de l'hôtel de ville fut mis à la disposition de M. Dorlan qui prit le titre de conservateur de la bibliothèque. Ses successeurs, MM. Biéchy, professeur, et Vatin, avoué, opérèrent le classement des livres, qu'il avait commencé. L'accroissement le plus notable de la bibliothèque vint de l'acquisition des alsatiques de Dorlan

lui-même; ils furent achetés par la ville pour la somme de 10 000 francs. Récemment cette collection s'accrut des livres abandonnés par M. et Mlle Oberlé. Le nombre des volumes et brochures a pu ainsi monter au chiffre de huit mille, auquel il faut ajouter 180 manuscrits et un nombre respectable de cartes et d'atlas. L'augmentation de ce dépôt sera minime sans doute dans les années qui se préparent, car la somme de 500 fr. qui était inscrite au budget pour la bibliothèque pourra difficilement y être maintenue à la suite des pertes considérables que la dernière guerre a fait subir à la ville.

La bibliothèque, qui probablement sera transportée dans un autre local, est ouverte tous les jours, excepté le dimanche et le jeudi, de 10 à 12 heures et de 3 à 5. Le nombre des personnes qui en faisaient usage avant la guerre montait en moyenne à cent et celui des livres prêtés à mille. Actuellement ces nombres sont bien inférieurs, parce qu'une grande partie des habitants a jugé à propos d'émigrer.

C'est en voyant les livres de Beatus qu'on peut se faire une idée de l'immense érudition, de la vie patiente et laborieuse du savant slestadien. Ces livres portent les traces d'une exploration active. Il n'y a pour ainsi dire pas une page qui ne soit enrichie des notes du savant propriétaire. Au nombre des manuscrits, on remarque une partie des œuvres d'Horace, de Cicéron, d'Aristophane, et surtout les annales de Fulde. Beaucoup de manuscrits précieux ont disparu par la négligence des anciens conservateurs. Le catalogue de cette bibliothèque, fait par Schœpflin, men-

tionne notamment plusieurs exemplaires de la loi salique, la loi des Ripuaires, les bucoliques de Virgile, quelques écrits de Tertullien, la conjuration de Catilina, les fastes et métamorphoses d'Ovide, le songe de Scipion, etc. La loi des Ripuaires faisait, en 1843, partie de la bibliothèque de Strasbourg ; elle a été brûlée en 1870. Enfin la partie épistolaire n'est pas la moins intéressante de la collection de Beatus.

La surveillance de la bibliothèque est confiée à un comité de six personnes. (MM. Albrecht, maire; Martel, adjoint ; P. Vatin, D[r] Fels, Stoffe, professeur, et Ch. Doyen.)

E. WENDLING.

TABLE DES MATIÈRES

PREMIÈRE PARTIE

BIBLIOGRAPHIE

DEUXIÈME PARTIE

CHRONIQUE

TROISIÈME PARTIE

VARIÉTÉS

